



L'essentiel & plus encore



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES COMMUNAUTE de COMMUNES de LA REGION DE RAMBERVILLERS

2026 - 2030

1^{er} renouvellement

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michaël BOSSERR et par son Directeur, Monsieur Rémy POSTEAU, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf des Vosges »

Et

La **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**, représentée par son Président, Monsieur Christophe LEMESLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers »

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment signataire de la présente convention,

Ci-après dénommé « le Conseil Départemental des Vosges »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Dominique SAUTRÉ et par son Directeur Général, Monsieur Arnaud HUET, dûment signataires de la présente convention,

Ci-après dénommée « la MSA Lorraine »

Et

La **Commune d'Anglemont**, représentée par son Maire, Monsieur Philippe THOMAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Autrey**, représentée par son Maire, Monsieur Jacques COLNE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bazien**, représentée par son Maire, Monsieur Michel TOUSSAINT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Brû**, représentée par son Maire, Monsieur Patrice ROBIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Bult**, représentée par son Maire, Monsieur Gabriel PIERRE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Clémentaine**, représentée par son Maire, Monsieur Christian ROCHOTTE, dûment autorisé à signer la présente convention,

la **Commune de Deinvillers**, représentée par son Maire, Madame Lucette MICHEL, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Domptail**, représentée par son Maire, Monsieur Michel JACQUOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Doncières**, représentée par son Maire, Monsieur Xavier RICHARD, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Fauconcourt**, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane SIMONIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Hardancourt**, représentée par son Maire, Monsieur Hervé BERTRAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Housseras**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Christophe TIHAY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Jeanménil**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GEORGÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ménarmont**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick PIERILLAS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Ménil-sur-Belvitte**, représentée par son Maire, Monsieur Emmanuel PARVÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Moyemont**, représentée par son Maire, Monsieur Patrice HERBÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Nossoncourt**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre BAILLY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Ortoncourt**, représentée par son Maire, Monsieur Yannick COLIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Rambervillers**, représentée par son Maire, Madame Claude BOURDON, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Romont**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand GRANDIDIER, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Roville-aux-Chênes**, représentée par son Maire, Monsieur Alain AIGLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte**, représentée par son Maire, Madame Céline TANNEUR, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Genest**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick LEROY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Gorgon**, représentée par son Maire, Monsieur Michel GASSE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne**, représentée par son Maire, Monsieur Michel HERBÉ, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Pierremont**, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric VIALET CHABRAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sainte-Barbe**, représentée par son Maire, Monsieur Christophe LEMESLE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Sainte-Hélène**, représentée par son Maire, Monsieur Michel POURCHERT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Vomécourt**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand CHOLEY, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Xafféwillers**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul HAUSERMANN, dûment autorisé à signer la présente convention,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Article préliminaire : Préambule | 9 |
| Article 1 : Objet de la convention territoriale globale | 12 |
| Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges | 12 |
| Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges | 14 |
| Article 3 bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine | 15 |
| Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers | 16 |
| Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins | 18 |
| Article 6 : Engagements des partenaires | 20 |
| Article 7 : Modalités de collaboration | 20 |
| Article 8 : Echanges de données | 21 |
| Article 9 : Communication | 22 |
| Article 10 : Evaluation | 22 |
| Article 11 : Durée de la convention | 24 |
| Article 12 : Exécution formelle de la convention | 24 |
| Article 13 : Fin de la convention | 24 |
| Article 14 : Recours | 25 |
| Article 15 : Confidentialité | 25 |
| Annexe 1 : Diagnostic partagé | 31 |
| Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires | 93 |
| Annexe 3 : Schéma de développement | 95 |
| Annexe 4 : Evaluation de la démarche | 129 |
| Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg | 143 |
| Annexe 6 : Délibérations | 145 |
| Annexe 7 : Glossaire | 153 |

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 17 octobre 2025 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 24 novembre 2025 figurant en **annexe 7** de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 1^{er} décembre 2023 figurant en **annexe 8** de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers en date du 12 novembre 2025 figurant en **annexe 9** de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune d'Anglemont en date du 04/12/2025,

Vu la délibération de la Commune d'Autrey en date du 24/06/2025,

Vu la délibération de la Commune de Bazien en date du 04/09/2025,

Vu la délibération de la Commune de Brû en date du 26/08/2025,

Vu la délibération de la Commune de Bult en date du 19/06/2025,

Vu la délibération de la Commune de Clémentaine en date du 17/06/2025,

Vu la délibération de la Commune de Deinvillers en date 26/07/2025,
Vu la délibération de la Commune de Domptail en date du 07/07/2025,
Vu la délibération de la Commune de Doncières en date du 04/08/2025,
Vu la délibération de la Commune de Fauconcourt en date du 03/07/2025,
Vu la délibération de la Commune d'Hardancourt en date du 03/07/2025,
Vu la délibération de la Commune d'Housseras en date du 26/05/2025,
Vu la délibération de la Commune de Jeanménil en date du 26/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Ménarmont en date du 16/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Ménil-sur-Belvitte en date du 24/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Moyemont en date du 09/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Nossoncourt en date du 26/09/2025,
Vu la délibération de la Commune d'Ortoncourt en date du 07/07/2025,
Vu la délibération de la Commune de Rambervillers en date du 13/11/2025,
Vu la délibération de la Commune de Romont en date du 03/07/2025,
Vu la délibération de la Commune de Roville-aux-Chênes en date du 27/05/2025,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte en date du 12/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Genest en date du 23/06/2025,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Gorgon en date du 23/09/2025,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne en date du 17/07/2025,
Vu la délibération de la Commune de Saint-Pierremont en date du 26/05/2025,
Vu la délibération de la Commune de Sainte-Barbe en date du 03/10/2025,
Vu la délibération de la Commune de Sainte-Hélène en date du 20/05/2025,
Vu la délibération de la Commune de Vomécourt en date du 02/05/2025,
Vu la délibération de la Commune de Xaffévillers en date du 28/10/2025,

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf

entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

Après une première période, les parties ont souhaité poursuivre cette contractualisation et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, dans la continuité de la Convention Territoriale Globale 2021-2025.

A cet effet, la nouvelle convention 2026 - 2030 est soumise à la signature des représentants de l'Epci, des partenaires institutionnels (Cd88, Msa, Caf) et des communes concernées par une action inscrite à la Ctg dans sa version initiale. Tout nouvel engagement d'une ou plusieurs collectivités donnera lieu à la signature d'un avenant avec la ou les collectivités en question, l'Epci et les institutions signataires.

MOT DES ELUS

En tant qu'élus, nous portons la responsabilité de construire un territoire attractif, attentif aux besoins des habitants, et capable d'accompagner les familles dans toutes les étapes de la vie.

La présente Convention Territoriale Globale traduit notre volonté d'agir ensemble, avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole, pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales. Elle est l'expression d'un engagement collectif au service de l'intérêt général, fondé sur la conviction que la coopération et la mutualisation de nos moyens sont les conditions d'une action publique plus juste et plus lisible.

Par la signature de cette convention, nous nous engageons à donner priorité :

- au soutien à la parentalité et à l'éducation,
- à l'accompagnement des enfants et des jeunes,
- à la réduction des inégalités sociales et territoriales,
- au développement d'une offre de services de proximité, accessible à toutes et à tous.

Cette CTG s'inscrit dans le projet de territoire de notre communauté de communes dont l'un des objectifs est de préserver le cadre de vie ; et au travers de cette CTG, nous souhaitons porter des politiques familiales et sociales ambitieuses co-construites, innovantes et adaptées.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre du **1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030**. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1);
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers ont pour finalités de :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;

- la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Conseil Départemental des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**
- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Conseil Départemental des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

- ✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**
 - améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
 - cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
 - s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
 - proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Convention Territoriale Globale, chartes territoriales «avec les familles» et Grandir en Milieu Rural*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.

- ✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**
 - versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au Bafa, bons vacances...*),
 - mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
 - organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),
 - conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).

- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
 - accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
 - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
 - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.

- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
 - accès aux droits des personnes handicapées,
 - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
 - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.

- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
 - développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
 - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
 - promouvoir le soutien aux aidants,
 - lutter contre l'isolement,
 - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.

ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Création et gestion d'une Maison de Services au Public,
- Gestion des centres d'accueil périscolaires et de tout autre dispositif venant s'y substituer,
- Gestion partielle de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le mercredi (hors vacances scolaires),
- Gestion du multi-accueil Les P'tits Loups de Rambervillers,
- Organisation de la mobilité.

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant (AO) et contribuent ainsi à la **mise en place du service public de la petite enfance**.

La compétence d'AO n'ayant pas été déléguée à l'EPCI, toutes les communes du territoire sont concernées par les 2 premières compétences.

Seule la commune de Rambervillers est concernée par les 4 compétences.

A ce titre, chaque commune de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers exerce les compétences suivantes :

Pour toutes les communes :

- ❖ **Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur l'intercommunalité ;
- ❖ **Informe et accompagne les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible sur le territoire (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents

Pour les communes de + de 3 500 habitants :

- ❖ **Planifie, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien**

et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- ❖ **Soutient la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elle s'assure que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffuse la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherche à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Article 7 de la présente convention).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (Article 10 de la présente convention)

ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (*annexe 1*) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont les suivants :

1) Territoire

- *Action 1* : Piloter la Convention Territoriale Globale

2) Logement

- *Action 2* : Contribuer à l'amélioration du logement sur le territoire

3) Jeunesse - Education

- *Action 3* : Pérenniser le PEdT

4) Parentalité

- *Action 4* : Mettre en place un collectif pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la parentalité avec tous les acteurs

5) Petite Enfance

- *Action 5* : Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants.
- *Action 6* : Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public Petite Enfance (SPPE).

6) Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

- *Action 7* : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs.

7) Enfance - Jeunesse

- *Action 8* : Maintenir le maillage territorial mis en place et la qualité de l'accueil des services jeunesse.
- *Action 9* : Poursuivre les actions envers les adolescents, les jeunes adultes sur le territoire

8) Animation de la vie sociale

- *Action 10* : Travailler sur le modèle économique de l'AFTR
- *Action 11* : Maintenir et/ou développer les actions de l'AFTR

9) Accès aux droits

- *Action 12* : Maintenir la qualité des services d'accès aux droits sur le territoire
- *Action 13* : Faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique.
- *Action 14* : Articuler la CTG avec les différents contrats de territoire existants ou à venir.

Ce schéma de développement (**annexe 3**) décline, pour chaque action : la description, les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs et critères d'évaluation, l'impact souhaité, les moyens et l'échéance.

La liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires est présentée en **annexe 2** à la présente convention.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement (pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants).

La collectivité signataire s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en **annexe 2**.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine et de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, ainsi que des représentants des communes signataires.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire
- fixe les perspectives de l'année et ajuste si besoin le schéma de développement en fonction de la réalisation des actions et des besoins repérés

Le Comité de Pilotage sera animé par le chargé de coopération Ctg.

Il est co-piloté par la Caf des Vosges et les élus de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes via le chargé de coopération pilote.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **annexe 5** de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité

et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties et le cas échéant le logo de la CTG.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires (**annexe 4**) :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de deux temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements si nécessaire. Cet échange fait l'objet d'une formalisation.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans annuels et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »¹ pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

¹ Nom susceptible d'évoluer prochainement

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030.**

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Dans le cas où l'avenant porterait uniquement sur l'intégration de nouvelles Collectivités signataires de la CTG, cet avenant sera soumis à la signature du représentant des institutions (Cd88, Msa, Caf), de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et des nouvelles communes du territoire.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant

mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - RECOURS





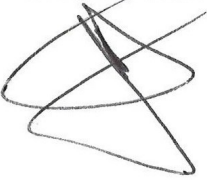

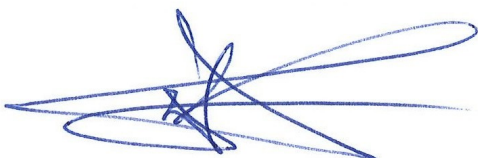



- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Rambervillers, le ...03/12/2025

| | |
|--|--|
| <p>La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Le Président, Christophe LEMESLE</p>  | <p>Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON</p>  |
| <p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Directeur, Rémy POSTEAU</p>  | <p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration, Michaël BOSSERR</p>  |
| <p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Directeur Général, Arnaud HUET</p>  | <p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Président du Conseil d'Administration, Dominique SAUTRE</p>  |
| <p>La Commune d'Anglemont Le Maire, Philippe THOMAS</p>  | <p>La Commune d'Autrey Le Maire, Jacques COLNE</p>  |
| <p>La Commune de Bazien Le Maire, Michel TOUSSAINT</p>  | <p>La Commune de Brû Le Maire, Patrice ROBIN</p>  |

| | |
|---|---|
| <p>La Commune de Bult Le Maire, Gabriel PIERRE</p>  | <p>La Commune de Clémentaine Le Maire, Christian ROCHOTTE</p>  |
| <p>La Commune de Deinvillers Le Maire, Lucette MICHEL</p>  | <p>La Commune de Domptail Le Maire, Michel JACQUOT</p>  |
| <p>La Commune de Doncières Le Maire, Xavier RICHARD</p>  | <p>La Commune de Fauconcourt Le Maire, Stéphane SIMONIN</p>  |
| <p>La Commune de Hardancourt Le Maire, Hervé BERTRAND</p>  | <p>La Commune de Housseras Le Maire, Jean-Christophe TIHAY</p>  |
| <p>La Commune de Jeanménil Le Maire, Dominique GEORGÉ</p>  | <p>La Commune de Ménarmont Le Maire, Patrick PIERILLAS</p>  |

| | |
|--|--|
| <p>La Commune de Méné-sur-Belvitte Le Maire, Emmanuel PARVÉ</p>  | <p>La Commune de Moyemont Le Maire, Patrice HERBÉ</p>  |
| <p>La Commune de Nossoncourt Le Maire, Pierre BAILLY</p>  | <p>La Commune de Ortoncourt Le Maire, Yannick COLIN</p>  |
| <p>La Commune de Rambervillers Le Maire, Claude BOURDON</p>  | <p>La Commune de Romont Le Maire, Bertrand GRANDIDIER</p>  |
| <p>La Commune de Roville-aux-Chênes Le Maire, Alain AIGLE</p>  | <p>La Commune de Saint-Benoît-la-Chipotte Le Maire, Céline TANNEUR</p>  |
| <p>La Commune de Saint-Genest Le Maire, Patrick LEROY</p>  | <p>La Commune de Saint-Gorgon Le Maire, Michel GASSE</p>  |

| | |
|---|---|
| <p>La Commune de Saint-Maurice-sur-Mortagne Le Maire, Michel HERBÉ</p>  | <p>La Commune Saint-Pierremont Le Maire, Frédéric VIALET CHABRAND</p>  |
| <p>La Commune de Sainte-Barbe Le Maire, Christophe LEMESLE</p>  | <p>La Commune de Sainte-Hélène Le Maire, Michel POURCHERT</p>  |
| <p>La Commune de Vomécourt Le Maire, Bertrand CHOLEY</p>  | <p>La Commune de Xafféwillers Le Maire, Jean-Paul HAUSERMANN</p>  |



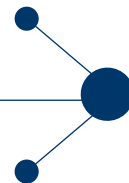
Annexe 1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire



Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Les réflexions autour du projet de création d'une Communauté de Communes sur le Canton de Rambervillers ont débuté en 2001. En effet, la nécessité de mettre en place une politique forte de développement du Canton a rendu peu à peu évidente la création d'une structure regroupant les Communes du Canton. Dès 2005, le Syndicat Intercommunal de développement du Canton de Rambervillers réalisait un projet de territoire qui préconisait la création d'une structure intercommunale. À la suite de nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des élus du Canton et des Communes intéressées pour élaborer un tel projet, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a été créée par arrêté préfectoral du 16 novembre 2006. Composée initialement de 19 communes, elle en regroupe désormais 30 pour 12 833 habitants.

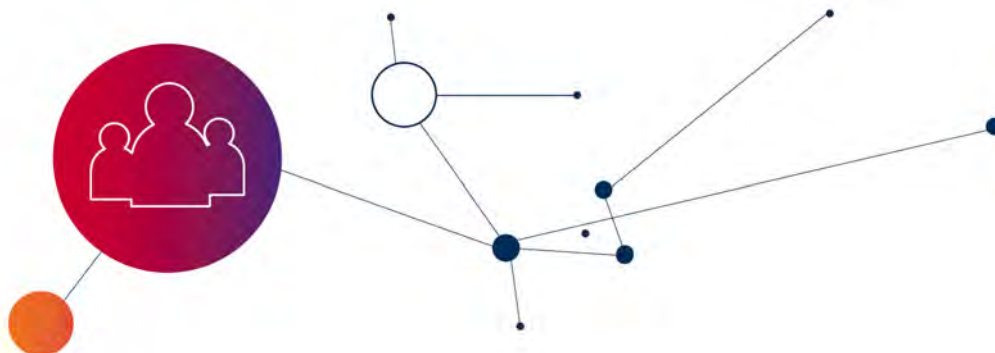
A dominante rurale, le territoire intercommunal est polarisé par la ville de Rambervillers qui concentre à elle seule 5 032 habitants soit 39.2 % de la population totale. Les autres Communes forment les villages en périphérie du bourg centre.

Située à l'Est du Département des Vosges, en périphérie du Sillon Lorrain, la Commune de Rambervillers fait office de carrefour pour les voies de communication locales mais reste à l'écart des grands axes régionaux qui empruntent les vallées de la Meurthe et de la Moselle. A distance comparable entre Lunéville (Département du 54), Saint-Dié, Epinal ou encore Charmes (une trentaine de kilomètre), l'intercommunalité bénéficie de simples routes départementales pour rallier ces différents pôles et leurs axes de communication.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est un territoire avec de nombreux atouts valorisés, dont une identité territoriale associée au patrimoine architectural et environnemental « label pays d'Art et d'Histoire », à l'artisanat, à l'industrie, à la tradition agricole et forestière, à la nature préservée et aux possibilités offertes par le tourisme. Afin de symboliser la naissance d'une nouvelle image, la croissance économique et l'attachement à la nature, la Communauté de Communes a lancé une marque pour son territoire « La Région de Rambervillers »

Pour les besoins du diagnostic, en cohérence avec les réalités du territoire, les données de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers seront comparées à celles du Département des Vosges et/ou du National à partir de deux entités :

- **Bassin de vie n°1** : le bourg centre, la Commune de Rambervillers
- **Bassin de vie n°2** : les villages composés des 29 autres Communes rurales : Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clémentaine, Domptail, Deinvillers, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Menil-sur-Belvitte, Moyemont, Nossoncourt, Ortoncourt, Romont, Roville aux Chênes, Ste Barbe, St Benoît la Chipotte, St Genest, St Gorgon, St Maurice/Mortagne, St Pierremont, Ste Hélène, Vomécourt et Xaffévillers.





CARTE DU TERRITOIRE

Communauté de Communes de
la Région de Rambervillers



EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU OU DES CHARGE(ES) DE COOPERATION sur la durée de la CTG 2021-2025

2021

Une professionnelle à 0.5 ETP = 0.4 ETP petite enfance + 0.1 ETP parentalité

Une professionnelle à 0.5 ETP = 0.4 ETP enfance jeunesse + 0.1 ETP animation vie sociale, logement et accès aux droits

2022

Une professionnelle à 0.5 ETP : petite enfance 0.4 et parentalité 0.1

Une professionnelle à 0.5 ETP : enfance -jeunesse 0.4 et animation de la vie sociale, logement, accès aux droits

2023

Une professionnelle à 0.8 ETP : petite enfance 0.4, jeunesse 0.3, parentalité 0.1

Une professionnelle à 0.2 ETP : enfance -jeunesse 0.1 et animation de la vie sociale, logement, accès aux droits

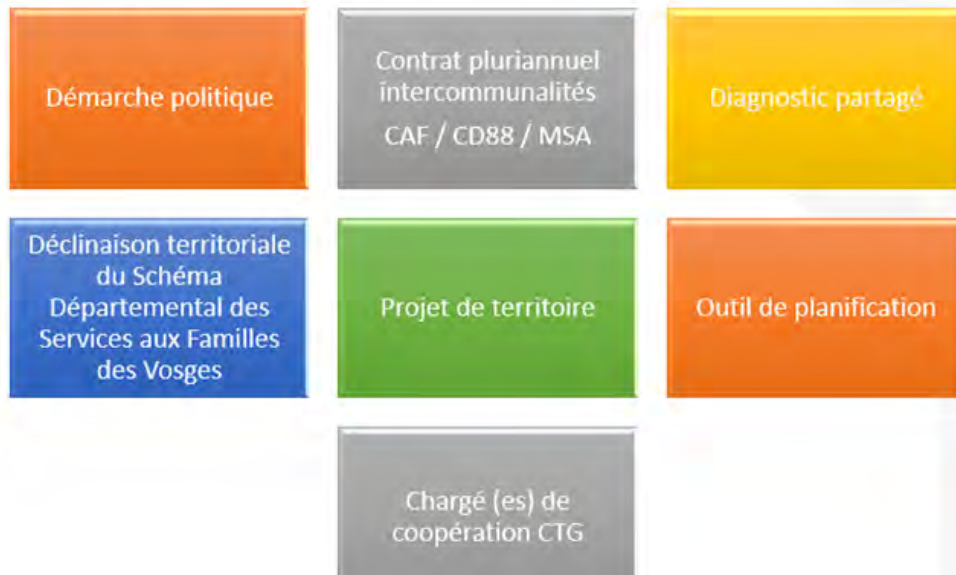
01/01/2024, nouvelle chargée de coopération à temps plein.



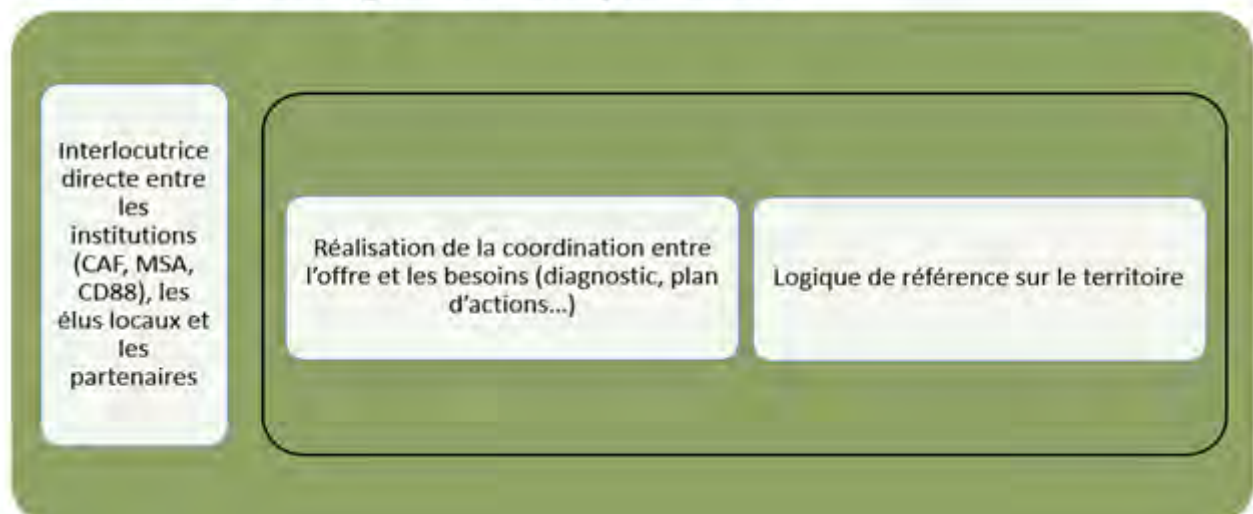
PRESENTATION DU ROLE DU OU DES CHARGE(ES) DE COOPERATION CTG

Données présentées aux maires du territoire le 27/11/2024

Définition



Rôle de la chargée de coopération



COOPERER : Prendre part, concourir à une œuvre commune, contribuer, participer ;

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire dans divers champs (parentalité, jeunesse...)
- Organiser des temps de rencontre, faire état de l'existant, lister les besoins, les remonter aux élus ;
- Favoriser du lien entre acteurs, entre actions, entre projets sur l'ensemble du territoire ;
- Assurer une veille documentaire, une veille sur l'actualité des communes, des projets...
- Être autonome dans son fonctionnement mais pas dans la prise de décision.



TEMPS DE RÉUNIONS

- COTECH (Comité Technique) ;
- COPIL (Comité de pilotage) ;
- Commission Service à la Personne ;
- Rencontres régulières avec la vice-présidente.

Chaque réunion fait état d'un compte-rendu.

Réseau chargé(es) de coopération CTG

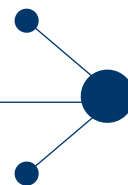
- 2023 : 3 réunions dont 1 avec les DGS et Elus
- 2024 : 4 réunions
- 2025 : 2 réunions





Fiche n°1

[Source des données : Insee]



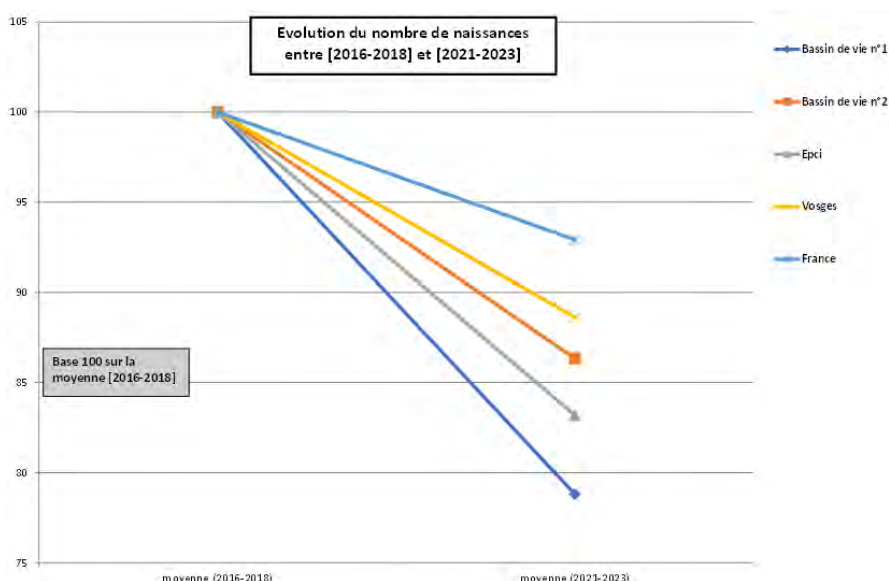
Démographie - Population totale

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Epci | Vosges | France |
|---|-------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Population totale 2021 | 5 045 | 7 833 | 12 878 | 360 673 | 67 408 052 |
| Evolution annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021 | - 1,14% | - 0,42% | - 0,70% | - 0,49% | 0,34% |
| Evolution annuelle moyenne due au solde naturel | - 0,41% | 0,00% | - 0,16% | - 0,32% | 0,22% |
| Evolution annuelle moyenne due au solde migratoire | - 0,73% | - 0,42% | - 0,54% | - 0,17% | 0,12% |

Bassin de vie n°1 : Commune de Rambervillers

Bassin de vie n°2 : CC_RR sans Rambervillers

- Entre 2015 et 2021, le nombre d'habitants diminue dans les Vosges (- 0,49 % par an) tandis que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,34 % par an). Au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, la baisse est plus marquée (- 0,70 % par an) ; la commune de Rambervillers, qui constitue le bassin de vie n°1, contribuant fortement à cette évolution (-1,14 % par an).
- Sur la même période, le nombre de départs de cette intercommunalité est bien plus important que le nombre d'arrivées (solde migratoire égal à -0,54 % par an). Sur ce point, il apparaît que ce territoire n'est pas attractif, notamment à Rambervillers.
- Au niveau départemental, à l'inverse de cet EPCI, c'est le solde naturel qui contribue le plus à la baisse du nombre d'habitants.

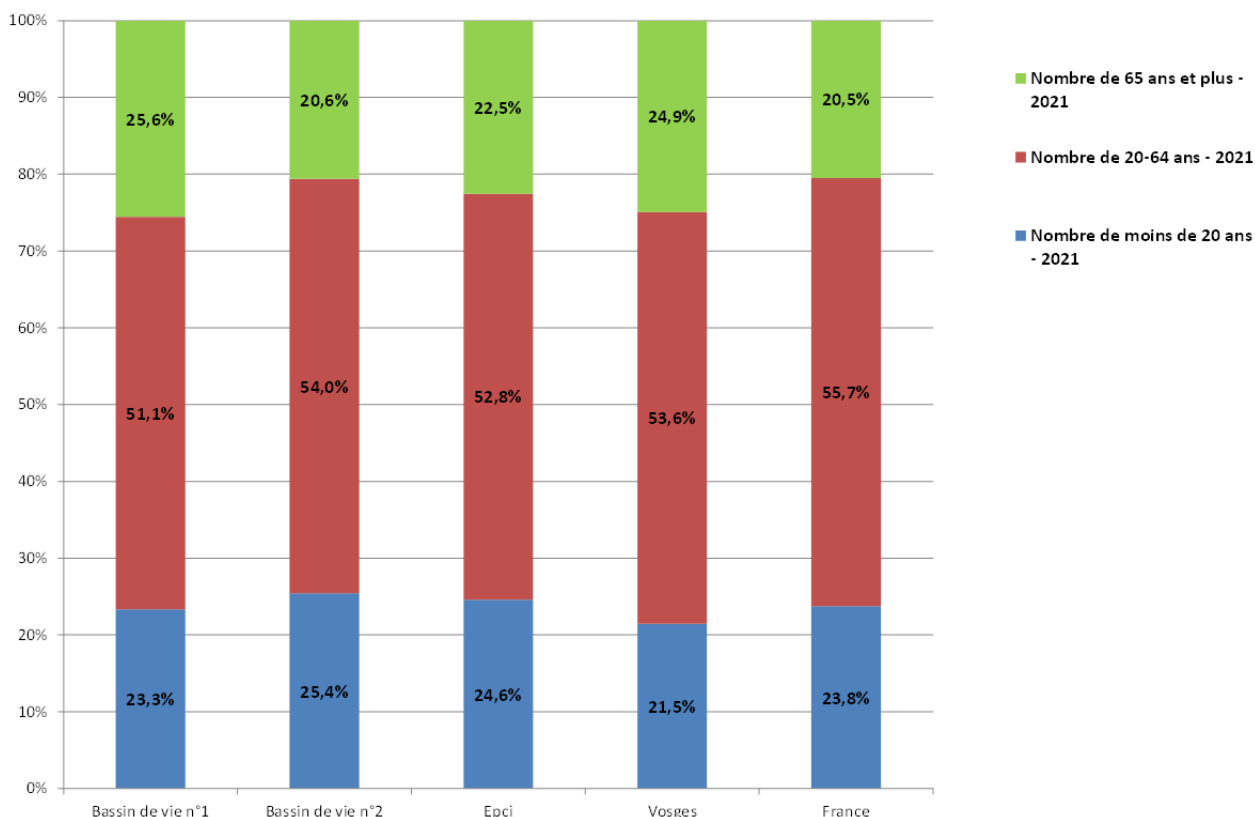


L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante.

Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

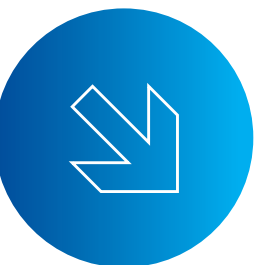


- Les Vosges comptent nettement moins de naissances sur la période [2021-2023] comparée à [2016-2018] : pour 100 naissances sur [2016-2018], le département en recense 89 sur [2021-2023]. Au niveau national, une baisse est également constatée mais cette dernière est plus faible : pour 100 naissances sur [2016-2018], le territoire national en compte 93 sur [2021-2023].
- Au sein de la CC, en 5 ans, le nombre de naissances chute (de 100 à 83). A Rambervillers, le phénomène est encore plus marqué (de 100 à 79).



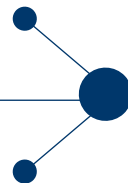
- La population vosgienne est plus âgée que la moyenne française, elle compte peu d'habitants de moins de 20 ans (21,5 % contre 23,8 %) et plus de personnes de 65 ans et plus (24,9 % contre 20,5 %). C'est un département relativement vieillissant.
- La population du bassin de vie n°2 est plus jeune, la structure par tranche d'âge laisse apparaître une part de 65 ans et plus, inférieure à 21 %.



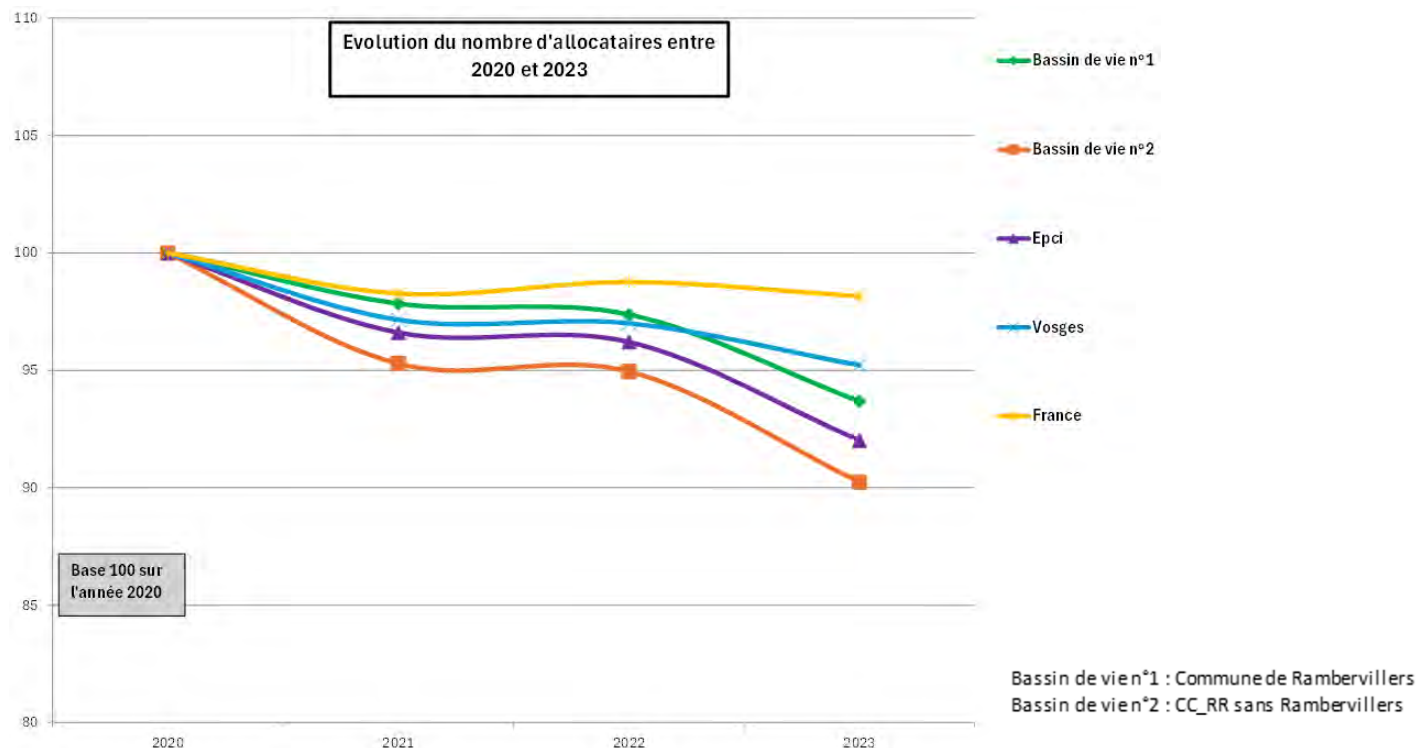


Fiche n°2

[Source des données : Caf]



Allocataires et structure familiale



- Au niveau national, entre 2020 et 2023, le nombre d'allocataires baisse légèrement (100 allocataires en 2020 pour 98 en 2023). Le même constat est observé dans les Vosges, de manière plus marquée (100 -> 95). Sur la CC, le bassin de vie n°2 (les communes autour de Rambervillers) perd 10 % de ses allocataires en 3 ans.

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Epci | Vosges | France |
|---|-------------------|-------------------|---------------|----------------|-------------------|
| Population en 2021 | 5 045 | 7 833 | 12 878 | 360 673 | 67 408 052 |
| Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2023 | 2 535 | 3 108 | 5 643 | 154 612 | 32 511 300 |
| Taux de couverture | 50,2% | 39,7% | 43,8% | 42,9% | 48,2% |

- Le taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 43 % pour le département et de 48 % pour le National, se situe à 44 % sur la Communauté de communes de la Région de Rambervillers.
- Le bassin de vie n°1, qui contient uniquement la commune de Rambervillers, urbain et comptant en conséquence une part d'allocataires importante, présente un taux de couverture de 50 %, contre 40 % pour le bdv n°2.

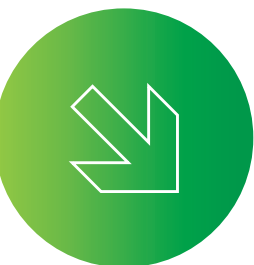


- Quel que soit le périmètre étudié, les allocataires "isolés" et les couples avec enfant(s) sont les deux types de structure familiale les plus fréquentes.
- Sans surprise, les allocataires isolés représentent 55 % de l'ensemble des allocataires de la commune de Rambervillers qui propose un parc immobilier plus adapté à cette catégorie de population. Le 2nd bdv se caractérise par une structure familiale radicalement différente : les couples avec enfant(s) représentent 49 % des allocataires et les allocataires isolés 31 %.

| | Bassin de vie n°1 | | Bassin de vie n°2 | | Epci | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|--------------|-------------|
| Nombre d'enfants allocataires | 890 | 100% | 1 316 | 100% | 2 206 | 100% |
| < 3 ans | 119 | 13% | 194 | 15% | 313 | 14% |
| 3-5 ans | 124 | 14% | 207 | 16% | 331 | 15% |
| 6-11 ans | 317 | 36% | 469 | 36% | 786 | 36% |
| 12-15 ans | 231 | 26% | 311 | 24% | 542 | 25% |
| 16-17 ans | 99 | 11% | 135 | 10% | 234 | 11% |

| | Vosges | | France | |
|--------------------------------------|---------------|-------------|-------------------|-------------|
| Nombre d'enfants allocataires | 56 345 | 100% | 12 383 672 | 100% |
| < 3 ans | 7 864 | 14% | 1 877 570 | 15% |
| 3-5 ans | 8 397 | 15% | 1 905 701 | 15% |
| 6-11 ans | 19 415 | 34% | 4 353 855 | 35% |
| 12-15 ans | 14 100 | 25% | 2 947 813 | 24% |
| 16-17 ans | 6 569 | 12% | 1 298 733 | 10% |

- Plus de 2 200 enfants allocataires de moins de 18 ans sont dénombrés sur l'intercommunalité.



Fiche n°3

[Source des données : Caf]

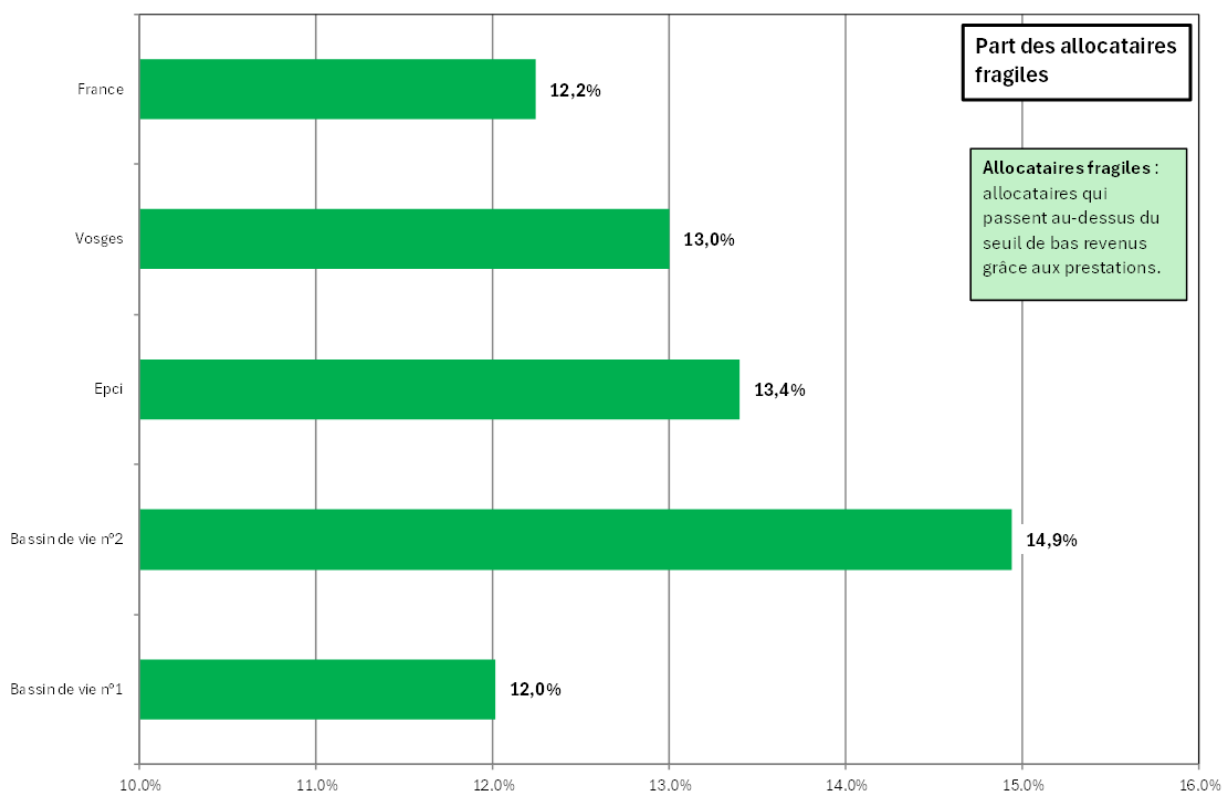
Pauvreté - Précarité

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Epci | Vosges | France |
|--|-------------------|-------------------|-------|--------|--------|
| Part de bénéficiaires du RSA | 25,7% | 10,8% | 18,6% | 14,6% | 13,2% |
| Part de bénéficiaires de l'AAH | 14,2% | 8,3% | 11,4% | 10,2% | 9,5% |
| Part de bénéficiaires de la prime d'activité | 34,7% | 37,3% | 35,9% | 38,0% | 32,9% |
| Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus * | 51,8% | 27,6% | 40,3% | 34,7% | 32,6% |

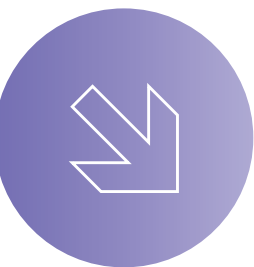
Bassin de vie n°1 : Commune de Rambervillers
Bassin de vie n°2 : CC_RR sans Rambervillers

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 253 € en 2023

- En 2023, les bénéficiaires du RSA et de la PPA, ainsi que le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus, sont proportionnellement plus nombreux dans les Vosges qu'au niveau national. La CC se distingue du département par une part très conséquente de bénéficiaires du RSA (19 % des allocataires) et d'allocataires sous le seuil de bas revenus (plus de 40 %).
- La commune de Rambervillers (bdv n°1), sur ce thème « pauvreté-précarité », présente des résultats exceptionnels : 26 % de bénéficiaires du RSA (le double de la moyenne nationale) et plus de la moitié des allocataires sous le seuil de bas revenus. Sur les 102 communes vosgiennes comptant au moins 100 allocataires, Rambervillers est la seule dont la part d'allocataires sous le seuil de bas revenus est supérieure à 50 %.

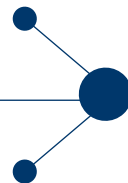


- Le taux d'allocataires fragiles, qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, se situe à 15 % au sein du bassin de vie n°2, soit 3 points de plus que le bdv n°1.

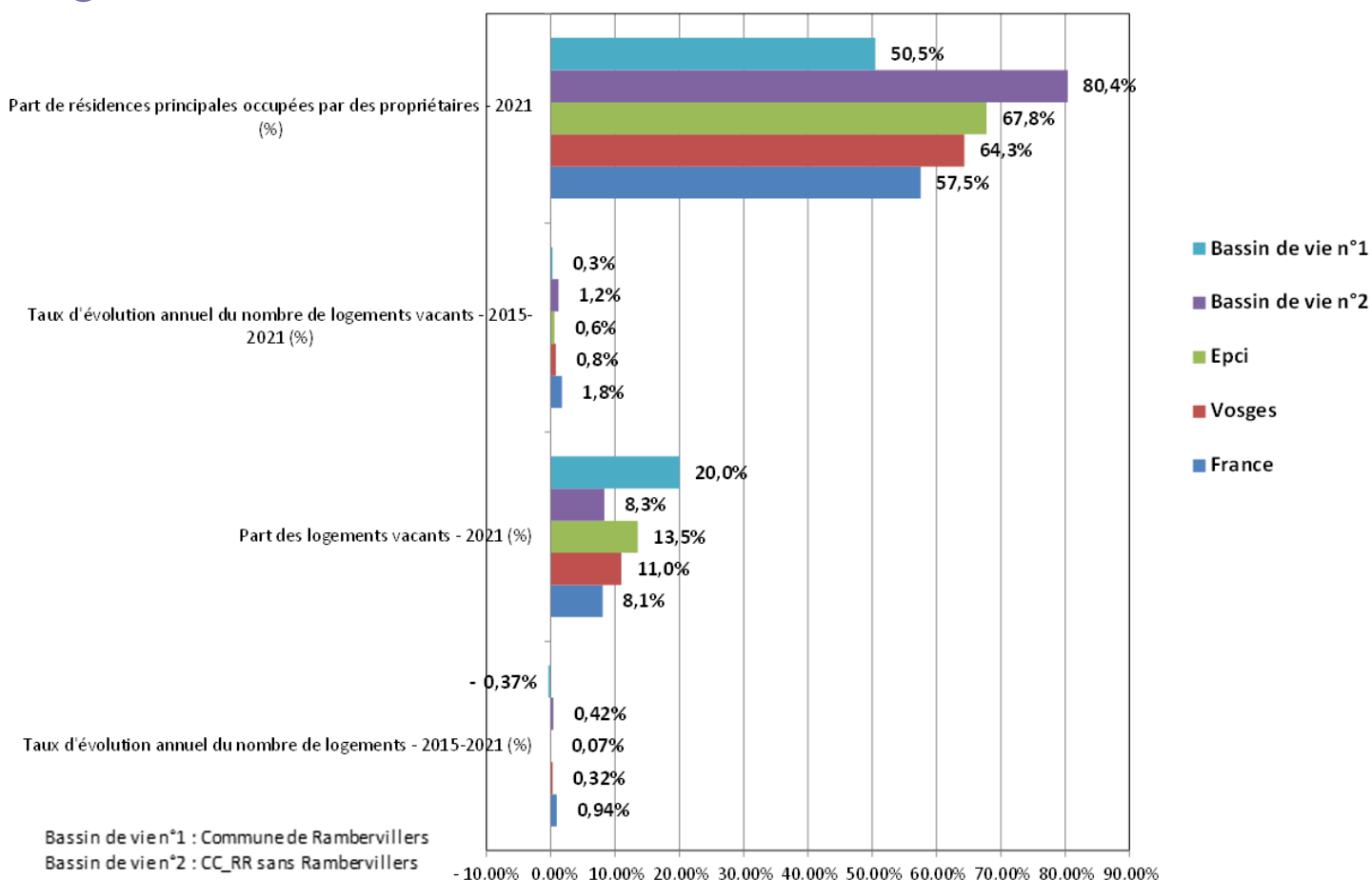


Fiche n°4

[Source des données : INSEE]



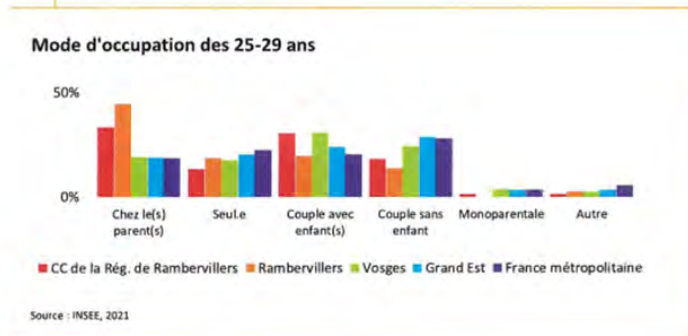
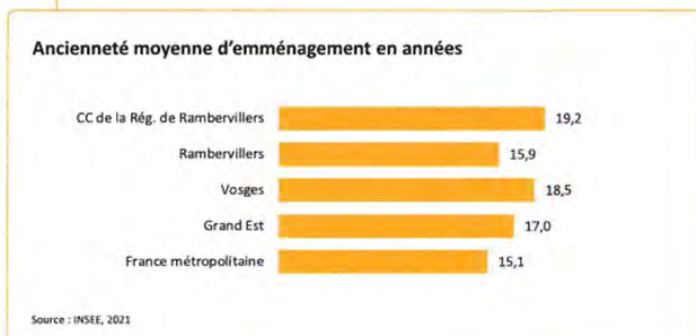
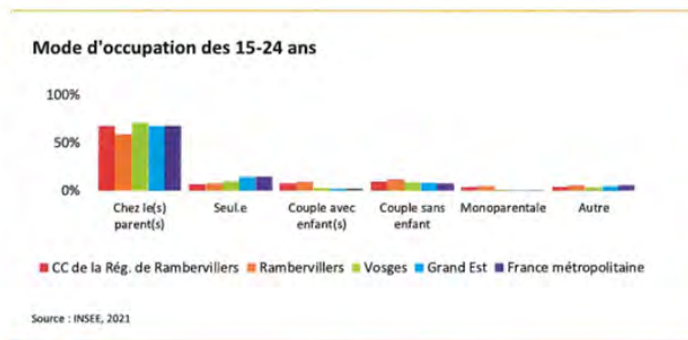
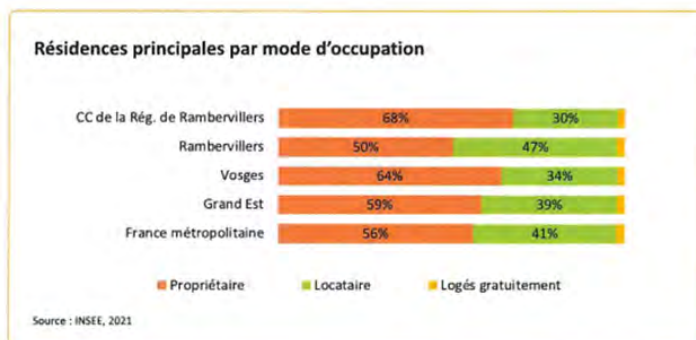
Logement



- Le taux d'évolution annuel du nombre de logements, entre 2015 et 2021, est proche de 1 % au niveau national contre 0,32 % pour le département des Vosges. Il stagne sur le périmètre de la CC de la Région de Rambervillers, tandis qu'il régresse au sein du bassin de vie n°1 (commune de Rambervillers).
- La part des logements vacants est plus importante dans les Vosges (11,0 %) qu'au niveau national (8,1 %). A Rambervillers, 1 logement sur 5 est vacant.
- Dans les Vosges, près de 2/3 des résidences principales sont occupées par des propriétaires contre 58 % au niveau national. Le département contient de nombreuses zones rurales et de zones de montagne où les propriétaires sont plus nombreux qu'au sein des zones urbaines. Cela se vérifie particulièrement sur cet EPCI, le bassin de vie qui couvre Rambervillers est urbain et 1 habitant sur 2 est propriétaire, alors que le bassin de vie entourant Rambervillers est rural et compte 80 % de propriétaires.



[Source des données Ithéa 2024]



Focus Public sur la Maison de l'Habitat et de l'Energie / « Habiter Mieux »

Dans le cadre de sa compétence politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers déploie un programme d'Intérêt Général.

Présentation :

Le PIG est un dispositif pour l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité en vue d'un gain énergétique destiné aux propriétaires occupants sous certaines conditions qui comprend :

- Des aides financières pour la réalisation de travaux, issus principalement de l'ANAH (aides classiques), de la 2C2R, des caisses de retraite, du département, de la région ;
- Des conseils aux particuliers pour établir un programme de réhabilitation de leur logement afin de faire des économies d'énergie ;
- Un accompagnement pour réaliser les démarches administratives afin d'obtenir des subventions.

Le PIG s'oriente vers trois thématiques :

1. Les travaux de rénovation thermique des logements avec un gain énergétique de 35% min
2. L'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie avec des travaux d'énergie (travaux couplés)
3. Les interventions sur l'habitat indigne et dégradé.

Fin du PIG au 31/12/2024 :

Signature d'un pacte territorial prochainement permettant d'accompagner un large public de revenus très modestes à revenus supérieurs.

L'axe 5 du plan d'action de l'opération revitalisation du territoire : « assurer la reconquête de l'habitat au centre- ville »

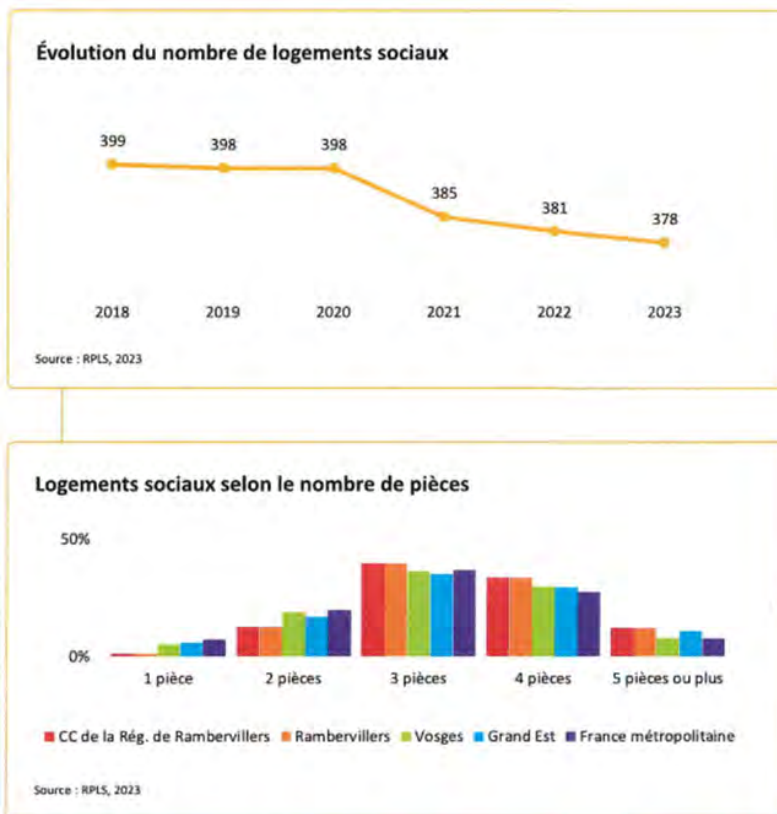
L'Etat, la Région Grand Est, le Département des Vosges, la Communauté de Communes et la ville de Rambervillers se sont engagés dans l'Opération Revitalisation du Territoire (ORT). Ce projet a pour objectif de construire ensemble la réponse à la question : « Comment renforcer en profondeur la vitalité de Rambervillers ? » et de mettre ensemble des actions pour traduire concrètement cette réponse. L'axe 5 du projet de l'ORT doit assurer la reconquête de l'habitat du cœur de ville à travers des « fiches actions ».

Le logement social

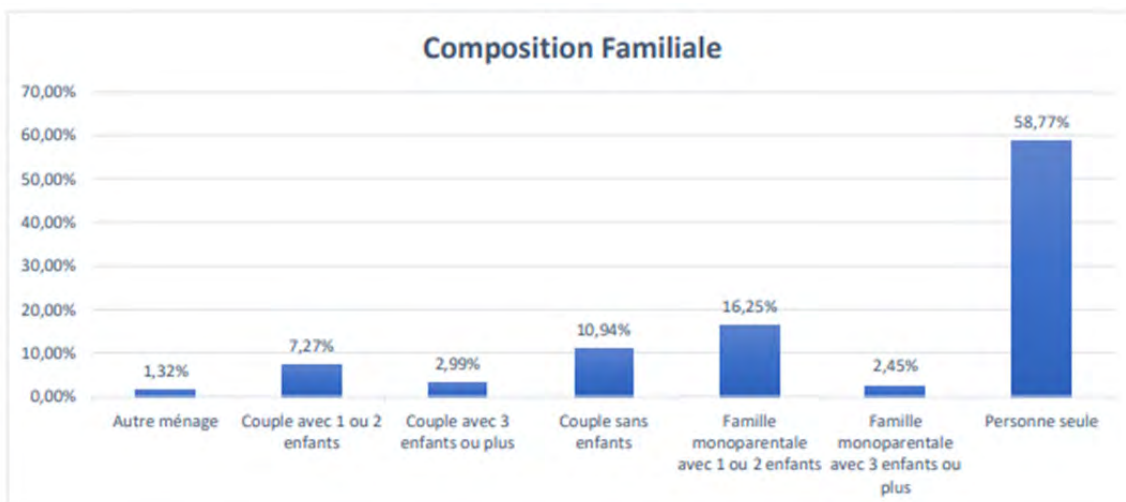
- **Parc locatif Vosgelis**

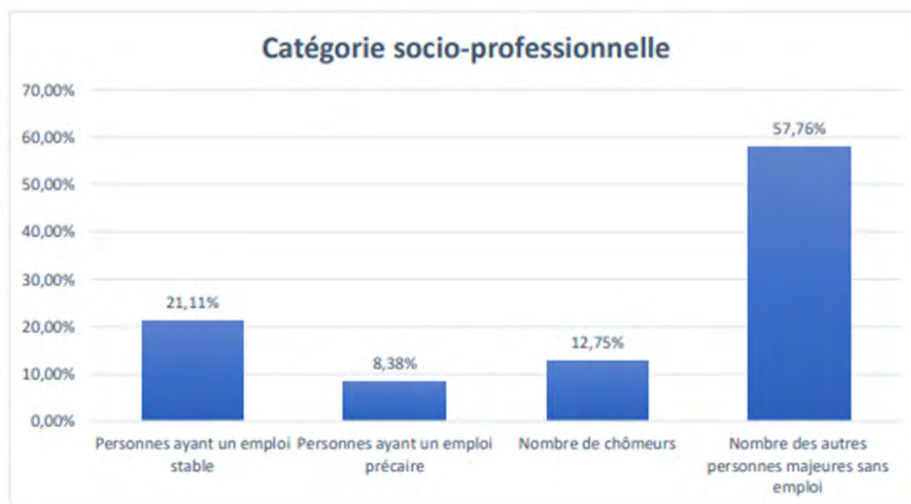
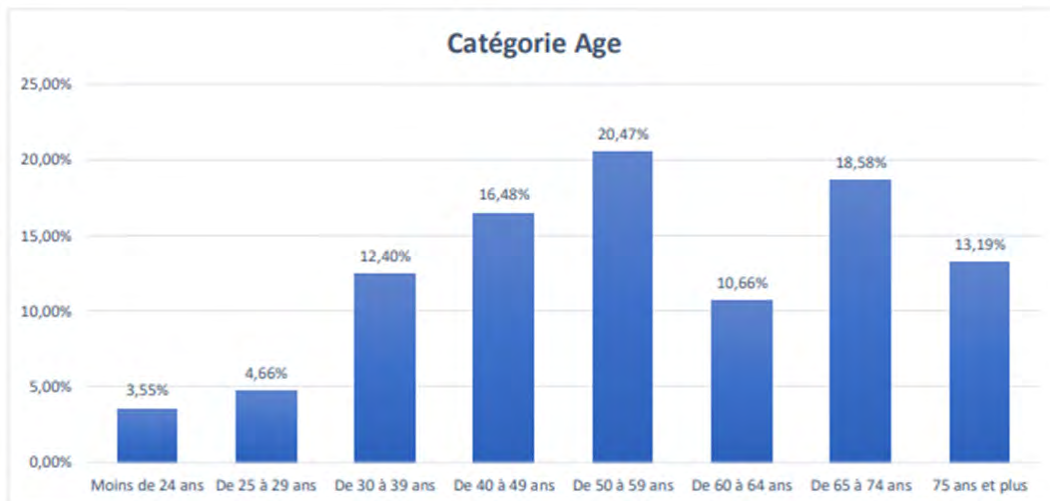
Rambervillers est la seule commune de la Communauté de Communes sur laquelle Vosgelis a son patrimoine. Vosgelis possède 378 logements.

[Source des données Ithéa 2024]



[Source des données Vosgelis]

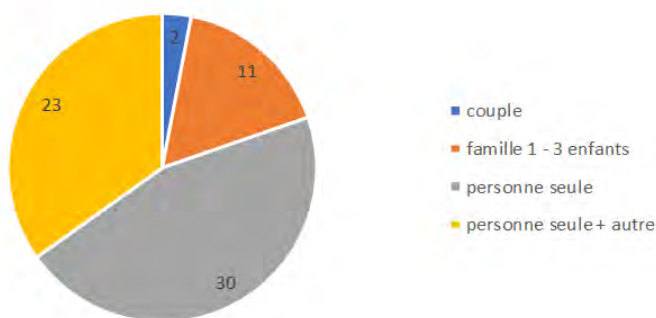




A RAMBERVILLERS, l'offre de grands logements individuels existe en nombre important (rues du Haut de la justice, André Pernet et Pierre Mathieu) et en collectifs de la rue Pierre Mathieu et André Pernet.

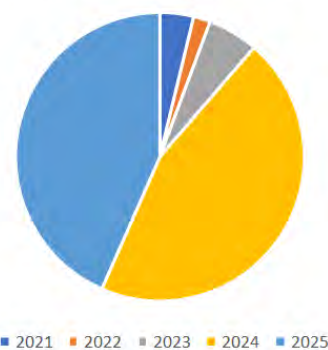
Ainsi, la stratégie patrimoniale consiste à supprimer les type 4 et 5 les plus anciens, au profit des pavillons et des collectifs dans les bâtiments qui font l'objet de réhabilitations.

Composition familiale des demandeurs



Ce sont surtout des personnes seules et des familles monoparentales.

ancienneté des demandes actives



Les délais longs correspondent à des demandes spécifiques ou des dossiers complexes (*anciennes dettes, problème de comportement par ex.*)

En conclusion, si nous devons intervenir en centre-ville, l'orientation devrait porter sur du petit logement, accessible PMR car l'offre est très faible sur le patrimoine existant. Développer quelques logements pour séniors serait pertinent.

Intervention du travailleur social Caf dans le cadre de la non-décence d'un logement sur le territoire :

Un locataire peut signaler l'état de son logement. Le dossier est examiné et suivi par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Cette instance regroupe différents services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et d'autres partenaires pour permettre une action coordonnée.

Ses principales missions sont le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne.

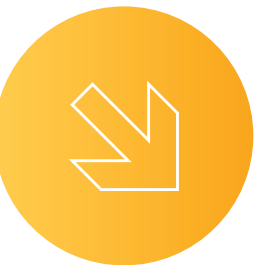
Le travailleur social CAF se saisit du dossier lorsque l'allocataire est bénéficiaire d'une aide au logement. La Caf mandate l'opérateur Soliha Vosges pour une visite de qualification du logement. Dans la situation où l'habitat ne répond pas aux caractéristiques de la décence, la Caf le notifie au propriétaire et au locataire. Le versement de l'aide au logement est alors suspendu. Son montant est conservé et sera reversé si les travaux de mise en conformité sont réalisés dans un délai de 18 mois.

Sur la 2C2R, en 2024 :

12 traitements de dossiers « non-décence logement » dont :

- 7 clos (2 déménagements, 2 ne relevant pas du champ de compétence de la Caf,
- 2 clos par la DDT et 1 pour non réponse) dont 1 conservation en cours ALF en cours.

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du Pacte territoriale « PIG » vers un Pacte Territorial touchant un plus large public ; • Un Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ; • Forte volonté publique d'agir sur cette problématique ; • Une part importante de logements 5 pièces ou plus (pour les familles nombreuses). | <ul style="list-style-type: none"> • Parc de logement vieillissant ; • Taux important de logements vacants sur la commune de Rambervillers • Inadéquation entre l'offre et la demande (capacité et aménagement du logement, parc logement vieillissant, etc.) ; • Manque d'information pour le public sur la thématique logement ; • Structures pas adaptées pour l'aménagement PMR ou personnes âgées ; • Parc de logements sociaux « officiels » saturés (publics et privés) ; • Présence de logements indignes. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'ADIL (Agence Départemental pour l'Information sur le Logement) ; • Opérations de revitalisation du bourg centre de Rambervillers dans le cadre Petite Ville de Demain ; • Plan local d'urbanisme sur Jeanménil et Saint Benoit la Chipotte ; • Fond de Solidarité au Logement ; • Prise de compétences PLUI – H – M par la communauté de communes de la Région de Rambervillers (Plan Local d'Urbanisme Interco - Habitat – Mobilité) ; • Permis de louer. | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux de logements vacants ; • Développement d'un parc de logement sociaux parallèle (bailleurs indéclicats) ; • Précarité énergétique croissante ; • Isolement pour les personnes seniors vivant chez elles. |



Fiche n°5

[Source des données : Insee]

Emploi

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Epci | Vosges | France |
|---|-------------------|-------------------|-------|--------|--------|
| Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021 [A] | 69,1% | 76,1% | 73,4% | 74,5% | 74,7% |
| Taux de chômage des 15 ans et plus en 2021 [B] | 19,6% | 10,0% | 13,4% | 12,9% | 12,1% |
| Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2021 [C] | nd | nd | nd | nd | nd |

[A] : rapport entre le nombre d'actifs (population active ayant un emploi) + les demandeurs d'emploi, et la population en âge de travailler

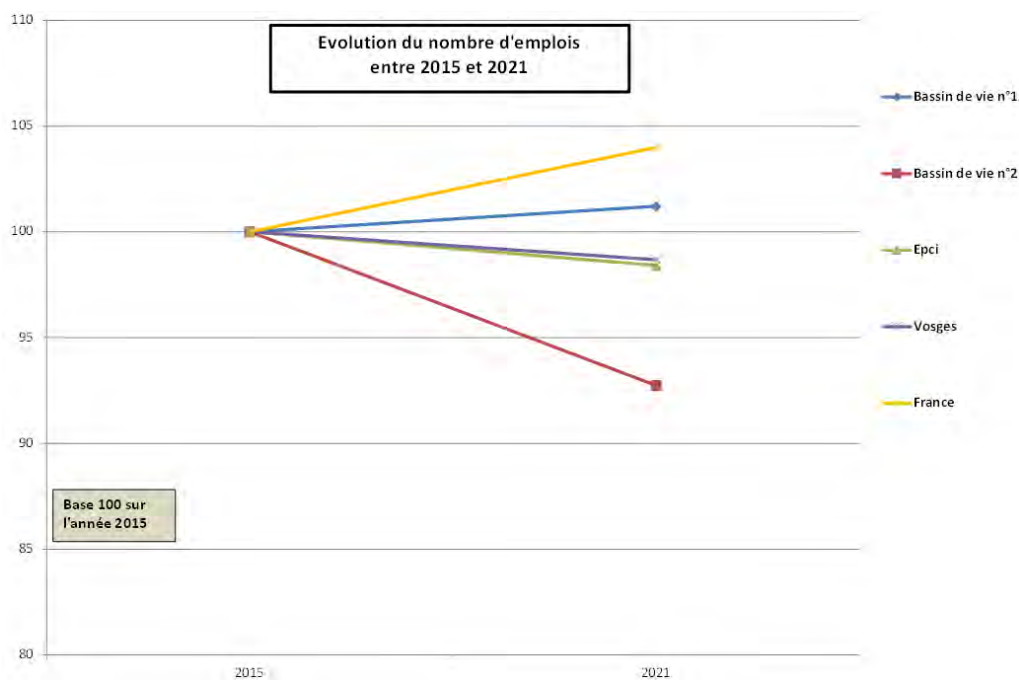
[B] : rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active

[C] : emploi comptabilisé dans la commune du "lieu de travail"

Bassin de vie n°1 : Commune de Rambervillers

Bassin de vie n°2 : CC_RR sans Rambervillers

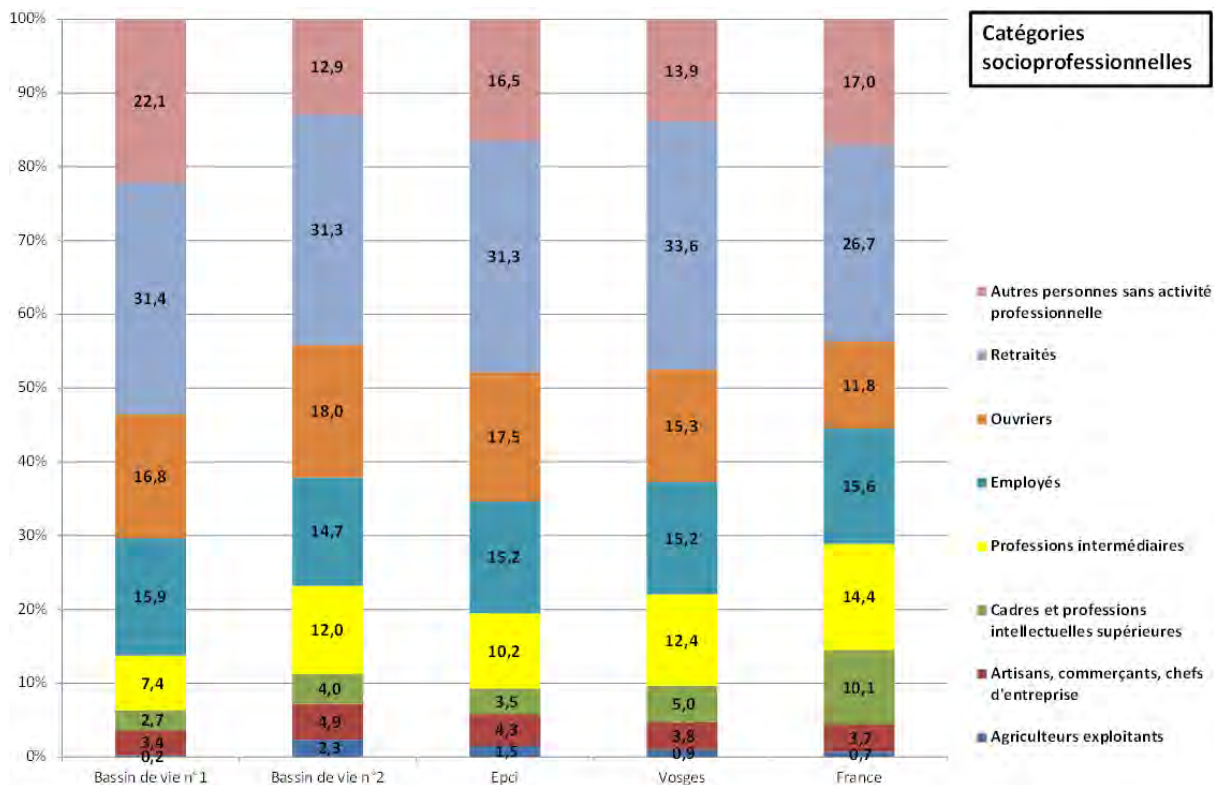
- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. En 2021, il est identique aux niveaux national et départemental et est plus faible sur la CC, particulièrement sur le bassin de vie n°1, couvrant Rambervillers (69 %).
- Moins d'un point sépare le taux de chômage du département (12,9 %) à celui du niveau national (12,1 %). Le bassin de vie n°1 compte proportionnellement 2 fois plus de chômeurs que le bassin de vie n°2 (19,6 % contre 10,0 %).



- Entre 2015 et 2021, le nombre d'emplois augmente sur le territoire national tandis qu'il diminue légèrement dans les Vosges. Au sein du bassin de vie n°1, malgré le gain de quelques dizaines d'emplois en 6 ans, le taux de chômage reste très élevé (cf. paragraphe ci-dessus) mais inférieur à la période précédente étudiée (26,6 % en 2017).



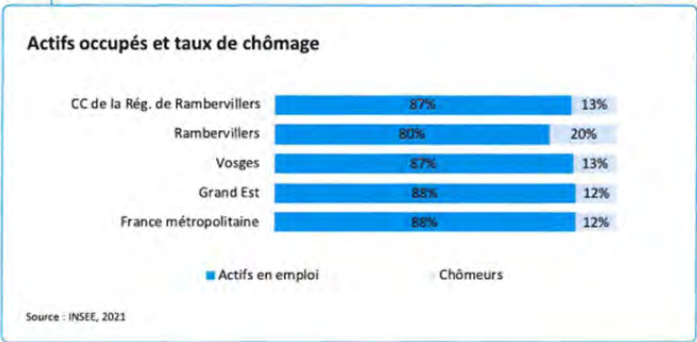
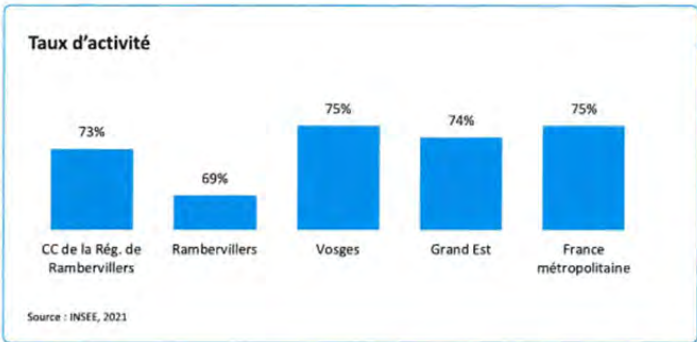
- La part d'emplois dans le tertiaire est plus élevée en France que dans les Vosges (+ 9 pts), à l'inverse de la part d'emplois dans l'industrie (- 7 pts).
- Chaque bassin de vie présente un atypisme : une importante part d'emplois dans l'industrie (33 %) pour le n°1 et de nombreux emplois dans l'agriculture (17 %) pour le n°2.



- Les Vosges comptent proportionnellement moins de cadres et de professions intermédiaires que la moyenne nationale, mais plus de retraités et d'ouvriers.
- Plus d'une personne sur 5 se trouve sans activité professionnelle sur le bassin de vie n°1 (22 %). Le nombre de cadres et professions intermédiaires est plus important sur le bassin de vie n°2.

[Source des données : Ithéa - Novembre 2024]

ACTIVITÉ ET CHÔMAGE DE LA POPULATION



5 629

Le nombre d'actifs de 15-64 ans pour la CC de la Rég. de Rambervillers

Enregistré dans ce PC



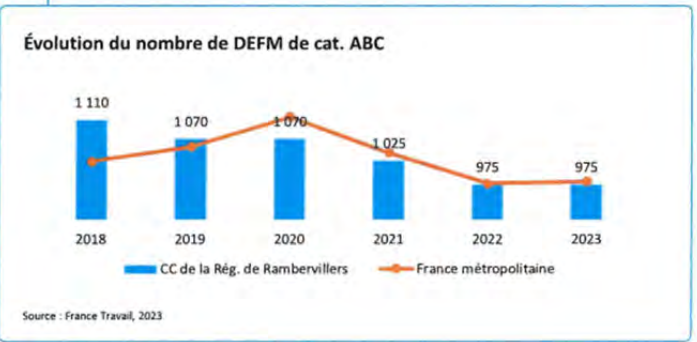
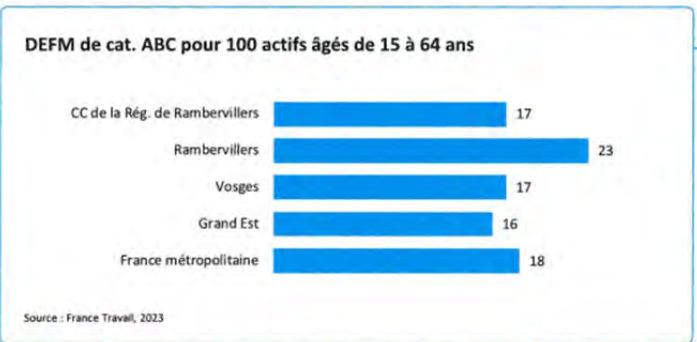
51,8%

Le taux d'activité des jeunes de 15-24 ans de l'EPCI

Une population plutôt active à l'échelle de l'EPCI

- Des actifs qui représentent 73% des 15-64 ans : une proportion proche de celles des territoires de comparaison
- Un taux de chômage au sens de l'INSEE de 13% pour la CC de la Rég. de Rambervillers contre 13% pour les Vosges ou encore 12% pour la France métropolitaine

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS



295

Le nombre de DEFM ABC de 50 ans et plus pour la CC de la Rég. de Rambervillers

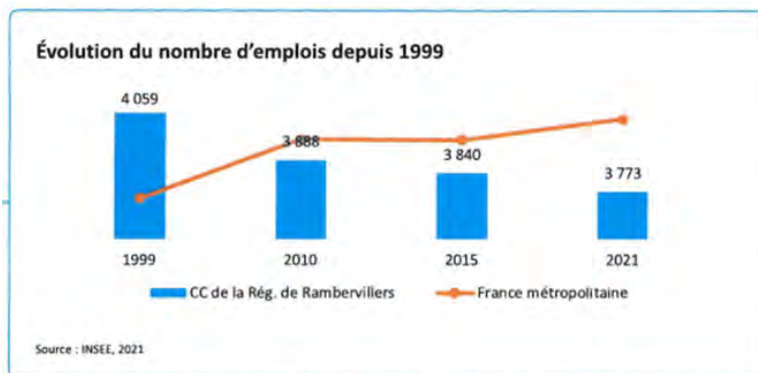


- 12%

Le taux de croissance du nombre de DEFM entre 2018 et 2023

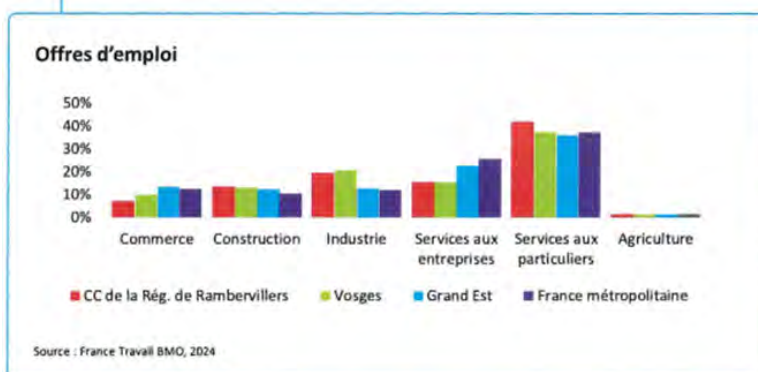
Un niveau de chômage au sens de France Travail dans la moyenne pour la CC de la Rég. de Rambervillers

- 17 DEFM de catégorie ABC pour 100 actifs de l'EPCI : une proportion similaire à celle des territoires de comparaison
- 975 DEFM enregistrés dans les dernières statistiques de France Travail contre 1 050 en moyenne les années précédentes



L'INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre total d'emplois sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (en emploi) qui résident sur ce même territoire. L'indicateur permet de caractériser la fonction de pôle d'emploi ou d'espace résidentiel d'un territoire.



- De manière générale, une tendance vers la « pauvreté » est constatée pour le territoire de la Région de Rambervillers.
- Le niveau d'études est peu élevé, il s'agit de penser et d'agir pour faire monter en compétences les demandeurs d'emploi, en lien avec les employeurs du territoire.

Focus sur les Structures d'Insertion par l'Activité Economique [sources de données : DDETSPP88] :

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques proposés par des SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique).

Deux structures type ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) sont identifiées sur le territoire :

| ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) sur le territoire de la Région de Rambervillers | Activités |
|---|---|
| FMS C'2ACT - Rambervillers | Tavaux d'entretien espaces verts, couture, entretien des locaux, travaux divers |
| Emmaüs - Rambervillers | Récupération, réparation d'objets destinées à la Vente- Recyclage |

| ACI intermédiaire sur le territoire de la Région de Rambervillers | Activités |
|---|--|
| Association intermédiaire Espoir – Thaon Les Vosges | Services à destination des particuliers (tâches ménagères, entretien des espaces verts, garde des enfants de + 3 ans, entretien de sépultures, petits bricolages, déménagement, déneigement, aide administrative) Services à destination des professionnels (agent d'entretien, personnel scolaire, manutention, agent de restauration, entretien des espaces verts, agent de voirie, secteur hospitalier, agent du bâtiment. |

EMMAUS a enregistré 33 contrats sur le secteur de Rambervillers en 2024, C'2ACT a enregistré 47 salariés ayant travaillé sur la structure en 2024 (46 en 2023).

L'AI ESPOIR qui a comptabilisé 50 contrats signés en insertion en 2024, intervient parfois sur le secteur de Rambervillers.

Focus sur la Mission Locale [sources de données : Mission Locale]:

La Mission Locale a pour vocation d'accueillir, d'informer et d'accompagner de façon personnalisée les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle résidant sur le territoire.

La Mission Locale pour la Communauté de Communes se situe à la Maison France Service de Rambervillers.

Sur la Communauté de Communes :

- 306 jeunes accompagnés en 2024 (256 en 2023 et 240 en 2021) dont 119 nouveaux (73 en 2023 et 82 en 2021).
- Age (81 mineurs, 134 jeunes âgés entre 18- 21 ans, 91 jeunes âgés entre 22 -25 ans)
- Sexe (49% de femmes, 51% d'hommes)
- 35% des jeunes ont leur permis
- Niveau d'études (7 universitaires, 67 BAC, 49 CAP BEP, 183 non diplômés)

Les programmes d'accompagnement

Les jeunes sont accompagnés dans leur recherche par les conseillers au travers de différents programmes ou actions :

- Programme d'accompagnement à l'emploi et à l'autonomie (Etat) : 46 entrés en 2024
- Contrat d'engagement Jeunes (15heures d'activités hebdomadaires) : 31 jeunes entrés en 2024
- Jeunes orientés par France Travail depuis le 01/01/2024 : 54 orientés en 2024

Les services rendus aux jeunes

Sa particularité est de prendre en compte tous les aspects de la situation du jeune en lien avec l'accès à l'emploi (besoin en termes de mobilité, santé, problèmes financiers...). Divers thèmes peuvent être traités selon les besoins (projet professionnel, accès à l'emploi, citoyenneté, formation, santé, logement, loisirs, sport, culture).

Le partenariat

Le travail de la Mission Locale s'appuie sur un réseau de partenaires locaux (Conseil Départemental, MFS, SIAE, Ecole d'Horticulture de Roville aux Chênes, ...).

Les actions menées sur le territoire

- Ateliers sur les techniques de recherche d'emploi
- Ateliers code de la route et ateliers simulateur de conduite, ateliers sur la mobilité virtuelle
- Rencontres avec des employeurs
- Participation au forum oriente ton avenir à Roville aux Chênes

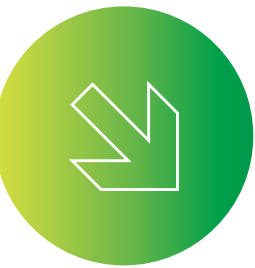
De manière générale, beaucoup de jeunes ont un bas niveau de qualification voire pas de qualification. Il est important de travailler avec les employeurs pour le recrutement des jeunes. Aussi leur mobilité reste fragile.

Autre, le club entreprises Rambervillers

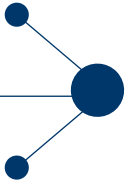
Les dirigeants du secteur sont fortement engagés pour leur territoire : ils ont créé en 2017 le club d'entreprises « Rambervillers territoire d'entreprises ».

L'objectif principal réside en la mise en commun d'idées et de forces proposées par les entrepreneurs. Environ 100 entreprises sont rassemblées autour de valeurs communes.

Pour aider les entrepreneurs à mener à bien leurs projets, les membres bénévoles du club d'entreprises assurent des permanences pour conseiller et orienter les futurs chefs d'entreprise. Des problèmes aussi divers que l'installation, la création, le recrutement ou l'export sont évoqués.



Fiche n°6



Éducation

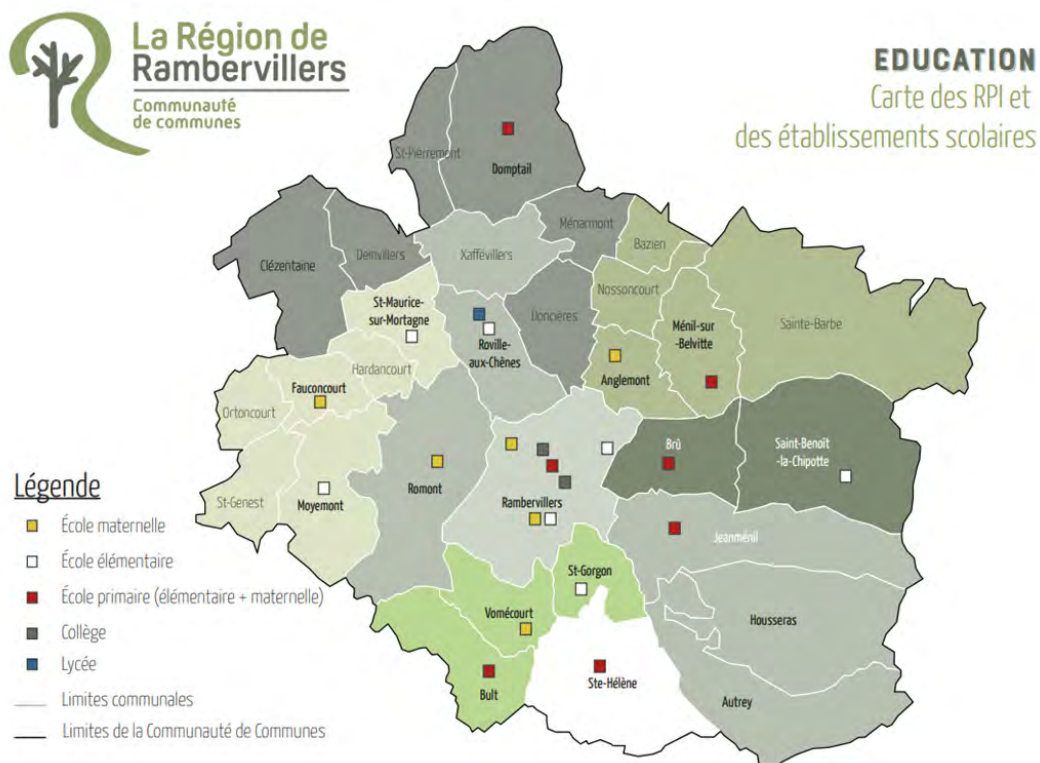
La présentation va s'attacher à montrer la répartition de l'offre scolaire, de la maternelle au lycée au regard du nombre de jeunes dans les Communes.

Les établissements sont à mettre au regard des évolutions démographiques à venir. De manière générale, la diminution du nombre de naissance depuis une dizaine d'année impacte fortement le paysage scolaire avec une diminution du nombre de classe.

Pour constituer des classes homogènes et ainsi garantir une qualité dans l'apprentissage des élèves, les Communes du territoire ont développé des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) et le Bourg Centre fonctionne avec des écoles indépendantes. A la rentrée de septembre 2021, la Commune de Jeanménil est regroupée avec le RPI de Autrey Housseras et la Commune de Xafféwillers a rejoint le RPI de Romont et Roville au Chênes.

A la suite du primaire, l'ensemble des élèves du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est accueilli dans les collèges situés sur la Commune de Rambervillers. Seuls les élèves s'orientant vers les métiers de l'horticulture et du paysage peuvent poursuivre leur scolarité sur le territoire en intégrant le lycée professionnel de Roville-Aux-Chênes.

Pour les autres élèves, la continuité éducative s'effectuera dans les établissements scolaires de Bruyères, Epinal, Saint-Dié-des-Vosges, Lunéville ou Raon-l'Étape. Cependant les transports mis à disposition ne desservent pas l'ensemble de ces établissements. Seul un réseau de bus scolaires est organisé pour acheminer les élèves vers le lycée de Bruyères. Pour permettre à leurs enfants de poursuivre leur cursus dans des établissements disposant de formation professionnelle ou proposant d'autres options, les familles doivent s'organiser pour assurer les transports (covoiturage, utilisation d'autres transports collectifs avec des horaires qui ne coïncident pas forcément avec les horaires de cours). Les parents peuvent prétendre à une participation financière de la part de la Région mais celle-ci est moindre par rapport aux frais engendrés.



Caractéristiques de l'offre scolaire sur le territoire [sources de données : Etablissements du territoire] :

Effectifs scolaires - Primaire et élémentaire du territoire (Public)

| Année | Nombre d'élèves | Dont ULIS |
|-----------|-----------------|-----------|
| 2022-2023 | 1016 | 15 |
| 2023-2024 | 954 | 9 |
| 2024-2025 | 918 | 19 |
| 2025-2026 | 934 | 20 |

Effectifs scolaires - Primaire et élémentaire du territoire (Privé)

| Année | Nombre d'élèves | Dont ULIS |
|-----------|-----------------|-----------|
| 2023-2024 | 197 | 6 |
| 2024-2025 | 181 | 6 |

Effectifs scolaires - Collèges du territoire

| Etablissement | Année | Nombre d'élèves | Dont ULIS |
|----------------------------------|-----------|-----------------|-----------|
| Collège Alphonse Cytere (public) | 2023-2024 | 512 | 24 |
| | 2024-2025 | 476 | 23 |
| Collège Jeanne d'Arc (Privé) | 2023-2024 | 143 | 12 |
| | 2024-2025 | 123 | 12 |

Effectifs scolaires - Lycée horticole Roville-aux-Chênes

| Année | Lycée | Centre de formation apprentis | Centre de formation continue | Total |
|-----------|-------|-------------------------------|------------------------------|-------|
| 2022-2023 | 346 | 455 | 57 | 858 |
| 2023-2024 | 325 | 410 | 54 | 789 |
| 2024-2025 | 267 | 413 | 52 | 732 |



Focus sur la politique d'éducation prioritaire sur la Communauté de Communes : Réseau d'Education Prioritaire (REP)

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

Elle privilégie l'action pédagogique, favorise le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives cohérentes, bienveillantes et exigeantes adaptées aux besoins des élèves dans la durée.

Les REP regroupent les collèges et écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Le Réseau d'Education Prioritaire se situe essentiellement sur la commune de Rambervillers pour :

- Le collège Alphonse Cytère,
- Les écoles élémentaires le Void Régnier, Jules Ferry, Parmoulin.

Focus sur l'enseignement adapté ou spécialisé

Sur le territoire de la Communauté de Communes, la scolarisation des élèves en situation de handicap peut s'effectuer au primaire à travers les Unités Locales pour l'Inclusion (ULIS). Cet enseignement spécialisé est présent sur les écoles du Bourg Centre.

Pour ce qui concerne l'enseignement général et professionnel adapté à travers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) au collège, les élèves doivent se rendre à Bruyères.

L'accueil des enfants issus de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) implique un accompagnement spécifique pour les différentes instances au vu des difficultés de ce public.

Focus sur des dispositifs

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat.

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEdT porté par la collectivité est en cours de renouvellement pour la période 2025 – 2028.

Focus santé des jeunes [sources de données : CMPEA]

Centre Hospitalier de Ravenel, antenne du Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents (CMPEA) à Rambervillers

L'antenne de Rambervillers répond à un vrai besoin de santé de la population.

L'équipe est composée de psychologues, infirmières, éducatrice spécialisée, psychomotricienne, placées sous la responsabilité médicale d'un psychiatre.

Un travail de réseau est mis en place avec le milieu scolaire, le conseil départemental (PMI, ASE), le milieu médico-social...

Données chiffrées de 2024 enfants - adolescents

- 139 enfants âgés de 3 ans à la majorité du bassin de la collectivité et quelques enfants du secteur de Bruyères, sont accueillis au CMPEA.
- A l'hôpital de jour de St Dié des Vosges, sur 28 enfants accueillis plus du tiers proviennent du secteur de Rambervillers.

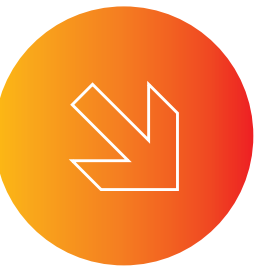
L'équipe du CMPEA est disponible pour accueillir des enfants et des adolescents de la MECS.

Des exemples d'accompagnement de prise en charge : troubles du neurodéveloppement, question du genre, mal être lié à l'adolescence...

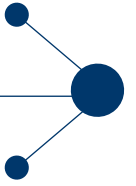


| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Des établissements scolaires de la maternelle au lycée rayonnent sur le territoire ;• Bonne synergie entre les différents établissements ;• Volonté de maintenir les RPI sur le territoire ;• Accueil des tous petits dans deux écoles de la ville de Rambervillers ;• Gestion des services périscolaires et restauration scolaire par la collectivité ;• PEdT Projet Educatif de Territoire et plan mercredi porté par la collectivité et mené par l'ensemble des acteurs du territoire. | <ul style="list-style-type: none">• Manque de places en ULIS (Unité Localisée d'Intégration Scolaire) ;• Manque de professionnels type AESH sur le temps du repas pour favoriser la continuité de l'accompagnement ;• Plus de dispositif EGPA (Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés) sur le territoire de Rambervillers ;• Manque de mobilité psychologique et mobilité en termes de déplacement pour les familles et les adolescents. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none">• Des actions ponctuelles menées en commun entre les établissements et/ou les acteurs locaux en faveur des jeunes et des familles ;• Des élèves en formation sollicitent les acteurs du territoire pour mener des projets. | <ul style="list-style-type: none">• Fermeture de classes en lien avec la baisse des effectifs ;• Mise en échec scolaire. |





Fiche n°7



Parentalité

Evaluation de la précédente CTG 2021/2025 :

- Recrutement d'une référente famille au sein de l'AFTR en septembre 2023 ;
- Nomination d'une référente parentalité au sein de la 2C2R ;
- Mise en place du premier comité de pilotage « Parentalité » par l'AFTR ;
- Reprise du LAEP en mars 2024 dans deux lieux distincts permettant d'accueillir un plus large public ;
- REAAP porté par l'AFTR avec des actions partenariales dans le cadre de la semaine de la parentalité et de la petite enfance.

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/ enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles...) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour du travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'Ecoute d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

D'autres offres répondent à des demandes spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale, des espaces de rencontre ou encore l'aide à domicile aux familles.

S'agissant de l'offre travail social auprès des familles, on trouve trois opérateurs institutionnels sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Conseil Départemental, MSA Lorraine et Caf.





Offre de service de travail social - offre individuelle

Conseil Départemental : prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées.

Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Aide Sociale à l'Enfance ;
- Insertion, logement et service social de polyvalence de secteur.

Centre de Planification et d'Education Familiale.

Caf : soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, impayés de loyers, monoparent.

273 rendez-vous réalisés en 2024, représentant 62 familles différentes dont :

- 230 en accompagnement soit 84 % ;
- 43 en informations conseils soit 16 %,

dont 30 % réalisés au domicile ou lors d'une permanence sociale ;

87% de ces familles sont suivies dans le cadre de la séparation.

Mutualité Sociale Agricole : soutien en cas de rupture professionnelle et/ou familiale.

- Permanence sociale avec une assistante sociale

Pour rappel, la 2C2R est l'EPCI des VOSGES qui, en 2023 a :

- Le ratio de familles monoparentales le plus élevé avec un taux de 16,9 % contre 15,3 % à l'échelle du Département,
- Le ratio de familles avec enfant(s) le plus élevé avec un taux de 34.4% contre 31.3 % à l'échelle du Département.

La ville de Rambervillers a le ratio de familles monoparentales le plus élevé (19,6%) contre 16.9 sur l'ensemble de l'EPCI alors que le taux de couples avec enfants est à 49.1 % sur le bassin de vie n°2.

Les offres de service Parentalité du territoire :

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas)

On désigne par « Accompagnement à la Scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Les objectifs sont :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Public : Parents et enfants scolarisés à l'école primaire, au collège et au lycée.



Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : l'accompagnement à la scolarité est porté par l'AFTR.

| | |
|------------------|---|
| 2023-2024 | 6 collectifs pour 35 enfants de primaire, 1 collectif pour 7 ados du secondaire (Bult, Doncières, Nossoncourt, Saint Benoit La Chipotte, St Genest, St Gorgon, St Maurice, Ste Barbe, Jeanménil, Ménil sur Belvitte, Moyemont, Rambervillers). |
| 2024-2025 | 6 collectifs pour 48 enfants de primaire, 3 collectifs pour 24 ados du secondaire (Anglemont, Bult, Fauconcourt, Moyemont, Ménil sur Belvitte, Nossoncourt, Rambervillers, St Genest, St Maurice, Ste Barbe, Vomécourt). |

Pour l'année scolaire 2024-2025, le financement de la Caf s'élève à 20 901.48 €.

Lieu d'Accueil Parent Enfant (Laep)

Le LAEP est un espace de jeu et de parole qui accueille de manière libre et sans inscription des enfants (moins de 6 ans) accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent pour un temps déterminé, dans un lieu adapté, sécurisé, avec des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP s'inscrit dans les objectifs de soutien à la parentalité pour :

- Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants ;
- Rompre l'isolement des parents et favoriser les échanges entre adultes ;
- Renforcer les liens parents-enfants, dans un cadre préventif, sans visée thérapeutique.

Public : Parents, Grands-parents, adultes référents d'enfants de moins de 6 ans non scolarisés demeurant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : le LAEP AM-STRAM-GRAM est porté par l'AFTR.

Une convention de coopération entre l'AFTR, la Caf, la Commune de Rambervillers, le Conseil Départemental des Vosges, le Centre Hospitalier de Ravenel et la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers définit les engagements réciproques et l'offre de service proposé sur le territoire dont le projet éducatif et social du lieu d'accueil.

| | |
|-------------|--|
| 2023 | Pas de LAEP |
| 2024 | 27 séances, 14 adultes différents, 13 enfants différents entre 0 et 4 ans. |

Pour 2024, 6 264,16 € ont été versés au titre de la prestation de service Caf.

Médiation familiale

La médiation familiale se définit comme "un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision - le médiateur familial - favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution"

(Définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale, décembre 2003)

L'objectif principal est de rétablir le lien face à toutes formes de conflit, à toutes situations exposant les personnes à un risque de rupture par la recherche d'un accord respectueux des intérêts et des besoins de chacun, en particulier ceux des enfants.

Public : Parents, enfants, fratrie, grands-parents.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : Le service médiation des PEP LOR'EST intervient sur le territoire communautaire. Pas de données chiffrées mais la permanence est toujours d'actualité.



Espaces rencontres

Les espaces rencontres sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

Ils sont un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité car, même séparés, les parents continuent d'exercer conjointement l'autorité parentale (sauf décision contraire du juge). Le recours à un espace de rencontre permet, durant une période transitoire, de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents en refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales, etc.).

En valorisant les parents dans leur rôle et en soutenant la coparentalité, les espaces de rencontre contribuent à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parent/parent ou parents/adolescents, etc.). Ils sont à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

Public : Parents, enfants, grands-parents, détenteur d'un droit de visite.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : « L'Etincelle » est l'espace de rencontre de l'association ADAVIE qui peut accueillir les familles du territoire. Principalement après une orientation par le Juge Aux Affaires Familiales, la famille peut également saisir en directe l'association basée à Epinal.

Aide à domicile

L'aide à domicile a pour objectif de soutenir temporairement les familles afin de surmonter les difficultés ponctuelles qu'elles rencontrent lors d'événements provoquant des changements en son sein. Ce peut être une aide éducative, matérielle ou morale.

Public : Les familles ayant besoin d'un soutien lors d'un événement tel que : grossesse ; naissance ; séparation ; décès de l'enfant ; reprise d'emploi dans une famille monoparentale, famille nombreuse ou recomposée ; soins ou traitements médicaux ; difficultés dans la relation parents-enfants.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : L'association l'ADMR intervient sur le secteur de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

Appel à Projets Conseil Départemental relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Proposer un accompagnement global social et socio professionnel des familles monoparentales.

Les objectifs sont de :

- Faciliter les démarches pour permettre l'accès aux droits et aux prestations non sollicités dans une démarche « d'aller vers » ;
- Contribuer au développement du bien-être et l'épanouissement de la famille ;
- Créer une dynamique pour impliquer la famille dans la construction de « ses réponses » ;
- Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants ;
- Aider à surmonter les difficultés ponctuelles qui empêchent l'avancées des projets (freins matériels, mobilité, garde d'enfants, ...) ;
- Contribuer à l'insertion socio-professionnelle ;
- Favoriser la reconstruction d'un lien avec les dispositifs adaptés notamment renforcer l'accompagnement global de Pôle emploi et du Département envers ses familles.

Public : les familles monoparentales bénéficiaires du RSA.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers : FMS, AVSEA et autres.



Actions spécifiques portées par des associations ou réseaux locaux

- Soutenir temporairement les familles par une aide matérielle et morale afin de surmonter des difficultés ponctuelles.

Public : les familles du territoire.

Opérateurs sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers - Les associations : Le Secours Catholique / Les Restos du Cœur / La Croix Rouge / Autres.

- Soutenir la fonction parentale : hébergement des femmes victimes de violences conjugales ;
- Une réflexion partenariale et départementale est portée sur la thématique du répit parental et familial. Cette notion pourrait être travaillée à l'échelle du territoire notamment dans le cadre d'un réseau parentalité.

Appel à Projets conjoint CD/CAF parentalité REAAP et loisirs en familles

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) s'inscrit dans le cadre d'une politique partenariale de soutien à la parentalité globale. Il permet de soutenir les parents dans leur vie familiale et vise à réaffirmer la place et le rôle des parents dans l'éducation des enfants.

Les projets doivent viser un ou plusieurs des axes suivants :

- Contribuer au développement du bien-être et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, en favorisant le lien parent-enfant et parent-adolescent ;
- Créer une dynamique pour impliquer les parents dans la construction de « leurs réponses » ;
- Développer le pouvoir d'agir des parents et des enfants et adolescents ;
- Surmonter les difficultés ponctuelles dans l'exercice de la parentalité ;
- Prévenir l'aggravation des situations délicates (maltraitance, ruptures familiales, placement des enfants) ;
- Contribuer à l'insertion socio-professionnelle et à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (scolaires, financières, sociale, informatique, ...).

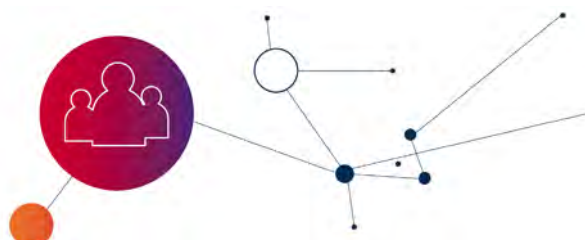
La référente familles de l'Association des Familles et du Territoire de Rambervillers a pour mission générale, sur le territoire de la Région de Rambervillers, de produire des actions collectives et individuelles, en partenariat, répondant aux objectifs précités.

Zoom sur des actions financées dans le cadre du REAAP :

- Semaine de la Parentalité : Ateliers destinés aux parents et parents-enfants, autour de diverses thématiques telles que la vie familiale, le bien-être, la parentalité et l'alimentation ;
- Ateliers numériques pour sensibiliser et former les familles à l'usage des outils numériques répondant à des fractures numériques ;
- Parenthèses parentales : espace de ressourcement, d'échanges et de soutien pour les parents ;
- Atelier Parents-Enfants ;
- Fête de la Petite Enfance ;
- Café des Parents ;
- Bivouac en Familles....

MSVS – service PMI

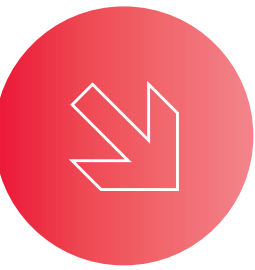
L'ESP (Eveil et Soutien à la Parentalité), dispositif qui s'adresse aux enfants de 0 à 7 ans. Les enfants sont orientés à la suite du bilan de santé effectué chaque année dans les écoles maternelles par le service PMI du département.





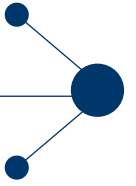
| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Des dispositifs soutien à la parentalité existants sur le territoire :<ul style="list-style-type: none">• convention multi-partenaire pour la gestion du Laep et la formation de l'ensemble des accueillants,• développement du CLAS dans les communes du territoire.• Un noyau d'acteurs sur le territoire volontaire pour animer des temps forts en lien avec la parentalité.• Un opérateur, l'AFTR, porteur d'un grand nombre d'actions parentalité sur le territoire via sa référente famille. | <ul style="list-style-type: none">• Taux de familles monoparentales avec des minima sociaux important.• Pas de réseau parentalité pour avoir une communication efficace sur les dispositifs soutien à la parentalité auprès de l'ensemble des familles du territoire.• Stigmatisation du centre social vis-à-vis des familles participant aux dispositifs.• L'itinérance des actions sur le territoire n'est pas suffisante.• La perception des acteurs de la parentalité se limite aux jeunes enfants.• Difficulté de mobilisation des familles (mobilité géographique, freins psychologiques/culturels). |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none">• Nomination d'une référente parentalité à la 2C2R dans le cadre de la compétence petite enfance.• Des événements modifient l'image réductrice du centre social (Festival Drôles de Zigotos, forum oriente ton avenir...). | <ul style="list-style-type: none">• La situation des familles monoparentales accentue leurs difficultés sociales.• Exclusion de familles potentiellement concernées par des actions parentalité.• Si l'opérateur AFTR est en difficulté, les actions parentalité peuvent être remises en cause. |





Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]



Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

Petite enfance

La petite enfance concerne dans cette approche les enfants de moins de 6 ans.

Sur le territoire, des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, les lieux de garde ou à domicile. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

Evaluation de la précédente CTG 2021-2025 :

- Création d'une plaquette « petite-enfance / enfance : nos services ! » par la 2C2R pour les familles du territoire ;
- Passage de 25 à 30 places d'accueil provisoires du multi-accueil « Les P'tits Loups » en 2022. Maintien de ces 5 places supplémentaires à compter de 2025 ;
- Labellisation écolo crèche du multi-accueil pour évoluer dans une démarche de développement durable ;
- Mise en place de journées pédagogiques et de l'analyse de pratiques à destination du personnel EAJE ;
- Validation du projet micro-crèche de 12 places. Ouverture prévue fin 2026 ;
- Mise en place de commissions d'attributions de places en EAJE ;
- Installation des premières MAM du territoire depuis la fermeture, en 2021, de la MAM Brin de Lutins de Saint-Maurice sur Mortagne : Housseras en 2023, Domptail en 2025 ;
- Le RPE identifié comme LINF (Lieu d'Information) sur le site www.monenfant.fr et pourra recevoir les demandes d'informations modes d'accueil des familles du territoire ;
- Développement d'un partenariat entre les écoles maternelles et les accueils périscolaires afin de préparer les plus petits à la scolarisation.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers dispose de la compétence petite enfance. Elle s'exerce dans le cadre de la gestion du multi-accueil Les P'tits Loups et celle du Relais Petite Enfance.

Sur la communauté de Communes, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué de 7,14 % entre 2021 et 2023 passant de 350 à 325 enfants. Cependant, une légère augmentation (<1 %) est observée entre 2022 et 2023. Concernant les enfants âgés de 3 à 6 ans, leur nombre a baissé progressivement entre 2021 et 2023 en passant respectivement de 416 à 370 enfants.

Le taux de couverture de l'EPCI, soit le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le nombre de places d'accueil proposées (collectif et individuel), est en baisse constante. Il est de 48,8 % en 2023 contre 56,2 % en 2021. Comparativement, en 2023, le taux de couverture national est de 60,3 % et le taux du Département est de 68,6 %.



La 2C2R est la seconde EPCI avec le ratio « taux de couverture » le plus bas du Département.

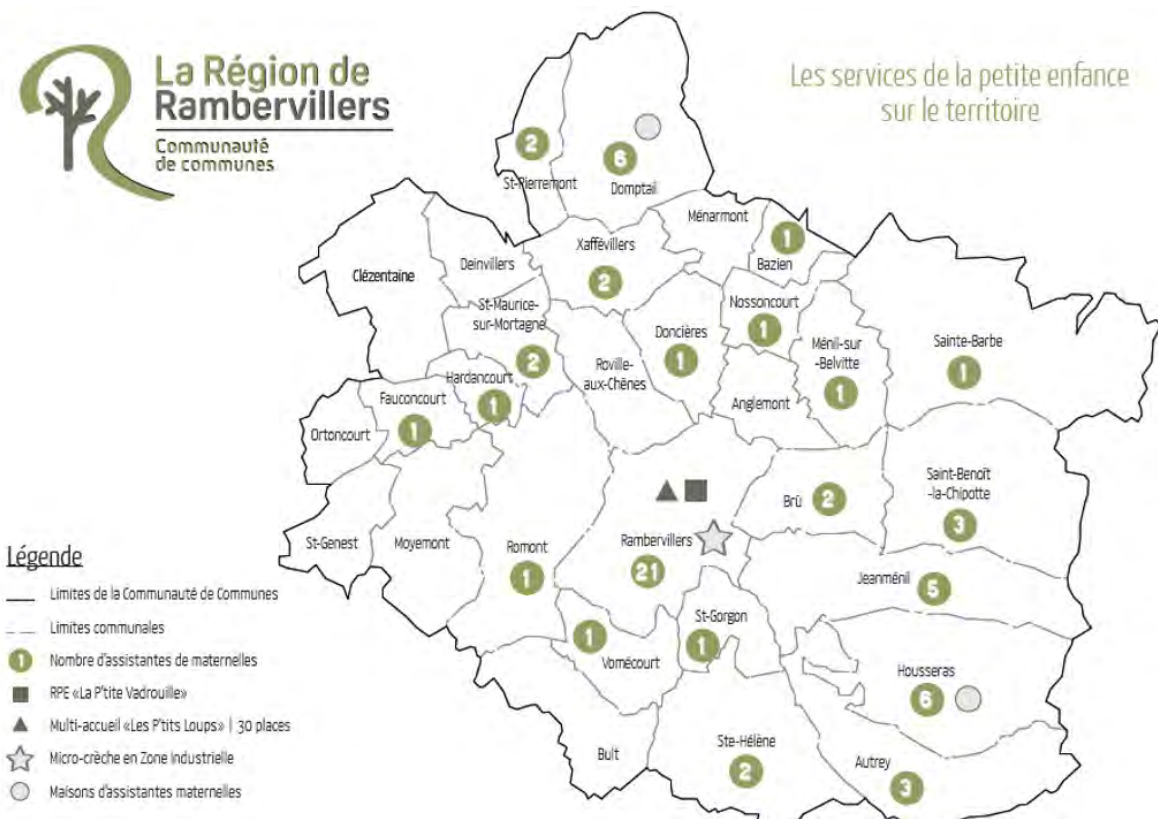
En détail :

- Taux de couverture accueil collectif : 6.50 % (taux moyen départemental : 14,70%) ;
- Taux de couverture en accueil individuel : 34.80 % (taux moyen départemental : 49,30%) ;
- Taux de couverture en préscolarisation 7.50 % (taux moyen départemental : 4,6%).

Au regard des critères de la CAF des Vosges, ces données révèlent comme priorité le développement de l'offre d'accueil, tant individuel que collectif, sur l'ensemble du territoire.

En 2023, le taux des familles (couple et monoparentale) avec enfant(s) de moins de 3 ans dont tous les parents travaillent est de 57,2%.

LES MODES D'ACCUEIL DU TERRITOIRE EN 2025





L'offre d'accueil individuel

En 2023, 196 enfants de moins de 6 ans dont 128 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis chez un assistant maternel de la Communauté de Communes. 72 de ces enfants ont été gardés sur leur commune de résidence. Ce sont ainsi **54 % des familles qui se déplacent pour confier leur enfant en dehors de leur lieu d'habitation**. Il est important de noter que le nombre d'enfants qui sortent du territoire pour être gardés est supérieur à ceux qui entrent pour être gardés. Cette dernière observation suscite des interrogations sur les raisons de ces déplacements : est-ce par choix, par manque de places d'accueil ou d'absence de réponse à un besoin spécifique ?

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis chez un assistant maternel a légèrement augmenté entre 2019 et 2023 (+ 0.4%) alors qu'il est en baisse pour les 3-6 ans (- 1.5%).

Entre 2021 et 2023, la baisse du nombre d'assistants maternels agréés de 13,51% (74 en 2021, 65 en 2022, 64 en 2023) et la stabilisation du nombre d'assistants maternels agréés actifs en décembre (46 en 2021, 45 en 2022 et 48 en 2023) viennent, par répercussion, améliorer le taux d'activité des assistants maternels sur cette même période passant de 62.2 % en 2021 à 75 % en 2023. Pour rappel, le taux d'activité des assistants maternels du département est de 72% en 2023.

Il est à noter un vieillissement croissant et significatif des assistants maternels âgés de plus de 55 ans : 39.1 % en 2021, 48.9 % en 2022 (contre 34% au niveau départemental) et 45,8% en 2023 soit une hausse de 6.7 points sur cette période.

Ces éléments statistiques interrogent autour du nombre d'assistants maternels qui seront actives sur le territoire d'ici quelques années, ce qui pourrait accentuer les tensions sur les modes de garde notamment pour les enfants de moins de 3 ans.

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) représentent à la fois un nouveau mode d'accueil individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels. Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou à la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part. **Notons que la création d'une MAM ne vient pas augmenter le taux de couverture des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.**

Au niveau de la tarification, les MAM n'émargent pas à la Prestation de Service Unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut être bénéficiaire d'un soutien financier Caf par le versement de la prestation Complément Mode de Garde (CMG).

Dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/Caf : suivi personnalisé du projet de fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).

Actuellement, le territoire compte 2 MAM :

- **La MAM Les Petits Farceurs d'Housseras** ouverte depuis mars 2023 avec trois assistantes maternelles dont deux nouvellement agréées et une agréée sur un autre EPCI, créant ainsi 12 places d'accueil sur le territoire. L'accueil se fait du lundi au vendredi entre 07h et 18h30 dans les locaux de l'ancienne école entièrement rénovée et aménagée par la commune (avec un accompagnement financier de la CAF). Un loyer modéré leur est appliqué.
- **La MAM Domptail** ouverte depuis septembre 2024. Les locaux, dont une des assistantes maternelles est propriétaire, peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants. A l'ouverture, 2 assistantes maternelles y travaillent et peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants chacune. Les professionnelles donnent la possibilité aux familles de confier leur enfant du lundi au vendredi de 6h et 20h.

Le mode de garde MAM peut être une réponse aux besoins spécifiques des familles, peut favoriser le maintien des professionnels de l'accueil individuel et faire émerger de nouvelles vocations.



Les gardes à domicile :

L'accueil individuel des enfants peut également être assuré par des gardes au domicile des familles. Le nombre de gardes à domicile sur le territoire est difficile à recenser car ces professionnels ne sont pas agréés par le Conseil Départemental.

Plusieurs associations organisent également des services de gardes à domicile sur le territoire : l'ADMR, l'ADAVIE et autres.

Ce mode d'accueil reste très marginal sur le territoire (2 enfants seulement sont concernés sur la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers).

Le Relais Petite Enfance (RPE) :

Un RPE est un lieu gratuit, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels (ASM), les parents et leurs enfants.

Le RPE de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers est agréé par la Caf de janvier 2024 à décembre 2025 puis de janvier 2026 à décembre 2028 en cohérence avec la période CTG. Il se veut itinérant.

Le RPE a vu son fonctionnement évoluer au cours des 4 années écoulées. Des mouvements de personnel ont engendré plusieurs réorganisations fragilisant les liens entre RPE, assistants maternels et autres partenaires petite enfance locaux.

En 2025, un animateur a été recruté à 0.80 ETP. Il dispose d'un lieu fixe à Rambervillers dans les locaux de la Communauté de Communes pour assurer les permanences téléphoniques et physiques. A l'avenir, l'animateur RPE aura un espace de travail dans les locaux de la nouvelle micro-crèche.

Par ailleurs, le RPE a proposé des animations aux assistantes maternelles sur 4 communes afin de favoriser une bonne couverture territoriale : Rambervillers, Housseras, Saint-Benoit La Chipotte et Xaféwillers.

Les missions du RPE intercommunal sont :

- **Mission d'information en direction des familles** : renseigner sur les différents modes de garde, informer des droits et devoirs en tant qu'employeur, informer et accompagner dans les démarches administratives liés à l'embauche d'un assistant maternel (contrat de travail ...) ;
En 2023, 26 familles différentes ont bénéficié d'une information (collective ou individuelle) donnée par le RPE sur les offres d'accueil du territoire, le coût, les démarches...
Les familles ont majoritairement sollicité le RPE pour des demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques et périscolaire).
- **Mission d'animation** : mise en place de temps collectifs, d'ateliers d'éveil à destination des enfants, de leurs assistants maternels et de leurs parents ;
En 2023, le RPE a organisé 56 activités d'éveil. 65 enfants différents ont participé à ces activités, soit respectivement 33 % des enfants de moins de 6 ans gardés en accueil individuel.
En 2023, 25 assistants maternels différents ont assisté au moins une fois aux activités d'éveil du RPE, soit 47 % des assistants maternels du territoire agréés en activité au 31 décembre.
- **Mission d'information et d'accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels agréés** : informer sur les droits et devoirs en tant que salarié, mise en réseau/ partage expériences/ temps d'échanges entre professionnels, mise en place d'ateliers, soirées thématiques, formation...
En 2023, 13 assistants maternels différents ont fréquenté le RPE au moins une fois dans l'année, sur des temps d'information ou de dialogue collectifs.
8 assistants maternels ont signalé leur sous-activité au RPE en 2023. 7 ont pu bénéficier de l'accompagnement du RPE pour améliorer leur employabilité.
Les principales raisons évoquées par le RPE concernant les difficultés d'obtention de contrats sont la situation géographique de certains villages isolés non situés sur des axes passants.



Outre ces missions, les RPE peuvent s'acquitter également de 3 missions renforcées.

En 2023, le RPE de la 2C2R a ainsi pu remplir la mission renforcée suivante :

- **Actions de promotion du métier d'assistant maternel :**

Il s'agit là de promouvoir l'accueil individuel ou le métier d'assistant maternel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication pluriannuelle.

L'animatrice RPE a participé au bus de l'emploi en 2023 sur la commune de Jeanménil. Un stand PMI/RPE a permis de sensibiliser le public sur l'exercice du métier d'assistant maternel et de transmettre les informations relatives aux démarches pour accéder à l'agrément.

A noter que les 2 autres missions renforcées à savoir le guichet unique, c'est-à-dire le RPE comme unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil, et l'analyse de la pratique pour les assistantes maternelles organisée par le RPE, devront être travaillées à terme dans le cadre du service public de la petite enfance.





L'offre d'accueil collectif

L'offre d'accueil en EAJE sur le territoire:

- **Le multi-accueil les P'tits Loups situé sur la commune de Rambervillers** est en gestion directe par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2020. La structure a alors une capacité d'accueil de 25 places.
Dès 2022, 5 places d'accueil collectif provisoires viennent s'ajouter aux 25 places existantes. L'objectif étant d'avoir une ouverture sur la mixité sociale en réservant ces nouvelles places aux familles les plus précaires.
Cet EAJE a une amplitude d'ouverture journalière de 12 heures, du lundi au vendredi.
En 2024, 64 enfants y étaient inscrits dont 16 issus de familles vivant sous le seuil de pauvreté et 1 enfant avait un parent engagé dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le taux d'occupation de la structure est de 50.36 % en 2024 (ratio entre les heures facturées aux familles et l'amplitude horaire d'ouverture). Un taux inférieur à 60% peut s'expliquer par la non-optimisation des places disponibles. En 2025, le règlement intérieur du multi-accueil et de la commission d'attribution des places ont été revus afin d'optimiser ce taux d'occupation.

En 2022, deux commissions d'attribution des places en EAJE ont été mises en place afin de mieux répondre aux besoins des familles. Au vu des sollicitations, 3 commissions organisées en 2024 puis 4 prévus en 2025.

En 2024, ce sont 44 dossiers présentés dont 30 avec réponse positive. Sur les 14 refus, 4 dossiers ont été acceptés sur une autre commission et 3 ont trouvé une place chez un assistant maternel. Pour les 5 restants, aucun élément d'information n'a été relevé auprès des familles concernées.

Pour un refus ou un accord partiel, les familles sont orientées vers le RPE afin de chercher avec elles une autre solution à leur demande de garde.

- **La micro-crèche sera opérationnelle en 2026 sur la commune de Rambervillers.** En amont, un travail de fond est opéré pour la labélisation écolo-crèche, la mise à jour du prix des berceaux, pour l'amplitude horaire d'ouverture...
La micro-crèche sera une extension du multi-accueil Les P'tits Loups.

La tarification des EAJE :

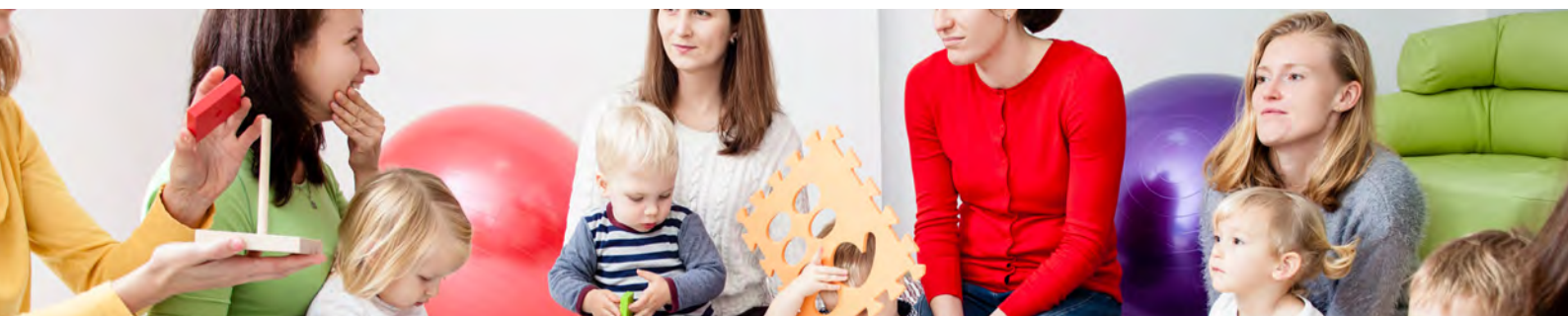
Les tarifs sont fixés en fonction d'un barème donné par la CNAF en fonction du type d'accueil (accueil collectif et Micro-crèche, accueil familial).

Ils prennent en compte les ressources des familles avant toute déduction fiscale et le nombre d'enfants à charge et varient suivant le type d'accueil.

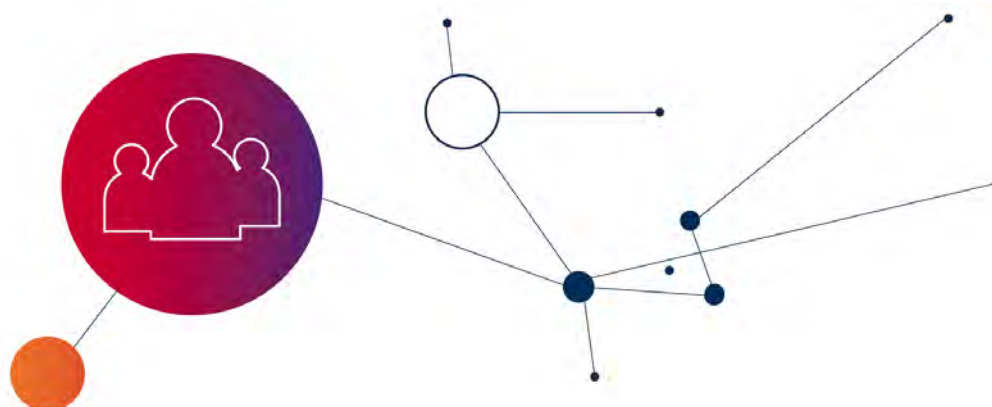
L'application de cette tarification nationale est obligatoire pour percevoir la Prestation de service Unique (PSU) dont le montant est déterminé en fonction de différents critères qui prennent en compte le prix de revient de la structure (rapport entre le total des charges et le total des heures réalisées), le taux de facturation (rapport entre les heures facturées et les heures de présences) et la fourniture des couches et des repas.

En 2021, l'EAJE de la 2C2R a bénéficié d'un bonus inclusion handicap dont l'objectif est d'apporter des moyens afin de permettre aux gestionnaires d'accueillir les jeunes enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions d'un point de vue des ressources humaines et matérielles.

Le territoire de la 2C2R recense l'ensemble des modes de garde individuel et collectif mais l'équilibre entre l'offre et la demande reste fragile.



| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La compétence petite enfance assurée par la 2C2R permet une cohérence entre les différents modes d'accueil collectifs et individuels ; • Gestion des EAJE assurée par la collectivité ; • Les locaux de la crèche et des MAM sont récents ; • Offre de service correcte avec la pérennisation de 5 places à la crèche soit un passage de 25 à 30 places ; • Commission d'attribution des places en crèche existante avec une grille de critères d'éligibilité. | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture petite enfance de la 2C2R inférieur au taux de couverture départemental et national ; • Vieillesse de la population assistants maternels ; • Baisse des vocations pour le métier d'assistant maternel ; • Peu de formation à destination des professionnels de la petite enfance ; • Répartition disparate des assistants maternels sur le territoire (nord-ouest du territoire) ; • Des outils de communication sur les offres d'accueil de la petite enfance sur le territoire pas suffisamment connus des familles ; • Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité accueilli en structure collective est encore peu élevé ; • Une offre de service RPE limitée en raison du manque de moyens humains ; • Manque de visibilité des besoins des familles en termes de conditions de modes de garde (horaires atypiques, accueil d'urgence...). |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une politique petite enfance dynamique assurée par la 2C2R et formalisation d'un observatoire de l'accueil de la petite enfance à l'échelle du département ; • Mise en place d'un Pôle Ressources Handicap au niveau départemental ; • Ouverture en 2026 d'une micro-crèche avec une particularité d'accueil en horaires atypiques en lien avec les entreprises implantées dans la zone industrielle ; • Création de places en EAJE facilitant l'accueil d'enfants en situation de vulnérabilité ; • Implantation de MAM sur le territoire : offre d'une nouvelle forme d'accueil individuel tant pour les familles (horaires atypiques...) que pour les professionnels (rupture isolement, valorisation du métier...); • Recrutement d'un nouvel animateur RPE ; • Mise en place du SPPE Service Public de la Petite Enfance ; • Montée en charge du RPE en guichet unique. | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'utilisation du mode de garde individuel sur le territoire au détriment d'assistants maternels sur d'autres territoires ; • Déséquilibre entre l'offre individuelle et collective ; • Paupérisation des familles qui peuvent avoir des freins en accueil collectif ou individuel. |





La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants scolarisés jusqu'à la majorité. On parle de *petite enfance* pour les enfants de 0 à 6 ans, d'*enfance* pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et de *jeunesse* pour les adolescents de 12 à 17 ans.

Evaluation de la CTG 2021/2025

- Mise en place de Rencontres acteurs Jeunesse ALSH (1 réunion par trimestre) ;
- Evolution de l'offre d'accueil et de l'accompagnement des adolescents dans le cadre de la prestation de service Jeunes (préfiguration PS Jeunes en 2024) ;
- Mise en place d'une action de sensibilisation à l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans le cadre 100% Loisirs avec Les Francas ;
- Mise en œuvre d'un forum « Oriente ton avenir » avec différents acteurs (Mission locale, AFTR, collège, 2C2R, ...) ;
- Mise en place d'un Chantier Jeunes par l'AFTR ;
- Développement du mercredi après-midi « City Stade » par l'AFTR : aller chercher les enfants des villages pour les faire participer aux activités du centre ;
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement relatif au déploiement des services périscolaires sur l'ensemble des sites du territoire (Cf carte page 39). Le traitement sera fait en fonction des demandes des collectivités ;
- Réflexion sur la création d'un Pôle Scolaire (maternelle, élémentaire) – Périscolaire – restauration scolaire sur la commune de Rambervillers intégrant le RPI Romont-Roville-Xafévillers.

Sur le territoire intercommunal, en 2022, il est retrouvé 1 602 enfants issus du régime général Caf qui ont entre 6 et 17 ans, dont 791 ont de 6 à 11 ans, 565 de 12 à 15 ans et 246 de 16 à 17 ans.

| 2C2R | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Evolution 2019-2022 | Tendance Vosges 2019-2022 |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|---------------------------|
| 6-11 ans | 884 | 872 | 821 | 791 | -10,52 % | -6,97 % |
| 12-15 ans | 555 | 564 | 587 | 565 | +1,8 % | -2,93 % |
| 16-17 ans | 250 | 266 | 248 | 246 | -1,6 % | -1,01 % |
| Total 6-17 ans | 1 689 | 1 702 | 1 656 | 1 602 | -5,15 % | -4,65 % |

Seule la population des 12-15 ans est en légère augmentation depuis 2019 avec + 1.8 % contrairement à la tendance vosgienne (- 2.93 %).

| Rambervillers | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Evolution 2019-2022 | Tendance Vosges 2019-2022 |
|-----------------------|------|------|------|------|---------------------|---------------------------|
| 6-11 ans | 372 | 364 | 330 | 323 | -13,17 % | -6,97 % |
| 12-15 ans | 231 | 226 | 242 | 247 | +6,99% | -2,93 % |
| 16-17 ans | 112 | 128 | 119 | 105 | -6,25 % | -1,01 % |
| Total 6-17 ans | 715 | 718 | 691 | 675 | -5,59 % | -4,65 % |

Sur la commune de Rambervillers, la population des 12-15 ans est en augmentation plus importante que sur la 2C2R entre 2019 et 2020.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) :

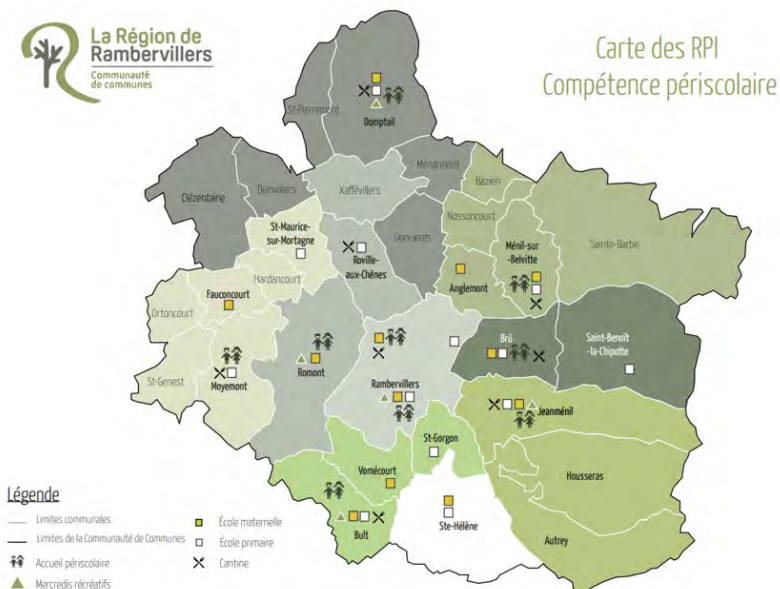
Les accueils collectifs de mineurs sont organisés par les collectivités ou par des associations. Ils sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) géré par le Ministère de l'Education Nationale.

Ces accueils permettent aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps. Les accueils proposés sur le territoire concernent majoritairement les enfants de 3 à 12 ans.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers à la compétence enfance. Elle concerne les services périscolaires, restauration scolaire et mercredis récréatifs.

L'accueil de loisirs périscolaire

Ces accueils se déroulent tous les jours avant et après l'école, pendant la pause méridienne, ainsi que les mercredis. Ils sont caractérisés par une fréquentation régulière des enfants inscrits, auxquels ils proposent de multiples activités comportant toujours un intérêt pédagogique.



Quelques chiffres sur la fréquentation des services :

Présence moyenne d'enfants à la journée (matin et soir) sur l'ensemble des sites périscolaires du territoire :

| 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|
| 179 | 198 | 190 |

La restauration scolaire

Présence moyenne d'enfants en restauration scolaire sur l'ensemble du territoire :

| 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|
| 241 | 254 | 231 |

La fréquentation des sites périscolaires est moins importante que la fréquentation de la restauration scolaire. Les familles ont besoin de ce service sur la pause méridienne.

Tarification sociale des cantines :

En 2024, la Communauté de Communes participe à hauteur de 1€ par repas et par enfant pour les familles dont les enfants fréquentent l'un des sites périscolaires gérés par la 2C2R.

Les mercredis récréatifs

Depuis la rentrée de septembre 2024, la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et l'AFTR ont mutualisé leurs services afin de proposer les mercredis récréatifs (uniquement sur le site Jules Ferry Rambervillers) comprenant 2 groupes soit un de moins de 8 ans et un de 8 ans et plus.



Accueil Jeunes

Le Centre Social AFTR est le principal acteur jeunesse du territoire. En 2024, il entre en pré-figuration de la PS JEUNES pour obtenir en 2025 l'agrément PS Jeunes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique jeunesse, la branche famille a créé, en 2020, la prestation de service « Jeunes » afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie. Elle finance un poste d'animateur qualifié à 0.5 ETP et poursuit les objectifs opérationnels suivant :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
- Développer le partenariat local autour des jeunes et intégrer les actions soutenues dans le partenariat ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et hors les murs.

L'accueil jeunes a été mis en place à Rambervillers dans les locaux du Centre Social. En 2025, à la demande des mairies des communes de Vomécourt, Fauconcourt et Saint-Pierremont, le service est devenu itinérant. Il s'adresse à une centaine d'ados de 12/17 ans et une trentaine de 18/25 ans avec une parité filles / garçons recherché le plus possible.

Les jeunes ciblés sont les 12-25 ans, avec différents types d'actions en fonction de la tranche d'âge.

| | |
|-----------|--|
| 12-17 ans | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de chantiers jeunes ; • Accompagnement individualisé et collectif à la scolarité ; • Accompagnement dans les projets personnels ; • Intégration de jeunes dans le C.A et les associer aux prises de décision concernant la jeunesse ; • Création d'un réseau de "jeunes dynamiques" s'impliquant dans différentes actions événementielles ; • Accompagnement à la formation BAFA. |
| 18-25 ans | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de chantiers jeunes ; • Accompagnement à l'entrée dans la vie active ; • Orientation vers les services adaptés ; • Accompagnement à la formation BAFA ; • Suivi régulier du jeune dans la construction de sa vie d'adulte grâce à un travail avec les différents partenaires ; • Création d'un réseau de bénévoles « jeunes adultes » ; • Accompagnement du jeune dans sa recherche d'emploi et/ou de formation ; • Résoudre les problèmes de mobilité. |

En parallèle, des actions et des projets sont mis en place tout au long de l'année à destination du public ados en complément de cet accueil ados : formation BAFA/BAFD ; City Stade Tour hors les murs ; bivouac/night sessions ; camps jeunes ; fest'ados (organisation d'un temps festif par les jeunes) et semaine culture urbaine

Les promeneurs du net (Pdn)

Il s'agit d'un dispositif national déployé en France dès 2012 pour assurer une présence éducative sur Internet. C'est à dire mettre en place une action éducative structurée et professionnelle sur la toile pour accompagner les pratiques des jeunes, minimiser les risques, valoriser les compétences et les initiatives. Le promeneur du net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur) qui assure, en plus de son travail sur le terrain, une présence éducative sur internet, les réseaux sociaux, les blogs et les forums auprès des jeunes de 12 à 25 ans. Le centre social de l'AFTR s'est engagé dans cette démarche.

Le Point Info Jeunesse

Le Point Info Jeunesse est un label qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Un animateur oriente les jeunes vers le logement, la recherche d'un emploi et/ou d'un stage. Une dizaine de jeunes est concernée sur le territoire.

Le Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes, également connu sous le nom de Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), est une instance qui permet aux jeunes de 9 à 18 ans de s'impliquer dans la vie de leur commune en proposant leurs idées et initiatives pour améliorer leur cadre de vie.

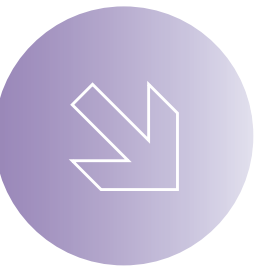
Des conseils des jeunes existent dans plusieurs communes du territoire (Housseras, Rambervillers...)

Il est constaté un manque de dispositifs et d'accompagnement en direction des ados.

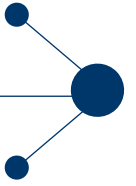
Dans le cadre de la CTG, la Communauté de Communes est actuellement en réflexion sur cette thématique et plus particulièrement pour les 12-25 ans.

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La compétence périscolaire de la 2C2R permet une cohérence éducative et pédagogique, une harmonisation des tarifs pour tous les sites avec une meilleure lisibilité pour les familles ; • Une offre de service périscolaire et extrascolaire qui répond aux besoins des familles avec un maillage territorial efficace ; • Volonté des gestionnaires ALSH de se rencontrer pour mutualiser les moyens et coordonner l'offre aux familles sur le territoire ; • Un centre social identifié sur le territoire et œuvrant dans la politique jeunesse ; • Evolution de l'offre ado portée par l'AFTR (activités, itinérance, implication dans des projets) ; • Un ensemble d'institutions et d'acteurs en lien avec la jeunesse se mobilise ensemble pour éviter des ruptures de parcours ; • Richesse du tissu associatif local ; • Des équipements existent pour accueillir les jeunes dans des activités diversifiées (médiathèque, piscine...). | <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'attrait pour les jeunes du territoire de se former au Bafa/Bafd (Fraispertuis City) et/ou difficultés financières (coût du Bafa, mobilité géographique, salaire proposé dans l'animation) ; • Difficulté à trouver des animateurs diplômés pour les accueils extrascolaires ; • Manque de mobilité psychologique et mobilité en termes de déplacement pour les familles et les adolescents ; • Appréhension par les professionnels de l'animation du public en situation de vulnérabilité. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Plan pluriannuel d'investissement relatif au déploiement d'accueils périscolaires dans un soucis d'équité entre les communes. Ce projet permettrait une attractivité du territoire et la même offre de service partout ; • Le travail engagé pour la réécriture du PEdT en lien avec les différents acteurs ; • Ouvrir le groupe de travail ALSH en place aux autres acteurs jeunesse ; • Réfléchir à la mise en place d'un CLS (Contrat Local de Santé) en parallèle de la CTG pour le besoin des jeunes. | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse démographique qui peut avoir des conséquences sur les fréquentations des différents services ; • Tarifs non homogènes qui peut entrainer un manque de lisibilité pour les familles et un risque de concurrence ; • La santé des jeunes s'abîme ; • Fermeture des accueils de loisirs par manque de personnel formé et d'une rémunération correcte ; • Les fragilités économiques des acteurs associatifs. |





Fiche n°9



Animation de la vie sociale

Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Essentiels en milieu urbain, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, elles jouent également un rôle précieux dans les zones rurales pour lutter contre l'isolement et l'enclavement de certains territoires.

L'objectif global de ces structures est « *de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.* »

Evaluation de la CTG 2021/2025 :

- Création d'un Point Info Jeunes ;
- Développement des actions de l'AFTR en itinérance ;
- Rencontre des instances dans un Comité des financeurs de l'AFTR.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, le centre social est en gestion directe par l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers depuis 2017 et, est agréé depuis 1962 par la Branche Famille.

Les locaux du centre se situent dans le quartier de la Justice de la Commune de Rambervillers et 7 villages mettent à disposition d'autres locaux pour le déroulement d'activités. (CLAS, ALSH, activité familles...).

L'AFTR bénéficie de l'agrément au titre de l'animation globale et de l'animation collective famille. Il a été prolongé par la Caf des Vosges jusqu'au 31 décembre 2025 pour un prochain renouvellement d'une durée de 5 ans en lien avec la durée CTG, de 2026 à 2030.

Cet agrément est conditionné par l'effectivité des moyens humains que va mettre en place la structure, l'amélioration de la situation financière permettant la faisabilité du projet social, l'effectivité du partenariat avec la communauté de communes sur l'extension du périmètre d'intervention du centre social et l'intervention sur le volet jeunesse.

Projet social

UN PROJET SOCIAL pour garantir un ancrage territorial et la construction de réponses au plus proche des besoins sociaux des habitants et des familles. Créé à partir d'un diagnostic des besoins exprimés par la population, le centre social favorise et suscite la participation de tous autour des 5 thématiques suivantes :

La mobilité : Tous les habitants doivent avoir accès aux services et animations du territoire (faciliter la mobilité des ados pour accéder aux activités du centre social / création d'un transport solidaire/mise en place d'atelier réparation de vélos/parkings à vélo/mutualiser les sorties/développer l'itinérance...) ;

La communication : Comment se faire connaître dans les villages (réfléchir sur le nom du centre : changer les représentations/ diffuser les actualités du centre via les partenaires... ;

Le numérique : Accompagner les personnes pour qu'elles puissent avoir accès à leurs droits (Territoire Numérique Educatif) et œuvrer contre la fracture numérique ;

Le bénévolat : création d'une charte de bénévoles/identifier des niveaux de bénévoles et créer des missions/formation/livret d'accueil... ;

L'environnement : sensibiliser aux pratiques citoyennes et environnementales (développer les mobilités douces/ accompagner les démarches éco-responsables...).

Projet familles

UN PROJET FAMILLES qui doit être en adéquation avec le projet social et mettre en cohérence les actions familles du centre social et celles des partenaires de territoire (CLAS, LAEP, café parents, loisirs familles,...)

- L'AFTR est organisé autour d'un Pôle Enfance et Jeunesse, d'un Pôle Famille et Parentalité et d'un Pôle Seniors.



AFTR
Centre Social et Culturel

AFTR - CENTRE SOCIAL DE RAMBERVILLERS

Date du 1er agrément : 01/01/1962

Nombre d'adhérents : 789 représentant 564 familles

Nombre d'heures d'ouverture : 57 heures

Dates du projet en cours : 2021-2024 prolongé en 2025

Mode de gestion : Associatif Autres gestions tripartites

Adhérent à la fédération des centres sociaux : Non

Adhérent autre fédération précision : Autre (préciser) UNAF

Axe 1 : Consolider les actions en faveur de la famille et de la parentalité en cherchant à les déployer

Axe 2 : Réaménager le temps périscolaire

Axe 3 : développer et favoriser une démarche participative effective des personnes et construire une offre spécifique pour les loisirs extrascolaires

Axe 4 : Innover pour la jeunesse en promouvant l'engagement, en soutenant l'accompagnement et en favorisant l'insertion professionnelle

Axe 5 : Tisser des réseaux sur le territoire en mobilisant les acteurs des écosystèmes et en agissant de manière coordonnée

Axe 1 : Construire des relations favorisant la mixité sociale et culturelle sur tout le territoire

Axe 2 : Accompagner vers le pouvoir d'agir et ouvrir le champ des possibles

Axe 3 : Encourager et soutenir les solidarités


Territoire d'intervention : Un espace à dominante rurale Une intercommunalité Votre structure est située sur une commune classée en zone de revitalisation rurale

Population de la zone de compétence : 13452 habitants

PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU CENTRE SOCIAL

| PUBLICS | ACTIVITÉS PROPOSÉES | ENGAGEMENT DES HABITANTS | | |
|---|--|---|--|------------------------------------|
|  Habitants participant à une ou plusieurs activités du centre social 2 500 | (% des publics fréquentant le centre social par classe d'âge) <ul style="list-style-type: none">  Petite enfance (0-6 ans) - 5.2%  Enfance (7-10 ans) - 15.7%  Adolescents (11-17 ans) - 31.5%  Jeunes (18-25 ans) - 1%  Adultes (26-59 ans) - 2.1%  Seniors (60 ans et +) - 44.2% |  Bénévoles 49 <table style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 50%;">Bénévoles administrateurs 17</td> <td style="width: 50%;">Bénévoles d'activités 32</td> </tr> </table> <p>Nombre total d'heures de bénévolat 1 928</p> | Bénévoles administrateurs 17 | Bénévoles d'activités 32 |
| Bénévoles administrateurs 17 | Bénévoles d'activités 32 | | | |

LES RESSOURCES

| HUMAINES | ÉCONOMIQUES |
|--|--|
|  Emplois salariés > ETP 39 |  Budget total 10.5 |
|  Stagiaires et services civiques 19 |  Participation de la Caf 40 % |

Participation de la commune (et/ou de l'intercommunalité) **28 %**

Participation de l'État, du Département et de la Région **8 %**

Participation des usagers **18 %**



La fréquentation

En 2024, l'AFTR comptabilise 716 familles pour 1080 adhérents

Evolution du nombre d'adhérents 2023-2024 à l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers.

| Communes | Nombre d'adhérents en 2023 | Nombre d'adhérents en 2024 | Taux d'évolution |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------|
| ANGLEMONT | 8 | 11 | +35,50 % |
| AUTREY | 14 | 14 | 0 |
| BAZIEN | 5 | 7 | +40, % |
| BRU | 53 | 60 | +13,21 % |
| BULT | 20 | 19 | -5,00 % |
| CLEZENTAINÉ | 7 | 15 | +114,29 % |
| DEINVILLERS | 1 | 1 | 0 |
| DOMPTAIL | 19 | 22 | +15,79 % |
| DONCIERES | 8 | 9 | +12,5 % |
| FAUCONCOURT | 36 | 27 | -25,00 % |
| FRAISPERTUIS | 2 | 2 | 0 |
| HARDANCOURT | 10 | 6 | -40,00 % |
| HOUSSERAS | 16 | 23 | +43,75 % |
| JEANMENIL | 63 | 81 | +28,57 % |
| MOYEMONT | 28 | 25 | -10,71 % |
| MENARMONT | 3 | 5 | +66,67 % |
| MENIL SUR BELVITTE | 21 | 28 | +33,33 % |
| NOSSONCOURT | 13 | 16 | +23,08 % |
| ORTONCOURT | 0 | 2 | 0 |
| RAMBERVILLERS | 269 | 348 | +29,37 % |
| ROMONT | 37 | 38 | +2,70 % |
| ROVILLE AUX CHENES | 18 | 19 | +5,56 % |
| SAINT-BENOIT LA CHIPOTTE | 33 | 34 | +3,03 % |
| SAINT-GENEST | 4 | 3 | -25,00 % |
| SAINT-GORGON | 24 | 27 | +12,50 % |
| SAINT-MAURICE SUR MORTAGNE | 30 | 27 | -10,00 % |
| SAINT-PIERREMONT | 6 | 4 | -33,33 % |
| SAINTE-BARBE | 6 | 9 | +50,00 % |
| SAINTE-HELENE | 28 | 34 | +21,43 % |
| VOMECOURT | 13 | 16 | +23,08 % |
| XAFFEVILLERS | 8 | 5 | -37,50 % |
| <i>Hors territoire</i> | <i>152</i> | <i>149</i> | <i>1,97 %</i> |
| TOTAL | 955 | 1086 | +13,72 % |

En 2024, 54% des adhérents résident dans une commune de la 2C2R extérieure à Rambervillers.



La financement

La Caf soutient financièrement le centre social par le versement de prestation de service.

En 2024 :

- 80 000 € au titre de la prestation de service Animation Globale Collective
- 27 000 € au titre de la prestation de service Animation Collective Famille

Evolution du nombre d'activités proposées par l'AFTR sur le territoire

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------|------|------|------|
| 33 | 48 | 62 | 71 |

Zoom sur les activités quotidiennes en chiffres

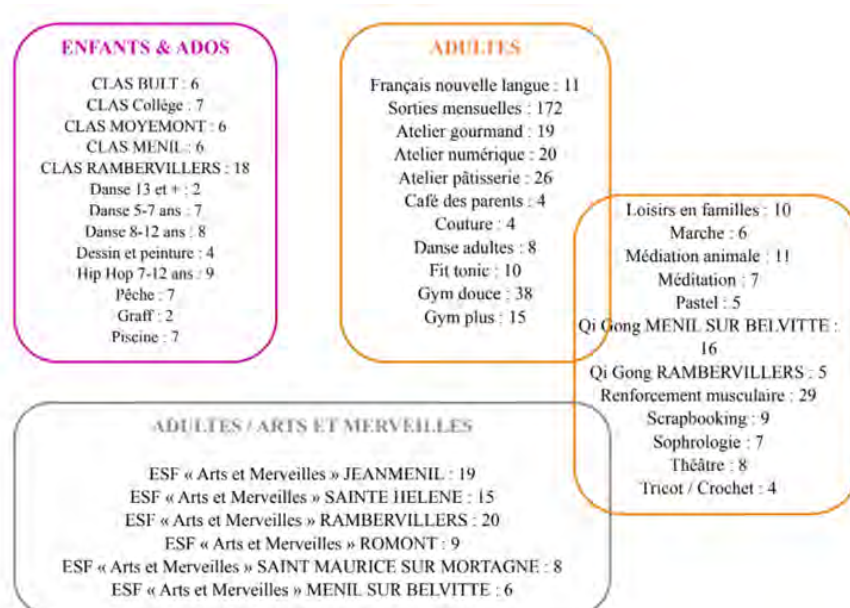


Tableau récapitulatif des activités menées par l'AFTR à l'échelle du territoire

| Activités | Public accueilli |
|---|---|
| Accueil de loisirs extrascolaire | Enfants de 3 à 12 ans |
| Accueil Ado | Jeune de 12 à 17 ans |
| Formation BAFA | Jeunes |
| Promeneur du Net | Jeunes et familles de la toile |
| Clas – Accompagnement à la scolarité | Enfants de 6 à 11 ans et jeunes de 12 à 17 ans |
| Laep | Parents et enfants de – de 6 ans |
| Espaces Jeux | Parents et enfants |
| Animation collective famille : ateliers, insertion, parentalité, loisirs familles | Adultes et familles |
| Intervention sociale d'aide à la personne | Intervention individuelle – conseil et orientation des familles - accès aux droits des familles |
| Activités Séniors – le bien vieillir | Séniors |
| Programmation d'activités ludiques, créatives, sportives, culturelles | Enfants, familles, adultes |



D'autres structures, associations proposent des actions d'animation de la vie sociale sans bénéficier d'agrément.

| Culturelles & artistiques | Sportives | Environnement |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La médiathèque de Rambervillers • L'AFT'R (Association des Familles du Territoire de Rambervillers) • L'outil en main • Le Syndicat d'Initiative • La Fraternelle • Eteignez la TV • Les copains d'abord • Le musée de la terre • La fonderie Vexlard • La manufacture des grandes Orgues | <ul style="list-style-type: none"> • La piscine de Rambervillers • Le centre équestre L'Amipoons • Harmonie Corps Santé • Rambervillers Karaté Club • Club Cyclos Secteur de Rambervillers • Club Sportif Rambervillers • La Liberté • Rambuvetais Aquatic Club • Entente Brû-Jeanménil SBH • Jeanménil Shotokan Karaté • Pêcher par plaisir • Société de Tir de Rambervillers • Le Cercle d'Escrime • SRL Handball • Pétanque Rambuvetaise • Gym Boxing Club • SL Rambervillers Basket • Twirling baton Rambervillers | <ul style="list-style-type: none"> • Arboretum de Corbé St Benoit la Chipotte • Verger conservatoire de de Bult • Jardin botanique de Gondremers Housseras • Sentier botanique des 6 frères Moyemont • Sicovad • Le lycée d'horticulture de Roville aux Chênes |

Le tissu associatif est riche sur le territoire.

La région Grand Est s'engage aux côtés des associations en lançant le dispositif « ELAN Ruralité / Village en fête » en accordant aux associations des territoires ruraux, dont le fonctionnement repose exclusivement sur le bénévolat, une aide financière de 1000 euros pour l'organisation de manifestations et d'animations de village. Les associations seront sélectionnées à l'issue d'un appel à projet dont le premier sera lancé au cours du premier semestre 2025.

Projet de territoire objectif 2030

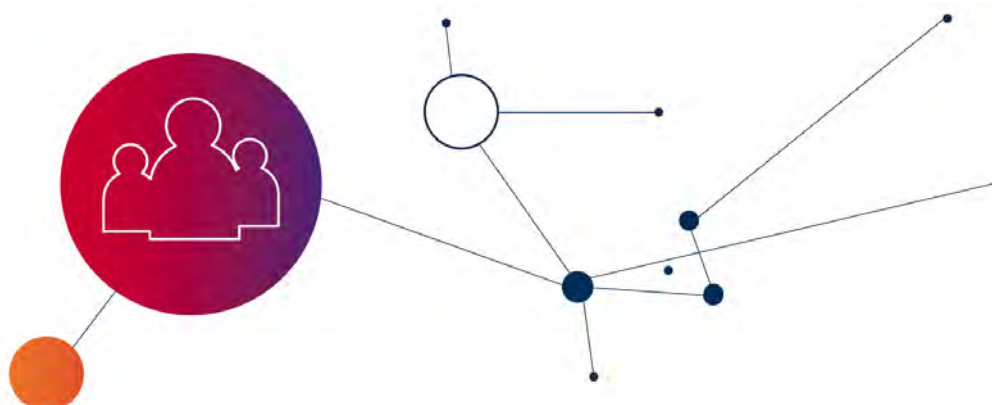
La communauté de communes poursuit son action en faveur des projets culturels et des actions associatives qui contribuent au rayonnement intercommunal (soutien festival de jazz, drôles de Zigotos, comice agricole ...).

Focus sur l'association L'outil en main

Initier les jeunes de 10 à 14 ans aux métiers manuels et découvrir des matériaux, des outils, du vocabulaire, des gestes, de la méthode et de l'organisation.

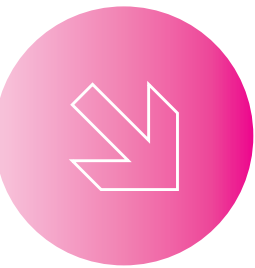
Communes d'origine des enfants : communes du territoire.

Activités proposées : menuiserie, couture, peinture, plomberie, charpente, mécanique, art floral, maçonnerie-carrelage, taille de pierre, dessin industriel, mécanique générale, pâtisserie, électricité et coiffure.

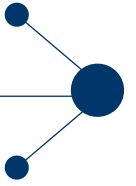


| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • AFTR (Association des Familles du Territoire de Rambervillers) association connue et reconnue sur le territoire. • Tissu associatif culturel, sportif, caritatif important. • Instances permettant la réalisation à la citoyenneté (conseillers municipaux des jeunes...). • Lien social et dynamique dans certaines communes. | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de bénévoles dans la gouvernance et du renouvellement des instances de pilotage. • Manque de moyens financiers et techniques pour les associations. • AFTR, seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire. • Manque de mobilisation de certaines familles (mobilité psychologique, culturelle et géographique). • Communication des évènements. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté d'un rayonnement intercommunal du projet social du centre social. • Une reconnaissance par la communauté de communes de l'action du centre social. • Outil de communication à destination des habitants en réflexion. • Pacte pour les ruralités de la Région Grand Est à destination des associations sans salariés. • Une instance pour la réalisation à la citoyenneté à développer (conseillers de sages, conseillers municipaux des jeunes...). • Partenariat accru à envisager entre la ville de Rambervillers, l'AFTR et les autres communes du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> • Un seul opérateur sur le territoire agréé dans l'animation de la vie sociale. • Fragilité économique des acteurs associatifs. • Fermeture de l'AFTR. |





Fiche n°10



Accès aux droits

Les services présents sur la Communauté de Commune de la Région de Rambervillers :

(* liste non-exhaustives sur le territoire) :

Caisse d'Allocations Familiales

Point d'accueil de la Caf par un agent administratif sur rendez-vous à l'Espace France Services, les 1^{er} et 3^e vendredis matin du mois.

Accueil social sur rendez-vous avec le chargé d'intervention sociale à l'Espace France Services.

- www.caf.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Siège sociale : 14 rue de la Clé d'Or 88015 Epinal cedex

- www.ameli.fr

Conseil Départemental - Pôle Développement des Solidarités

Action sociale territorialisée (service social, PMI, ASE, insertion)

- **MSVS RAMBERVILLERS-BRUYERES**

27 avenue Félix Faure 88700 RAMBERVILLERS

Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Il anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune sous forme d'aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles en difficultés et de lutte contre l'exclusion.

Chaque commune dispose d'un CCAS avec une organisation propre à la hauteur des enjeux et des moyens de chaque commune.

Le centre Bourg du territoire, Rambervillers est doté d'un CCAS plus structuré qui gère :

- Le service de portage des repas à domicile,
- La Résidence des personnes âgées « Les Lilas »,
- L'animations auprès des seniors,
- Les transports urbains pour les personnes âgées, mères de famille et personnes handicapées,
- Les aides aux transports aux personnes en difficultés,
- Les secours d'urgence,
- Les différentes demandes d'aides financières qui lui parviennent directement en mairie ou par l'intermédiaire des assistantes sociales,
- Logements d'urgence.

6 place Emile Drouel 88700 RAMBERVILLERS

Mutualité Sociale Agricole

- **Maison de l'agriculture**

8 rue du Général Leclerc 88700 RAMBERVILLERS
Permanence infirmière santé au travail au France Services

www.msalorraine.fr

Transport

- **Transport en commun - Fluo Grand-Est**

Ligne Rambervillers – Epinal avec 7 arrêts (Vomécourt, Padoux, Sercoeur, Longchamp, Jeuxy)

Ligne Rambervillers – Lunéville avec 13 arrêts dont Roville aux Chênes, St Pierremont

<https://www.fluo.grandest.fr/>

Personnes handicapées adultes

- **Foyer de vie - Accueil spécialisé "Le Château de la Forge "**
Accueil des personnes en situation de handicap mental.
Gestion par l'association "Marcel Boussac"
41 rue Charles Gratia 88700 RAMBERVILLERS
- **Maison de l'autonomie**
MSVS
27 Avenue Félix Faure
88700 RAMBERVILLERS

Associations caritatives

- **Secours Catholique**
5 rue Georges Folmard 88700 RAMBERVILLERS
- **Croix rouge (antenne d'Epinal)**
Rue Clémenceau 88700 RAMBERVILLERS
- **Resto du cœur**
Rue de la Faiënerie (locaux des services techniques)
88700 RAMBERVILLERS
- **Emmaüs**
Route d'Autrey 88700 RAMBERVILLERS

Personnes âgées

- **Foyer Logement Résidence "Les Lilas"**
1 rue de la Mortagne 88700 RAMBERVILLERS
Gestion par le CCAS de Rambervillers
- **EHPAD "Les Grès Flammés"**
5 rue du Void Régnier 88700 RAMBERVILLERS
- **Maison de retraite de Saint-Genest**
5 rue de la Chapelle 88700 SAINT-GENEST

Emploi - France Travail

- **France Travail Epinal Voivre**
14 avenue du Rose Poirier 88000 EPINAL
*Mise à disposition du support informatique de France
Services au public pour des RDV en visio, mardi après midi*

Maintien et Aide à domicile

- **ADMR**
1place du 30 septembre 88700 RAMBERVILLERS

Mission Locale

Permanence dans les locaux de France Services – Rambervillers – accueil sur rendez-vous
Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines suivants : emploi, formation, orientation, mobilité, santé, logement, culture, citoyenneté

Focus sur l'Espace France Services du territoire de Rambervillers - Un espace dynamique au service de la population

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges est situé au sud de la Lorraine, dans le département des Vosges.

Le Pays couvre le tiers central des Vosges, soit 168 communes, et compte environ 136 000 habitants. Il rassemble 3 intercommunalités :

- Communauté d'agglomération d'Epinal (78 communes 111 000 habitants) ;
- Communauté de communes de la Région de Rambervillers (30 communes 13 000 habitants) ;
- Communauté de communes des Vosges côté Sud-Ouest (60 communes 12 000 habitants).

Le PETR a souhaité asseoir son positionnement via un projet de territoire adopté le 9 décembre 2021 ayant étroitement associé ses collectivités membres.

Les problématiques rencontrées par le territoire sont partagées entre les espaces ruraux et urbains, que ce soit pour :

- L'accès aux services de proximité ;
- Le besoin de renforcer le tissu économique ;
- La préservation des patrimoines naturels et culturels.

Dans ce cadre, le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges exerce des compétences d'accompagnement de ses collectivités membres, de déploiement de services aux populations, d'ingénierie au service des EPCI et communes adhérentes, de valorisation des patrimoines et d'aménagement durable du territoire.



Le site France Services de Rambervillers est un guichet unique du service public géré par le PETR du Pays Cœur des Vosges. L'équipe garantit un accueil, informe, accompagne et oriente les usagers dans leurs démarches administratives. Les thématiques abordées sont variées avec notamment l'emploi, la retraite, la famille et le logement, le social, la santé, l'énergie, la mobilité ou encore l'accès au droit.

L'équipe : 2 conseillers France Services et 1 conseiller numérique

Les conseillers(ères) France Services accompagnent les usagers dans les démarches administratives de la vie quotidienne. et le conseiller numérique accompagne les usagers vers l'autonomie numérique à travers des entretiens individuels ou des ateliers collectifs.

Des horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 avec une pause méridienne de 12h00 à 13h30.

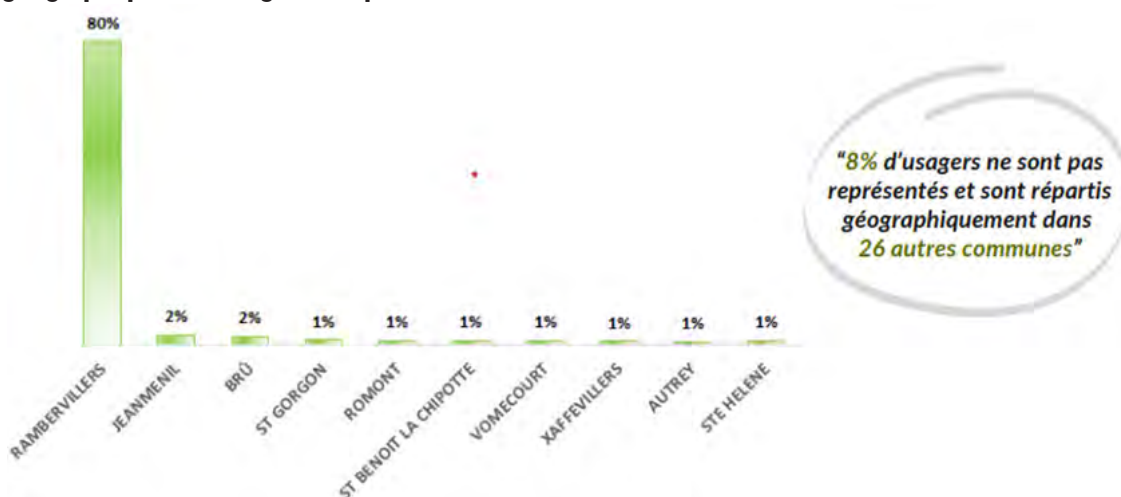
Des données chiffrées 3^e trimestre 2024

[Source des données : France Services]

Typologie des usagers, nombre de personnes différentes :

- 24% des usagers ont plus de 65 ans ;
- 12% des usagers sont des hommes entre 25 ans et 49 ans.

Provenance géographique des usagers – top 10



Permanence des partenaires (données 3^e trimestre 2024)

- Mission locale : Permanence les mardis matin et les jeudis ;
- CASFC (Centre d'Activités Sociales Familiales et Culturelles): Permanence aléatoire sur RDV ;
- SAVE (Service d'Actions Vers l'Emploi): Permanence le 1er lundi après-midi du mois ;
- Conseiller CAF : Permanence sur RDV le 1^{er} et 3^e vendredi de chaque mois ;
- CIDFF : Permanence 2^e mardi matin du mois ;
- CAP Emploi Vosges : Permanence aléatoire sur RDV ;
- DDFIP : Permanence les jeudis ;
- AVSEA référent RSA : Permanence les lundis matin ;
- Référents RSA/FMS : Permanence les lundis matin et vendredis matin ;
- PEP Lor'EST (médiation familiale) : Permanence aléatoire sur RDV ;
- CSAPA – Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie : Permanence aléatoire sur RDV ;
- Conseillère psychologique CIBC : Permanence les jeudis CCI Vosges : Permanence aléatoire sur RDV Conseil Départemental cellule Prêts à Bosser : permanence tous les mercredis ;
- CCI Vosges : permanence aléatoire sur RDV ;
- ATV Point conseil budget : Permanence 1x/mois ;
- MSA : permanence le dernier vendredi de chaque mois ;
- Délégué du procureur : aléatoire sur RDV ;
- SIAO : aléatoire sur RDV ;
- Conseiller numérique.



PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS



88 %
d'utilisateurs proviennent
de Rambervillers



12 %
d'utilisateurs proviennent de
20 autres communes

Exemples d'actions menées en 2024

- Atelier numérique "suite Google" ;
- Ateliers numériques en partenariat avec la Mission Locale sur les outils professionnels (gestion des mails, recherches d'offres d'emploi...);
- Atelier numérique sur le thème DIGIPOSTE : coffre-fort numérique ;
- Raccourci clavier : manipulation du clavier avec traitement de texte et utilisation bureautique Effectuer des démarches administratives en autonomie : aide à la création et à l'utilisation de comptes administratifs en ligne ;
- Atelier Doctolib : utilisation de l'application mobile et de l'environnement sur internet ;
- Afin d'élargir le champ d'action du conseiller numérique et dans le cadre de ses missions d'accompagnement à l'autonomie numérique un atelier a également été organisé sur la commune d'Autrey : "Bien communiquer avec l'outil numérique" avec l'utilisation des SMS/MMS et les réseaux de communication.

Focus sur le CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles)

Permanences à Rambervillers

Les permanences sont assurées par une juriste du CIDFF des Vosges chaque 2ème mardi matin du mois à l'espace France Services. La juriste accueille les personnes en toute confidentialité pour les écouter, les informer sur leurs droits et les guider dans leurs démarches. Elles peuvent être orientées vers d'autres structures ou professionnels selon les besoins.

En 2024, ce sont 11 permanences qui ont pu être assurées.

13 personnes ont sollicité la juriste sur la permanence (92% nouveau public), elles ont généré 29 entretiens (19 en information juridique et 10 entretiens d'accompagnement dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violences).

Personnes domicilié.e.s à Rambervillers : 62% / Personnes issu.e.s de la CC : 38%

En dehors des permanences à Rambervillers

57 personnes informées ou accompagnées par les juristes, la psychologue, l'accompagnatrice sociale VIF Elles ont générées 79 entretiens d'information générale et 112 entretiens d'accompagnement dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violences. Ce sont des personnes orienté.e.s majoritairement par : le tribunal ou structure d'accès au droit (26%), les professionnel.le.s de l'action sociale /organismes sociaux (21%), une relation privée/bouche à oreille (18%), Police/Gendarmerie/ISCG (9%).

Personnes domicilié.e.s à Rambervillers : 54% / Personnes issu.e.s de la CC : 46%



Focus sur le Projet de Territoire objectif 2030

Le projet de territoire est un document stratégique pour la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers, fruit d'un travail collaboratif mené depuis mars 2021.

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers avait réalisé, en interne, de 2015 à 2016, un premier projet de territoire fixant les objectifs et la feuille de route de la Communauté de Communes à l'horizon 2026.

À la suite du renouvellement des élus du Conseil Communautaire en 2020, il est apparu nécessaire de reprendre et finaliser ce projet.

La démarche s'est déroulée en 5 étapes :

- Diagnostic du territoire (forces et faiblesses)
- Projection sur les défis de demain
- Séminaires de travail (élus, forces vives, agents de la collectivité)
- Rédaction, priorisation et programmation financière des actions
- Une projection sur les modes de vie, mes changements sociétaux et socio – logiques a été réalisée afin de poser les bases de la réflexion et d'identifier 5 leviers de transformation (sociologique, territoriale, digitale, servicielle et sociétale).

L'ensemble des travaux a permis de dégager trois orientations stratégiques pour notre territoire :

1. Soutenir l'attractivité économique : innovation, création et développement des entreprises
2. Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire
3. Valoriser l'identité territoriale et affirmer une image différenciante

Focus sur l'Office du Tourisme

Le tourisme constitue un axe de développement important pour le territoire.

De manière générale, un Office du Tourisme est chargé d'accueillir et d'informer les visiteurs, touristes et habitants, de renforcer la notoriété et la commercialisation de la destination et de structurer la coordination des acteurs du territoire.

Le mercredi 16 juillet 2025, l'Office de Tourisme de la Région de Rambervillers, situé au 25 rue Carnot à Rambervillers, a été officiellement inauguré. Cet Office de Tourisme est un EPCI (Établissement Public Industriel et Commercial). Il est créé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, il a un fonctionnement similaire à celui de la collectivité (comité de direction, une Présidente, un Vice-Président, 1 directeur, 2 agents d'accueil permanents et 2 saisonniers.

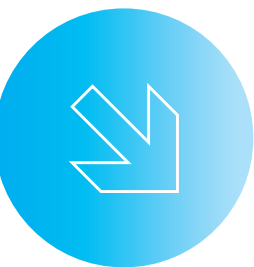
L'équipe se tient à la disposition des visiteurs pour les informer et les accompagner dans leur découverte du territoire (activités sportives, évènements, patrimoine...). Aussi, des agentes d'accueil sont présentes sur la période estivale au Bureau d'Information Touristique situé à Fraispertuis-City.

L'office du Tourisme permet la mise en réseau du territoire avec les voisins (services, activités, événements, commerces...) et inversement de renseigner les visiteurs sur les services des autres territoires.



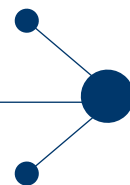
| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes active dans le service à la population ; • Espace France Services identifié et bien fréquenté ; • Centralité et bon niveau de services du Bourg Centre ; • Multitude et diversité des intervenants (CIDFF, CAF...). | <ul style="list-style-type: none"> • Illectronisme ; • Accès aux outils numériques ; • Mobilité limitée (des personnes et des offres de services) ; • Manque de lisibilité des différentes offres sur notre territoire ; • Information du devoir du citoyen. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Volonté des partenaires de renforcer leur interconnaissance sur le territoire ; • Développement de l'interface ProXiServices par le Conseil Départemental accessible au grand public ; • Trouver le moyen de coordonner et de communiquer sur qui fait quoi. | <ul style="list-style-type: none"> • Non-recours aux droits ; • Accroissement des inégalités sociales ; • Accès aux services difficile pour les personnes non véhiculées et non mobiles. |





Fiche n°11

[Source des données : Caf 2023]



Prestations versées par la Caf Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

| | Bassin de vie 1 | Bassin de vie 2 | EPCI |
|--|------------------|------------------|-------------------|
| L'accompagnement des parents et des enfants | | | |
| Allocations Familiales | 300 | 514 | 814 |
| Complément Familial | 92 | 111 | 203 |
| Allocation de Rentrée Scolaire | 296 | 289 | 585 |
| Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé | 36 | 15 | 51 |
| Allocation Journalière de Présence Parentale | NS | NS | NS |
| Allocation de Soutien Familial | 111 | 72 | 183 |
| L'enfance et la jeunesse | | | |
| Prestation d'Accueil du Jeune enfant | 116 | 205 | 321 |
| Complément Mode de Garde | 36 | 117 | 153 |
| Complément Mode de Garde Assistants Maternels | 31 | 113 | 144 |
| Complément Mode de Garde Association | NS | NS | NS |
| Complément Mode de Garde domicile | NS | NS | 6 |
| Prestation Partagée d'Education de l'Enfant | 8 | 27 | 35 |
| Le logement et le cadre de vie | | | |
| Allocation Logement Familiale | 174 | 127 | 301 |
| Allocation Logement Sociale | 266 | 83 | 349 |
| Aide Personnalisée au Logement | 260 | 23 | 283 |
| La solidarité et l'insertion | | | |
| Prime d'Activité | 422 | 407 | 829 |
| Revenu de Solidarité Active | 312 | 118 | 430 |
| Allocation Adulte Handicapé | 173 | 91 | 264 |
| Montant prestations légales en € | 9 265 417 | 6 877 206 | 16 142 623 |

NS : Non Significatifs



Prestations de service aux partenaires

[Source des données : Caf prévisions 2024]

| | |
|--|---------------------|
| Petite Enfance: EAJE, RPE | 227 505,78 € |
| Enfance-Jeunesse : ALSH péri, extra et ados, PS Jeunes | 109 543,03 € |
| Animation de la Vie Sociale | 106 621,74 € |
| Parentalité : LAEP, CLAS | 20 901,48 € |
| Bonus Territoires | 191 047,99 € |
| Chargés de coopération | 17 538,00 € |
| Total général 2024 | 673 188,02 € |

Aides aux partenaires sur Fonds locaux et/ou nationaux

| | |
|---|--------------------|
| Petite Enfance | 14 032,00 € |
| Jeunesse | 20 058,00 € |
| Parentalité (REAAP) | 10 000,00 € |
| Autres (animation de la vie sociale...) | 6 110,00 € |
| Montant total | 50 200,00 € |

| | |
|---|---------------------|
| Montant total pour le territoire | 723 388,02 € |
|---|---------------------|

Portrait de territoire

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers



Cafdata

44 % de personnes bénéficiaires d'une prestation Caf
43 % sur le département.

24,6 % de -20 ans
21,5% sur le département

16 142 623 €
de prestations légales versées aux allocataires en 2023

723 388 €
de prestations de service et bonus versés aux Collectivités et associations en 2023
(17 568 € pour les chargés de coopération CTG)

- 30 communes rurales ;
- 2 bassins de vie identifiés : la commune de Rambervillers (bdv1) regroupant 39% de la population du territoire, et les communes autour de Rambervillers (bdv2) ;
- De nombreux services essentiellement situés sur la commune de Rambervillers ;
- Rambervillers est la seule commune vosgienne dont la part d'allocataires sous le seuil de bas revenus est supérieure à 50% ;
- Un taux d'allocataires fragiles de 13.4% contre 13 % pour le département ;
- Une part de bénéficiaires d'AAH de 11.4 % contre 10% pour le département.

CARTE DU TERRITOIRE

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers



Portrait de territoire

Communauté de Communes de la Région de Rambervillers



Logement



Emploi



Education



Parentalité



Petite enfance



Enfance et jeunesse



Animation de la vie sociale



Accès aux droits



Mobilité



Logement et cadre de vie



Fiche 4

- Bassin de vie 1 : 20% des occupants sont propriétaires de leur logement ;
- Bassin de vie 2 : 80% des occupants sont propriétaires de leur logement ;
- Parc de logements vieillissant ;
- Habitat indigne et bailleurs indécents ;
- Offre disponible sur le territoire pour les familles nombreuses ;
- De nombreux dispositifs logement existants.

A approfondir :

- Recensement de dispositifs existants (Pacte territorial, PLU, Permis de louer...) ;
- Information auprès des habitants sur les aides et dispositifs existants ;
- Amélioration des logements.

L'action sociale de la Caf accompagne les familles en difficulté sur le volet logement (impayés de loyer, indécence du logement).



Emploi



Fiche 5

- Taux d'activité faible sur le bassin de vie 1, commune de Rambervillers ;
- Importante part d'emplois dans l'industrie (bdv1) et dans l'agriculture (bdv2) ;
- Présence d'associations, de dispositifs d'insertion ;
- Niveau d'étude peu élevé ;
- Club Entreprises de Rambervillers.

A approfondir :

- Montée en compétence des demandeurs d'emploi en lien avec les employeurs du territoire ;
- Evaluation des besoins des jeunes pour accéder à l'emploi (mobilité, santé, financier, formation...).





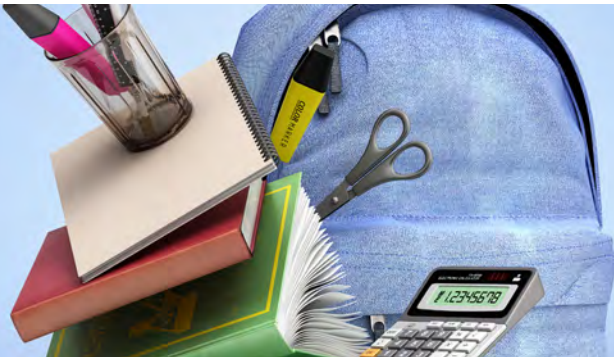
Education



- Présence de RPI sur le territoire ;
- Accueil en Toute Petite Section dans 2 écoles de la ville de Rambervillers ;
- 1 collège privé, 1 collège public (bdv1) et 1 lycée horticole (bdv2) amenant la plupart des élèves à poursuivre leur cursus scolaire en dehors du territoire ;
- Enseignement adapté et spécialisé en école primaire existant pas suffisant ;
- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2025-2028 signé entre la 2C2R, l'Education Nationale, l'Etat et la Caf ;
- Gestion des services périscolaires et restauration par la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

A approfondir :

- Mutualisation des actions de l'Education nationale avec celles des acteurs jeunesse locaux ;
- Accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Réflexion autour de la mobilité physique et psychologique des élèves du secondaire.



Parentalité



En 2023, la Caf a financé les dispositifs et les actions parentalité sur le territoire à hauteur de 30 901€.

- Des dispositifs parentalité tels que CLAS, LAEP et des actions REAAP ;
- Nombre de familles en couple avec enfants et nombre de familles monoparentales avec enfant supérieurs à ceux du département ;
- Manque d'acteurs locaux dans le champ de la parentalité.

A approfondir :

- Formalisation d'un collectif/réseau parentalité ;
- Itinérance des actions ;
- Accompagnement pour les parents d'enfants de plus de 6 ans : Pause parents, Répit Parental.





Petite enfance



- 1 taux de couverture de 48.8 % sur la CC ; 68.6% sur le département ;
- 325 enfants de moins de trois ans (baisse de 7%) en 2023 ;
- Accueil individuel :
 - 64 assistants maternels en activité au 31/12/23
 - 2 Maisons d'Assistans Maternels
- Vieillesse des ASM : 45.8 % ont plus de 55 ans (35,7% sur le département) ;
- Accueil collectif (bdv1) :
 - 1 multi-accueil (30 places)
 - 1 micro-crèche (12 places) à horizon 2026/2027
- Des commissions d'attribution pour les EAJE ;
- 54% des familles confient leur enfant en dehors de leur commune de résidence voire en-dehors du territoire,
- L'équilibre entre l'offre et la demande reste fragile.

La Caf finance 227 505 € en PS et 14 032€ en subvention ou prêt (2023).

A approfondir :

- Recensement des besoins des familles (horaires atypiques, accueil d'urgence, situation de vulnérabilité, insertion professionnelle...);
- Réflexion autour de la création d'un guichet unique au RPE et mise en place du Service Public de la Petite Enfance ;
- Lien avec le nouvel observatoire départemental de la Petite Enfance ;
- Promotion du métier d'assistant maternel en valorisant l'activité en MAM ;
- Maintien et développement du nombre de places d'accueil individuel et collectif en veillant à la répartition de l'offre sur le territoire.



Enfance & Jeunesse



- En 2022, 791 enfants entre 6 et 11 ans ; 565 entre 12 et 15 ; 246 entre 16 et 17. Un public jeune en baisse depuis 2019 ;
- 9 ALSH péri, 5 accueils du mercredi, 3 ALSH extra dont 1 multi-sites ;
- 1 accueil jeunes, 1 promeneur du Net, 1 Point Info Jeunes et des Conseils municipaux de jeunes ;
- Tissu associatif riche et maillage territorial efficace ;
- Recrutement de personnel qualifié difficile ;
- Manque de dispositifs et d'accompagnement en direction des adolescents ;
- Santé des jeunes fragilisée.

La Caf finance 109 543 € en PS et 20 058 € en subvention ou prêt (2023).

A approfondir :

- Maintien et développement des accueils périscolaires sur le territoire ;
- Favoriser l'accès à la formation des métiers de l'animation ;
- Maintien de la qualité de l'offre et inclusion des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Développement de l'itinérance des actions jeunesse ;
- Développement des actions en direction des adolescents.



Animation de la vie sociale



- Un centre social en gestion directe par l'AFTR à Rambervillers, seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire ;
- Itinérance des actions du Centre Social ;
- Activités enfants/Ados, Adultes, Familles, Séniors ;
- 54 % des adhérents du centre social résident dans une commune du territoire extérieure à Rambervillers ;
- Tissu associatif important.

La Caf finance 106 621 € au titre de la PS et 6 110 € en subventions et prêts (2023).

A approfondir :

- Maintien et développement de l'itinérance des actions du centre social ;
- Soutien au fonctionnement du centre social l'AFTR ;
- Développement d'un partenariat AFTR, autres associations et Communes.



Accès aux droits



- 1 Maison France Services ;
- 1 CCAS à Rambervillers ;
- Multitude et diversité des intervenants extérieurs au sein de la MFS ;
- Inégalités sociales : difficultés de mobilité, de lisibilité des offres de services, d'illectronisme...

A approfondir :

- Réflexion autour de l'accessibilité du service « Maison France Services » aux résidents des communes extérieures à Rambervillers ;
- Interconnaissances des partenaires du territoire.





Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



LISTE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS | | |
|--|---|--|
| Crèche multi accueil | Maison du territoire Quartier Richard | |
| Relais Petite Enfance | 59 B, avenue du 11 novembre | |
| Chargée de Coopération CTG | 88700 RAMBERVILLERS | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire multi-sites | Bru | |
| | Bult | |
| | Domptail | |
| | Jeanménil | |
| | Jules Ferry Rambervillers | |
| | Ménil Sur Belvitte | |
| | Moyemont | |
| | Parmoulin | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire – Mercredi récréatif | Romont | |
| | Bult | |
| | Domptail | |
| | Jeanménil | |
| | Jules Ferry Rambervillers | |
| Romont-Roville aux Chênes | | |
| COMMUNE DE RAMBERVILLERS | | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire | Mairie de Rambervillers 1 place du 30 septembre 88700 RAMBERVILLERS | |
| COMMUNE DE JEANMENIL | | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire | Mairie de Jeanménil 51 rue des Moulins 88700 JEANMENIL | |
| ASSOCIATION DES FAMILLES DU TERRITOIRE DE RAMBERVILLERS | | |
| AGC ACF (Centre social) | Centre social 1 rue Jule Ferry 88700 RAMBERVILLERS | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire | Rambervillers | <i>Petites vacances et grandes vacances</i> |
| | Jeanménil | <i>En juillet</i> |
| | Bult | |
| | Saint Maurice | |
| Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire – mercredi récréatif | Domptail | <i>Jules Ferry en partenariat avec la CC</i> |
| | Rambervillers | |
| LAEP Lieu Accueil Enfants Parents | | |
| Accueil ados | | |
| CLAS Contrat Local d'Accompagnement Scolaire | Bult | |
| | Ménil sur Belvitte | |
| | Moyemont | |
| | Rambervillers | |



Annexe 3

Schéma de développement partagé



CTG COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS

Schéma de développement

Le diagnostic partagé a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la 2C2R.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont les suivants :

1) Thématique Territoire

- *Action 1 : Piloter la convention territoriale globale*
 - Objectif 1 : Promouvoir la CTG par une communication dédiée aux élus et aux partenaires
 - Objectif 2 : Faciliter les échanges et l'accès à l'information
 - Objectif 3 : Impliquer tous les partenaires sur le suivi du plan d'actions

2) Thématique Logement

- *Action 2 : Contribuer à l'amélioration du logement sur le territoire*
 - Objectif 1 : Mettre en place un groupe de travail pour recenser les dispositifs existants et leurs besoins
 - Objectif 2 : Lutter contre l'habitat indigne
 - Objectif 3 : Informer les habitants du territoire et les élus sur les aides existantes
 - Objectif 4 : Assurer une veille sur les dispositifs existants dans d'autres collectivités (ex : permis de louer...)

3) Thématique Jeunesse-Education

- *Action 3 : Pérenniser le PEDT*
 - Objectif 1 : Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires, scolaires, extrascolaires, familiaux
 - Objectif 2 : Développer la communication entre les acteurs, les familles
 - Objectif 3 : Recueillir annuellement les attentes des familles par le biais d'un sondage
 - Objectif 4 : Réfléchir à l'intérêt et aux conditions d'ouverture du PEdT aux collèges du territoire
 - Objectif 5 : Evaluer l'action par des COTECH et COPIL

4) Thématique Parentalité

- *Action 4 : Mettre en place un collectif pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la parentalité avec tous les acteurs*
 - Objectif 1 : Concrétiser une stratégie par la formalisation d'un réseau
 - Objectif 2 : Ouvrir au plus grand nombre notamment pour les parents d'enfants de plus 6 ans
 - Objectif 3 : Développer des coopérations innovantes et adaptées
 - Objectif 4 : Maintenir et développer des actions parentalité portées par l'AFTR et autres partenaires

5) Thématique Petite Enfance

- *Action 5 : Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants*

- Objectif 1 : Consolider l'offre de service existante en EAJE
 - Objectif 2 : Préparer l'ouverture de 12 places supplémentaires de la micro-crèche fin 2026 et définir l'organisation du nouveau fonctionnement commun avec la crèche
 - Objectif 3 : Maintenir la commission attribution des places en intégrant la micro-crèche
 - Objectif 4 : Mettre en place des actions de repérage et de communication pour former et suivre de nouveaux professionnels souhaitant s'orienter vers le métier d'assistants maternels en communiquant particulièrement sur le dispositif des MAM
 - Objectif 5 : Mettre en place des actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations des professionnels de la petite enfance, label écolo crèche, activités communes AsM - crèche) en lien avec la charte nationale de la petite enfance
- *Action 6 : Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance*
- Objectif 1 : Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance
 - Objectif 2 : Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel

6) Thématique Petite Enfance- Enfance- Jeunesse

- *Action 7 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs*
- Objectif 1 : Favoriser l'accessibilité des structures par un accueil adapté à la situation
 - Objectif 2 : Lever les freins psychologiques auprès des familles et des structures
 - Objectif 3 : Proposer des actions de formation adaptées aux professionnels
 - Objectif 4 : Formaliser des temps d'échange entre professionnels et familles
 - Objectif 5 : Dissocier les termes handicap et vulnérabilité pour un accompagnement le plus efficient possible

7) Thématique Enfance-Jeunesse

- *Action 8 : Maintenir le maillage territorial mis en place et la qualité de l'accueil des services jeunesse*
- Objectif 1 : Apporter les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des structures pour garantir un accueil optimal des enfants
 - Objectif 2 : Veiller à l'accessibilité financière des familles avec une tarification selon le quotient familial
 - Objectif 3 : Proposer une offre pédagogique aux enfants favorisant l'accès aux activités ludiques, culturelles et sportives en milieu rural en s'appuyant entre autres sur les ressources du territoire
 - Objectif 4 : Engager une réflexion (avec AFTR et la médiathèque) sur le dispositif ludothèque en lien avec le cahier des charges de la CAF
 - Objectif 5 : Engager une action pour la promotion BAFA

- *Action 9 : Poursuivre les actions envers les adolescents, les jeunes adultes sur le territoire*
 - Objectif 1 : Formaliser la dynamique du groupe de travail des acteurs jeunesse du territoire par la mise en place d'un collectif ou d'un réseau
 - Objectif 2 : Avoir une veille sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes et mener une action de communication auprès des jeunes
 - Objectif 3 : Favoriser l'implication des jeunes dans des projets en tant qu'acteurs (ex : commission jeunes dans le cadre du CA de l'AFTR...)
 - Objectif 4 : Mener une réflexion sur la création de lieux d'accueil pour les jeunes
 - Objectif 5 : Faciliter l'itinérance des actions sur le territoire pour favoriser la mixité sociale

8) Thématique Animation de la vie sociale

- *Action 10 : Travailler sur le modèle économique de l'AFTR*
 - Objectif 1 : Réinterroger le modèle économique existant
 - Objectif 2 : Rechercher de nouveaux partenariats financiers
 - Objectif 3 : Réinterroger la place des collectivités dans le financement du fonctionnement de l'AFTR : subvention, mise à disposition de locaux, de personnels...
 - Objectif 4 : Accompagner l'AFTR dans la recherche d'un équilibre financier
 - Objectif 5 : Préserver autant que possible l'accessibilité tarifaire de l'AFTR à l'ensemble des familles du territoire

- *Action 11 : Maintenir et/ou développer les actions de l'AFTR*
 - Objectif 1 : Evaluer les besoins des habitants pour réinterroger la pertinence des actions existantes
 - Objectif 2 : Proposer des actions adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire
 - Objectif 3 : Développer des actions sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins repérés
 - Objectif 4 : Développer et formaliser des partenariats
 - Objectif 5 : Identifier le centre social comme soutien et appui aux associations locales du territoire en fonction de leurs besoins

9) Thématique Accès aux droits

- *Action 12 : Maintenir la qualité des services d'accès aux droits sur le territoire*
 - Objectif 1 : Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux habitants les offres de service du territoire
 - Objectif 2 : Maintenir l'Espace France Services
 - Objectif 3 : Poursuivre le développement partenarial au sein du site France Services
 - Objectif 4 : Travailler le parcours usager en lien les services sociaux : CCAS, MSVS et autres partenaires
 - Objectif 5 : Relayer les besoins d'itinérance du service

- *Action 13 : Faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique*
 - Objectif 1 : Recenser, communiquer, promouvoir les initiatives locales de lutte contre l'illectronisme et de sensibilisation auprès de tout public
 - Objectif 2 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

- Objectif 3 : Pérenniser les postes de conseillers numériques sur le territoire
- Objectif 4 : Proposer une synergie entre les acteurs du numérique pour développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire
- *Action 14 : Articuler la CTG avec les différents contrats de territoire existants ou à venir (CLS, CTEAC...)*
 - Objectif 1 : Identifier les acteurs des différents contrats
 - Objectif 2 : Se tenir au courant des actions des différents contrats
 - Objectif 3 : Mutualiser les moyens et/ou les actions si besoin entre les différents contrats

| | |
|--------------------------------|--|
| THEMATIQUE : TERRITOIRE | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires |
|--------------------------------|--|

Action 1 : Piloter la Convention Territoriale Globale

Rappel du diagnostic

- Identification d'un fort besoin de coordination, de mise en réseau des acteurs sur le territoire dans les différentes thématiques
- Manque de mobilisation autour de la CTG

Descriptif de l'action

Favoriser la mise en place des actions CTG en s'appuyant sur le/la chargé(e) de coopération

Objectifs de l'action

- 1) Promouvoir la CTG par une communication dédiée aux élus et aux partenaires
- 2) Faciliter les échanges et l'accès à l'information
- 3) Impliquer tous les partenaires sur le suivi du plan d'actions

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|---|--|
| 1) Favoriser une meilleure connaissance de la CTG et de sa mise en œuvre, de son plan d'actions | 1) Evolution du nombre d'actions mises en place |
| 2) Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire | 2) Evolution du nombre d'outils collaboratifs mis en place |
| | 3) Evolution du nombre d'utilisateurs des outils collaboratifs |

Référent de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG pilote

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures
- **CAF**
Accompagnement du chargé de conseil et de développement, subventions
- **Conseil départemental des Vosges**
Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers
- **MSA Lorraine**
Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire
- **Autres**
Les acteurs du territoire

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|------------------------------|--|
| THEMATIQUE : LOGEMENT | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires |
|------------------------------|--|

Action 2 : Contribuer à l'amélioration du logement sur le territoire

Rappel du diagnostic

- Inadéquation entre l'offre et la demande (capacité et aménagement au logement, parc logement vieillissant, ...)
- Offre disponible sur le territoire pour les familles nombreuses
- Parc de logements sociaux publics et privés saturés
- Présence de logements indignes
- Prise de compétences PLUI – H – M par la communauté de communes de la Région de Rambervillers (Plan Local d'Urbanisme Interco - Habitat – Mobilité)
- Permis de louer, réflexion en cours au niveau de la ville de Rambervillers

Descriptif de l'action

Améliorer le logement sur le territoire en s'appuyant sur les dispositifs existants et/ou à venir et en associant les acteurs locaux

Objectifs de l'action

- 1) Mettre en place un groupe de travail pour recenser les dispositifs existants et leurs besoins
- 2) Lutter contre l'habitat indigne
- 3) Informer les habitants du territoire et les élus sur les aides existantes
- 4) Assurer une veille sur les dispositifs existants dans d'autres collectivités (ex : permis de louer...)

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|--|--|
| 1) Avoir une vision précise des dispositifs existants sur l'amélioration du logement | 1) Evolution du nombre de réunions du groupe de travail |
| 2) Favoriser l'interconnaissance des acteurs autour du logement | 2) Evolution du nombre de propriétaires et de locataires accompagnés |
| 3) Assurer un meilleur accompagnement des locataires et des bailleurs | 3) Nombre de dispositifs existants diffusés |
| 4) Réduire le nombre de logements indignes | 4) Evolution du nombre de logements améliorés |
| 5) Utiliser et optimiser les dispositifs existants | |

Référent de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe à la coordination en lien avec les partenaires référents du logement

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), autres services, salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique du chargé de conseil et de développement et du chargé d'intervention sociale

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire

- **Autres partenaires**

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|--|---|
| THEMATIQUE : JEUNESSE - EDUCATION | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
|--|---|

Action 3 : Pérenniser le PEdT

Rappel du diagnostic

- Un PEdT et un plan mercredi portés par la collectivité et menés par l'ensemble des acteurs du territoire
- Des établissements scolaires de la maternelle au Lycée rayonnent sur le territoire
- Gestion des services périscolaires et de la restauration scolaire par la collectivité
- 3 gestionnaires ALSH sur le territoire
- Un tissu associatif local riche
- Des actions ponctuelles menées en commun entre les établissements et/ou les acteurs du territoire

Descriptif de l'action

S'appuyer sur le PEdT pour favoriser l'articulation des actions périscolaires du territoire et la continuité éducative entre les différents temps proposés

Objectifs de l'action

- 1) Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires, scolaires, extrascolaires, familiaux
- 2) Développer la communication entre les acteurs, les familles
- 3) Recueillir annuellement les attentes des familles par le biais d'un sondage
- 4) Réfléchir à l'intérêt et aux conditions d'ouverture du PEdT aux collèges du territoire
- 5) Evaluer l'action par des COTECH et COPIL

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|--|---|
| 1) Mettre en place des actions communes entre les différents acteurs | 1) Evolution du nombre de partenaires |
| 2) Participer à des instances existantes | 2) Evolution du nombre d'actions mutualisées |
| 3) Mettre en place un recueil des attentes des familles | 3) Taux de retour au questionnaire à destination des familles |
| 4) Ouvrir à d'autres partenaires du territoire | 4) Evolution du nombre de COPIL du PEdT |
| 5) Veiller à l'attractivité du territoire | 5) Satisfaction des familles |

Référent (e) de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG...), salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures
- **CAF**
Appui technique du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service
- **Conseil départemental des Vosges**
Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural

- **Autres**

Temps d'expertise des professionnels de l'Education nationale, SDJES Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports, AFTR Association des Familles du Territoire de Rambervillers, associations du territoire, établissements scolaires et autres prestataires

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|---------------------------------|--|
| THEMATIQUE : PARENTALITE | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires |
|---------------------------------|--|

Action 4 : Mettre en place un collectif pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la parentalité avec tous les acteurs

Rappel du diagnostic

- Un noyau d'acteurs sur le territoire volontaire pour animer des temps forts en lien avec la parentalité
- Des dispositifs soutien à la parentalité existants sur le territoire portés par l'AFTR : LAEP, CLAS
- Un opérateur l'AFTR, porteur d'un grand nombre d'actions parentalité sur le territoire via sa référente famille
- Nomination d'une référente parentalité à la Communauté de Communes de la région de Rambervillers
- Pas de réseau parentalité donc une communication pas efficiente sur les dispositifs de soutien à la parentalité auprès de l'ensemble des familles du territoire

Descriptif de l'action

S'appuyer sur le noyau d'acteurs en lien avec la parentalité pour favoriser les échanges de l'ensemble des partenaires œuvrant dans la parentalité et créer un collectif

Objectifs de l'action

- 1) Concrétiser une stratégie par la formalisation d'un réseau
- 2) Ouvrir au plus grand nombre notamment pour les parents d'enfants de plus 6 ans
- 3) Développer des coopérations innovantes et adaptées
- 4) Maintenir et développer des actions parentalité portées par l'AFTR et autres partenaires

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|---|--|
| 1) Formaliser un réseau (mission, porteur, fréquence des rencontres...) en répondant à un cahier des charges | 1) Respect des critères du cahier des charges |
| 2) Créer du lien entre les familles | 2) Taux d'augmentation de la fréquentation des lieux d'accueil |
| 3) Développer des temps d'échanges parentaux | 3) Evolution du nombre d'interventions d'acteurs de la parentalité |
| 4) Impliquer des partenaires de la parentalité | 4) Evolution du nombre d'actions mises en place |
| 5) Mettre en place des actions nouvelles sur la parentalité notamment pour les parents d'enfants de plus de 6 ans | 5) Evolution du nombre d'actions mutualisées avec les partenaires |
| | 6) Evolution du nombre de structures représentées |
| | 7) Satisfaction des familles, des partenaires |
| | 8) Evaluation de l'impact social à travers l'expérience de l'utilisateur (ressentis, témoignages...) |

Référent (e) de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

| |
|--|
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), salle, matériel, prestations extérieures • Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures • CAF Appui technique du chargé de conseil et de développement et du chargé d'intervention sociale, subventions et prestations de service • Conseil départemental des Vosges Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers • MSA Lorraine Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural • Autre Ensemble des acteurs de la parentalité sur le territoire |
| Démarrage de l'action |
| 2026 |
| Point d'étape |
| Bilan annuel |
| Echéance |
| 2030 |

| | |
|---|---|
| THEMATIQUE : PETITE ENFANCE | SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires |
| Action 5 : Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants | |

Rappel du diagnostic

- Une compétence petite enfance assurée par la collectivité avec la gestion directe du RPE itinérant et de 2 EAJE à terme couvrant tout le territoire
- Une offre de service correcte avec la pérennisation de 5 places à la crèche soit passage de 25 à 30 places
- Ouverture d'une micro-crèche fin 2026 avec une particularité d'accueil d'horaires atypiques
- Un taux de couverture petite enfance faible
- Une baisse du nombre d'assistants maternels constant qui va continuer au cours des prochaines années
- Une commission attribution des places en crèche existante avec une grille de critères d'éligibilité

Descriptif de l'action

Maintenir l'offre d'accueil petite enfance existante et mettre en place des solutions de développement pour améliorer le nombre de places disponibles en accueil individuel et collectif au regard du nombre de jeunes enfants présents sur la CC de la Région de Rambervillers

Objectifs de l'action

- 1) Consolider l'offre de service existante en EAJE
- 2) Préparer l'ouverture de 12 places supplémentaires de la micro-crèche fin 2026 et définir l'organisation du nouveau fonctionnement commun avec la crèche
- 3) Maintenir la commission attribution des places en intégrant la micro-crèche
- 4) Mettre en place des actions de repérage et de communication pour former et suivre de nouveaux professionnels souhaitant s'orienter vers le métier d'assistants maternels en communiquant particulièrement sur le dispositif des MAM
- 5) Mettre en place des actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations des professionnels de la petite enfance, label écolo crèche, activités communes AsM – crèche) en lien avec la charte nationale de la petite enfance

Évaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs / critères d'évaluation |
|--|---|
| 1) Formaliser un fonctionnement commun de la crèche et de la micro-crèche | 1) Evolution du nombre de places disponibles en EAJE et en MAM |
| 2) Veiller à une augmentation du nombre de places disponibles en accueil individuel et collectif | 2) Evolution du nombre d'assistants maternels en activité |
| 3) S'assurer d'une évolution positive du nombre d'assistants maternels en activité sur la CC de la région de Rambervillers | 3) Evolution du nombre de commissions d'attribution de places organisées, nombre de refus, nombre de dossiers sans solution |
| 4) Poursuivre les commissions d'attribution de places en EAJE | 4) Evolution du nombre d'actions conjointes de soutien à la qualité des modes d'accueil (EAJE / RPE) |
| 5) Poursuivre les actions conjointes de soutien à la qualité des modes d'accueil individuel et collectif (formations, activités d'éveil, activités extérieures...) | 5) Satisfaction des familles, des partenaires |

| |
|--|
| Référent (e) de l'action |
| Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage |
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), service COM, salle, matériel, prestations extérieures • Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures • CAF Appui technique de l'experte petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service • Conseil départemental des Vosges Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers • MSA Lorraine Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural • Autre Soutien financier, logistique et humain de partenaires économiques, sociaux et associatifs |
| Démarrage de l'action |
| 1 ^{er} trimestre 2026 |
| Point d'étape |
| Bilan annuel |
| Echéance |
| 2030 |

| | |
|------------------------------------|---|
| THEMATIQUE : PETITE ENFANCE | SDSF : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur les territoires |
|------------------------------------|---|

Action 6 : Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Rappel du diagnostic

- Une compétence petite enfance assurée par la collectivité avec la gestion directe du RPE itinérant et de 2 EAJE à terme couvrant tout le territoire
- Une offre de service RPE limitée en raison du manque de moyens humains
- Recrutement d'un animateur RPE avec une augmentation du temps de travail dédié
- Mise en place du SPPE Service Public Petite Enfance à compter de janvier 2025 pour les collectivités
- Des outils de communication sur les offres d'accueil de la petite enfance sur le territoire pas suffisamment connus des familles
- Une paupérisation des familles qui peuvent avoir des freins en accueil collectif et individuel

Descriptif de l'action

Faire évoluer les missions du RPE vers les orientations du nouveau service public de la petite enfance avec des missions d'observatoire et de guichet unique en favorisant l'ouverture des modes d'accueil de qualité à tout public

Objectifs de l'action

- 1) Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance
- 2) Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel

Évaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|---|--|
| 1) Un service identifié et efficace du RPE | 1) Taux de fréquentation du RPE |
| 2) Renforcer les missions du RPE avec l'organisation d'un guichet unique | 2) Evolution du nombre de demande des familles traitées via le guichet unique |
| 3) Mettre en place une veille proactive autour des besoins des familles avec la participation à l'observatoire départemental de la Petite Enfance | 3) Evolution du nombre et typologie des familles sans solution d'accueil (horaires atypiques...) |
| | 4) Satisfaction des familles, des partenaires |

Référent (e) de l'action

Le / La chargé(e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique de l'expert (e) petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural

Démarrage de l'action

Fin 2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|--|--|
| THEMATIQUE : PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
| Action 7 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs | |
| Rappel du diagnostic | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Manque de places en ULIS - Manque de professionnels type AESH sur le temps du repas pour favoriser la continuité de l'accompagnement - Manque d'articulation entre les différents professionnels accompagnant les enfants en situation de vulnérabilité - Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité accueilli en structure collective est encore peu élevé - La création de places en EAJE permettra l'accueil d'enfants en situation de vulnérabilité - Appréhension par les professionnels de l'animation du public en situation de vulnérabilité - Mise en place d'un pôle ressource handicap - Plan pluriannuel d'investissement relatif au déploiement d'accueils périscolaires. | |
| Descriptif de l'action | |
| Renforcer les liens entre les différentes structures du territoire pour un accueil optimal des enfants en situation de vulnérabilité | |
| Objectifs de l'action | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser l'accessibilité des structures par un accueil adapté à la situation 2) Lever les freins psychologiques auprès des familles et des structures 3) Proposer des actions de formation adaptées aux professionnels 4) Formaliser des temps d'échange entre professionnels et familles 5) Dissocier les termes handicap et vulnérabilité pour un accompagnement le plus efficient possible | |
| Evaluation de l'action | |
| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Inclure des enfants en situation de vulnérabilité 2) Sensibiliser les professionnels à l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité 3) Adapter et aménager l'ensemble des locaux à l'accueil d'enfants en situation de handicap 4) Adapter le temps d'accueil de la part des structures | <ol style="list-style-type: none"> 1) Evolution du nombre d'enfants accueillis dans les structures 2) Evolution du nombre d'actions de sensibilisation, de formations dispensées 3) Evolution du nombre de structures accueillant des enfants en situation de vulnérabilité 4) Evolution du nombre d'assistants maternels identifiés dans l'accueil des enfants en situation de handicap 5) Satisfaction des familles |
| Référent (e) de l'action | |
| Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage | |
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), salle, matériel, prestations extérieures | |

- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique de l'experte petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural et prestations de service

- **Autre**

Education Nationale, Etablissements spécialisés (Centre Médico Psychologique), SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'AFTR, Pole Ressource Handicap et autres prestataires

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|--|---|
| THEMATIQUE : ENFANCE - JEUNESSE | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
|--|---|

Action 8 : Maintenir le maillage territorial mis en place et la qualité de l'accueil des services jeunesse

Rappel du diagnostic

- Une offre de service périscolaire et extrascolaire qui répond aux besoins des familles avec un maillage territorial efficace
- Une volonté des gestionnaires ALSH à se rencontrer pour mutualiser les moyens et coordonner l'offre aux familles sur le territoire
- Un manque d'attrait pour les jeunes du territoire de se former au BAFA / BAFD et/ ou difficultés financières (coût du BAFA, mobilité géographique...)
- Difficulté à trouver des animateurs diplômés pour les accueils extrascolaires
- Ouvrir le groupe de travail ALSH en place aux autres acteurs de la jeunesse

Descriptif de l'action

Continuer à garantir les conditions d'une offre périscolaire et extrascolaire de qualité pour les familles avec un maillage territorial optimal et en permettant l'accessibilité des services à tout enfant

Objectifs de l'action

- 1) Apporter les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des structures pour garantir un accueil optimal des enfants
- 2) Veiller à l'accessibilité financière des familles avec une tarification selon le quotient familial
- 3) Proposer une offre pédagogique aux enfants favorisant l'accès aux activités ludiques, culturelles et sportives en milieu rural en s'appuyant entre autres sur les ressources du territoire
- 4) Engager une réflexion (avec AFTR et la médiathèque) sur le dispositif ludothèque en lien avec le cahier des charges de la CAF
- 5) Engager une action pour la promotion BAFA

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|---|--|
| 1) Maintenir l'offre périscolaire et extrascolaire adaptée aux besoins des familles | 1) Suivi de la fréquentation des ALSH |
| 2) Maintenir la tarification des services en fonction des ressources des familles permettant la mixité sociale | 2) Répartition du nombre de familles par tranches de quotient familial de la tarification modulée des ALSH |
| 3) Maintenir des activités pédagogiques adaptées aux enfants permettant un enrichissement et une ouverture vers d'autres horizons | 3) Evolution du nombre d'actions pédagogiques communes entre gestionnaires |
| 4) Faciliter l'accès à la formation BAFA des jeunes et des adultes | 4) Evolution du nombre d'actions communes en terme de formation type BAFA, BAFD et de recrutement |
| | 5) Evolution du nombre de personnes suffisamment formées pour répondre aux besoins des structures |
| | 6) Satisfaction des familles |

Référent (e) de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, sites périscolaires...), salle, matériel, prestations extérieures • Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures • CAF Appui technique du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service • Conseil départemental des Vosges Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers • MSA Lorraine Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural et prestations de service • Autre AFTR Association des Familles du Territoire de Rambervillers, SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, France Travail, mission locale, collèges et Lycée, associations diverses... |
| Démarrage de l'action |
| 1 ^{er} trimestre 2026 |
| Point d'étape |
| Bilan annuel |
| Echéance |
| 2030 |

| | |
|---|---|
| THEMATIQUE : ENFANCE – JEUNESSE 12 – 25 ans | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
| Action 9 : Poursuivre les actions envers les adolescents, les jeunes adultes sur le territoire | |

| | |
|---|--|
| Rappel du diagnostic | |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'AFTR identifié sur le territoire et œuvrant dans la politique jeunesse - Une évolution de l'offre ado portée par l'AFTR (activités, itinérances, implication dans des projets) - Un ensemble d'institutions et d'acteurs en lien avec la jeunesse se mobilise ensemble pour éviter des ruptures de parcours - Richesse du tissu associatif local - Des équipements existent pour accueillir les jeunes dans des activités diversifiées (médiathèque, piscine...) - Manque de mobilité psychologique et physique en termes de déplacement pour les familles et les adolescents - La santé mentale des jeunes s'abîme | |
| Descriptif de l'action | |
| S'appuyer sur les expériences, les initiatives du territoire dans l'accueil des adolescents pour mener une réflexion sur la politique jeunesse adaptée à ce public | |
| Objectifs de l'action | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Formaliser la dynamique du groupe de travail des acteurs jeunesse du territoire par la mise en place d'un collectif ou d'un réseau 2) Avoir une veille sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes et mener une action de communication auprès des jeunes 3) Favoriser l'implication des jeunes dans des projets en tant qu'acteurs (ex : commission jeunes dans le cadre du CA de l'AFTR...) 4) Mener une réflexion sur la création de lieux d'accueil pour les jeunes 5) Faciliter l'itinérance des actions sur le territoire pour favoriser la mixité sociale | |
| Evaluation de l'action | |
| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un projet commun pour l'ensemble du territoire au travers d'un collectif ou d'un réseau 2) Maintenir et développer des actions pour et avec les jeunes 3) Favoriser la mixité entre les différents jeunes accueillis 4) Favoriser la mobilité physique et psychologique 5) Utiliser les outils de communication des jeunes | <ol style="list-style-type: none"> 1) Evolution de la fréquentation des animations par les jeunes 2) Evolution du nombre de partenaires inscrits dans le projet commun et nombre de temps de rencontres formalisées 3) Evolution du nombre d'actions mises en place (mobilité physique – mobilité psychologique) 4) Evolution du nombre d'outils de communication proposés 5) Satisfaction des jeunes, des familles |
| Référent (e) de l'action | |
| Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage | |
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG...), salle, matériel, prestations extérieures | |

- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural

- **Autre**

AFTR Association des Familles du Territoire de Rambervillers, SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, collèges et Lycée, mission locale, établissements spécialisés (CMP, maison des adolescents...), associations du territoire, autres prestataires

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|--|---|
| THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
| Action 10 : Travailler sur le modèle économique de l'AFTR | |
| Rappel du diagnostic | |
| <ul style="list-style-type: none"> - AFTR (Association des Familles du Territoire de Rambervillers), association connue et reconnue sur le territoire - Une association qui présente un déficit financier depuis plusieurs années : déficit structurel - AFTR seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire - AFTR propose des actions sur tout le territoire, pour différents publics et dans plusieurs communes - AFTR compte 10 salariés pour 7.45 ETP - AFTR compte 1080 adhérents tout public - Un risque de fermeture du centre social si le déficit venait à perdurer | |
| Descriptif de l'action | |
| Réfléchir sur la situation budgétaire de l'AFTR et proposer un modèle économique viable pour l'association, en lien avec son activité et son projet social | |
| Objectifs de l'action | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Réinterroger le modèle économique existant 2) Rechercher de nouveaux partenariats financiers 3) Réinterroger la place des collectivités dans le financement du fonctionnement de l'AFTR : subvention, mise à disposition de locaux, de personnels... 4) Accompagner l'AFTR dans la recherche d'un équilibre financier 5) Préserver autant que possible l'accessibilité tarifaire de l'AFTR à l'ensemble des familles du territoire | |
| Evaluation de l'action | |
| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Un modèle économique pertinent, adapté et reconnu sur lequel l'AFTR peut s'appuyer 2) Maintien de l'offre de service de l'AFTR 3) Un résultat financier équilibré 4) Le maintien des actions et de l'activité de l'AFTR sur le territoire 5) Un nombre d'adhérents à l'AFTR maintenu, voire augmenté | <ol style="list-style-type: none"> 1) Un modèle économique réaffirmé 2) Nombre de collectivités impliquées dans l'offre de service de l'AFTR 3) Les différents modes d'implication des collectivités et leurs résultats 4) Nombre de nouveaux partenaires financiers 5) Déficit ou excédent des comptes de résultat sur les années à venir 6) Nombre d'actions maintenues 7) Nombre d'actions réajustées 8) Nombre d'adhérents sur les années à venir |
| Référent de l'action | |
| Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage | |
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), salle, matériel, prestations extérieures, subventions • Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de | |

la Région de Rambervillers

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures, subventions

- **CAF**

Appui technique du pôle partenaires et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de services

- **Conseil départemental des Vosges**

Subventions

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions

- **Autre**

AFTR, autres associations, les communes du territoire et autres

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan réguliers

Echéance

Fin 2026

| | |
|---|---|
| THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE | SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles |
|---|---|

Action 11 : Maintenir et/ou développer les actions de l'AFTR

Rappel du diagnostic

- AFTR (Association des Familles du Territoire de Rambervillers), association connue et reconnue sur le territoire
- AFTR seul équipement agréé dans l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Un projet social en cours de réécriture et travaillé en lien avec la CTG
- Manque de mobilisation pour certaines familles
- Une volonté d'un rayonnement intercommunal du projet social de l'AFTR
- Des actions délocalisées dans différents villages
- Partenariat accru à envisager entre l'AFTR et toutes les communes du territoire
- Une fragilité financière de l'AFTR

Descriptif de l'action

Créer des conditions favorables (partenariat, itinérance, gouvernance, financement...) à l'AFTR pour maintenir et/ou développer ses actions sur le territoire.

Objectifs de l'action

- 1) Evaluer les besoins des habitants pour réinterroger la pertinence des actions existantes
- 2) Proposer des actions adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire
- 3) Développer des actions sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins repérés
- 4) Développer et formaliser des partenariats
- 5) Identifier le centre social comme soutien et appui aux associations locales du territoire en fonction de leurs besoins

6) Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|--|--|
| 1) Des actions qui répondent aux besoins des habitants | 1) Satisfaction des habitants |
| 2) Une plus grande implication des familles dans les actions existantes ou à venir | 2) Nombre de nouvelles familles impliquées dans les actions |
| 3) Un développement des liens sociaux, rompre l'isolement des habitants | 3) Nombre d'actions proposées |
| 4) Une répartition des actions équilibrée sur le territoire | 4) Répartition des actions sur le territoire en lien avec les besoins des familles |
| 5) Des nouveaux partenariats | 5) Nombre de nouveaux partenariats |
| 6) Une complémentarité de l'AFTR avec les associations du territoire | 6) Nombre d'associations du territoire qui travaillent avec l'AFTR |
| | 7) Evolution du nombre d'adhérents |

Référent de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), salle, matériel, prestations extérieures, subventions
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures, subventions

- **CAF**

Appui technique du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions

- **Autre**

AFTR, autres associations, les communes du territoire

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|--------------------------------------|--|
| THEMATIQUE : ACCES AUX DROITS | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires |
|--------------------------------------|--|

Action 12 : Maintenir la qualité des services d'accès aux droits sur le territoire

Rappel du diagnostic

- Espace France Services identifié et bien fréquenté
- Centralité et bon niveau de services du Bourg Centre
- Multitude et diversité des intervenants (CIDFF, CAF...)
- Illectronisme
- Mobilité limitée (des personnes et des offres de services)
- Manque de lisibilité des différentes offres sur notre territoire
- Volonté des partenaires de renforcer leur interconnaissance sur le territoire

Descriptif de l'action

Continuer à permettre l'accès aux droits, aux services au plus grand nombre des habitants du territoire

Objectifs de l'action

- 1) Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux habitants les offres de service du territoire
- 2) Maintenir l'Espace France Services
- 3) Poursuivre le développement partenarial au sein du site France Services
- 4) Travailler le parcours usager en lien les services sociaux : CCAS, MSVS et autres partenaires
- 5) Relayer les besoins d'itinérance du service

6) Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|---|---|
| 1) Permettre aux habitants de mieux accéder aux services | 1) Type de moyens utilisés, développés pour faciliter l'accès aux droits des habitants du territoire |
| 2) Maintenir voire augmenter la fréquentation des services | 2) Evolution de la fréquentation du site Frances Services |
| 3) Maintenir voire augmenter l'offre de services | 3) Evolution du nombre de partenaires du site France Services |
| 4) Développer des outils de communication accessibles à tous les habitants du territoire | 4) Type d'outils de communication développés |
| 5) Favoriser une meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire pour une efficience des politiques au service des familles | 5) Evolution du nombre de recours aux téléservices 6) Evolution du nombre de réunions entre les différents acteurs du territoire 7) Satisfaction des familles |

Référent de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), service COM, salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de**

la Région de Rambervillers

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique du chargé de conseil et de développement et du chargé d'intervention sociale

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, financement éventuel

- **Autre**

Communes, bénévoles, organismes divers (PETR...)

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|---|--|
| THEMATIQUE : ACCES AUX DROITS | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires |
| Action 13 : Faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique | |

| | |
|--|--|
| Rappel du diagnostic | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Espace France Services identifié et bien fréquenté - Centralité et bon niveau de services du Bourg Centre - Multitude et diversité des intervenants (CIDFF, CAF...) - Illectronisme - Accès aux outils numériques - Mobilité limitée (des personnes et des offres de services) - Manque de lisibilité des différentes offres sur notre territoire - Volonté des partenaires de renforcer leur interconnaissance sur le territoire | |
| Descriptif de l'action | |
| Continuer à permettre l'accès aux droits, aux services au plus grand nombre des habitants du territoire via l'outil numérique | |
| Objectifs de l'action | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser, communiquer, promouvoir les initiatives locales de lutte contre l'illectronisme et de sensibilisation auprès de tout public 2) Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire 3) Pérenniser les postes de conseillers numériques sur le territoire 4) Proposer une synergie entre les acteurs du numérique pour développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire | |
| Evaluation de l'action | |
| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire la fracture numérique 2) Avoir une vision globale de l'offre sur le territoire et ainsi éviter les zones blanches en termes d'accessibilité 3) Limiter le non-recours aux droits 4) Développer des outils de communication à destination des familles et des élus 5) Permettre d'améliorer les actions de lutte contre l'illectronisme par une mise en synergie des différents intervenants 6) Permettre et améliorer l'accès au numérique et aux démarches dématérialisées 7) Explorer de nouveaux outils numériques | <ol style="list-style-type: none"> 1) Evolution de la fréquentation des services 2) Evolution de la répartition des actions sur le territoire 3) Evolution du nombre d'actions en lien avec le numérique à destination de tout public 4) Evolution du nombre de réunions entre les différents acteurs du territoire 5) Satisfaction des habitants |
| Référent de l'action | |
| Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage | |
| Moyens mobilisables humains, financiers, matériels | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes de la Région de Rambervillers Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG,...), service COM, salle, matériel, prestations extérieures | |

- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique du chargé de conseil et de développement et du chargé d'intervention sociale

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire

- **Autre**

Communes, bénévoles, organismes divers (PETR...)

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030

| | |
|---|--|
| THEMATIQUE : ACCES AUX DROITS | SDSF : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire |
| Action 14 : Articuler la CTG avec les différents contrats de territoire existants ou à venir (CLS, CTEAC...) | |

Rappel du diagnostic

- La collectivité a un projet de Territoire objectif 2030
- PEdT Projet Educatif de Territoire et un plan mercredi portés par la collectivité et menés par l'ensemble des acteurs du territoire
- Petite Ville de Demain, le programme soutient les communes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle clé pour la dynamique locale pour revitaliser leurs centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants
- Office du tourisme est chargé d'accueillir et d'informer les visiteurs, touristes et habitants, de renforcer la notoriété et la commercialisation de la destination et de structurer la coordination des acteurs du territoire
- Pas de CLS (Contrat Local Santé), dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité
- Pas de CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) dont l'objectif est de favoriser la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture

Descriptif de l'action

Contribuer à l'attractivité du territoire et renforcer les services aux habitants

Objectifs de l'action

- 1) Identifier les acteurs des différents contrats
- 2) Se tenir au courant des actions des différents contrats
- 3) Mutualiser les moyens et/ou les actions si besoin entre les différents contrats

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|--|---|
| 1) Assurer une cohérence entre les différents contrats | 1) Nombre de contrats de territoire existants |
| 2) Identifier chaque contrat et porteur | 2) Evolution du nombre de rencontres avec les porteurs des contrats |
| 3) Optimiser les financements | 3) Satisfaction des habitants |

Référent de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au temps de rencontre avec les agents en charge des différents contrats




Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, agents chargés des différents contrats...) et autres services en lien avec les thématiques, salle, matériel, prestations extérieures
- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures
- **CAF**
Appui technique du chargé de conseil et de développement
- **Conseil départemental des Vosges**
Temps d'expertise des travailleurs médicaux-sociaux de la MSVS Bruyères Rambervillers

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • MSA Lorraine Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres partenaires à venir... |
| Démarrage de l'action |
| 2026 |
| Point d'étape |
| Bilan annuel |
| Echéance |
| 2030 |

CTG 2026/2030 – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PARTAGE

| THEMATIQUE | N °FICHE | ACTION | Priorisation | Dates |
|--|----------|--|--------------|------------------|
| Territoire | 1 | Piloter la Convention Territoriale Globale | | En cours |
| Logement | 2 | Contribuer à l'amélioration du logement sur le territoire | | A partir de 2027 |
| Jeunesse – éducation | 3 | Pérenniser le PEdT | | En cours |
| Parentalité | 4 | Mettre en place un collectif pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la parentalité avec tous les acteurs | | 2026 |
| Petite enfance | 5 | Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants | | 2026 |
| Petite enfance | 6 | Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) | | 2026 |
| Petite enfance – enfance - jeunesse | 7 | Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs | | En cours |
| Enfance - jeunesse | 8 | Maintenir le maillage territorial mis en place et la qualité de l'accueil des services jeunesse | | En cours |
| Enfance – jeunesse 12 – 25 ans | 9 | Poursuivre les actions envers les adolescents, les jeunes adultes sur le territoire | | En cours |
| Animation de la vie sociale | 10 | Travailler le modèle économique de l'AFTR | | 2026 |
| Animation de la vie sociale | 11 | Maintenir et/ou développer les actions de l'AFTR | | En cours |
| Accès aux droits | 12 | Maintenir la qualité des services d'accès aux droits sur le territoire | | En cours |
| Accès aux droits | 13 | Faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique | | En cours |
| Accès aux droits | 14 | Articuler la CTG avec les différents contrats de territoire existants ou à venir (CLS, CTEAC...) | | A partir de 2027 |

-  Prioritaire dans la mise en œuvre
-  Maintien d'une dynamique en cours
-  Action nouvelle à développer à terme



Annexe 4

Evaluation de la démarche



L'évaluation de la Convention Territoriale Globale

Par définition, l'évaluation s'appuie sur le bilan d'activités tout en s'en distinguant. Etape par étape, l'évaluation est avant tout une démarche qui permet de prendre de la hauteur, d'apporter des éléments d'analyse. L'évaluation repose sur des éléments clés : critères, indicateurs, questions évaluatives, croisement des regards.

Evaluation des actions / objectifs du schéma de développement chaque année

Document **Evaluation Fiches Action** complété par le chargé de coopération pilote et abondé en Comité Technique (COTECH) annuel de bilan avant le 31 décembre pour présentation au COPIL annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1

Document **Synthèse Evaluation 2026-2030** complété par le chargé de coopération pilote avant le 31 décembre

Document **Evaluation des moyens mobilisés par la Caf** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote avant le 31 décembre pour une présentation au COPIL annuel

Evaluation de la démarche CTG avant le renouvellement de la convention

Questionnaire élaboré en concertation (base documentaire Caf) diffusé et traité par le chargé de coopération pilote lors de l'évaluation de fin de convention pour présentation au COTECH puis au COPIL annuel avant renouvellement de la CTG

Document de **Synthèse de l'analyse** à la suite du recueil des données du questionnaire (base documentaire Caf) élaboré par le chargé de coopération pilote, abondé en COTECH (regards croisés) pour présentation au COPIL annuel

Evaluation du pilotage de la CTG chaque année

Document **Rapport d'activité chargé de coopération Ctg** complété par le chargé de coopération avant le 31 décembre pour transmission à la Caf (condition de versement du bonus chargé de coopération) et présentation au COPIL annuel

Evaluation annuelle Fiche Action

| | |
|--------------|--------------------|
| Thématique : | Orientation SDSF : |
| Action : | |

Rappel du diagnostic

| |
|--|
| |
|--|

Descriptif de l'action

| |
|--|
| |
|--|

Objectifs de l'action

| |
|--|
| |
|--|

Evaluation de l'action

| Résultats attendus | Indicateurs/ critères d'évaluation |
|--------------------|------------------------------------|
|--------------------|------------------------------------|

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Réfèrent de l'action

| |
|--|
| |
|--|

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels



| |
|--|
| |
|--|


| Démarrage de l'action | Point d'étape | Echéance |
|-----------------------|---------------|----------|
|-----------------------|---------------|----------|

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

| Année | Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative |
|-------|--|
|-------|--|

| | |
|--|----------------------------|
| | Objectifs mis au travail : |
|--|----------------------------|

| | |
|--|-------------------------------|
|   | Résultats / mesure d'impact : |
|--|-------------------------------|

| | |
|---|---|
|  | Perspectives pour l'année suivante / CTG suivante (pour la dernière année d'évaluation) : |
|---|---|

Synthèse Evaluation

CTG de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2030

Atteinte des objectifs :  Non atteint  Partiellement atteint  Atteint

| Thématiques | | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--|--|------|------|------|------|------|
| Territoire | | | | | | |
| Action 1 : Piloter la convention territoriale globale | Objectif 1 : Promouvoir la CTG par une communication dédiée aux élus et aux partenaires | | | | | |
| | Objectif 2 : Faciliter les échanges et l'accès à l'information | | | | | |
| | Objectif 3 : Impliquer tous les partenaires sur le suivi du plan d'actions | | | | | |
| Logement | | | | | | |
| Action 2 : Contribuer à l'amélioration du logement sur le territoire | Objectif 1 : Mettre en place un groupe de travail pour recenser les dispositifs existants et leurs besoins | | | | | |
| | Objectif 2 : Lutter contre l'habitat indigne | | | | | |
| | Objectif 3 : Informer les habitants du territoire et les élus sur les aides existantes | | | | | |
| | Objectif 4 : Assurer une veille sur les dispositifs existants dans d'autres collectivités (ex : permis de louer...) | | | | | |
| Jeunesse - Education | | | | | | |
| Action 3 : Pérenniser le PEDT | Objectif 1 : Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires, scolaires, extrascolaires, familiaux | | | | | |
| | Objectif 2 : Développer la communication entre les acteurs, les familles | | | | | |
| | Objectif 3 : Développer des coopérations innovantes et adaptées | | | | | |
| | Objectif 4 : Réfléchir à l'intérêt et aux conditions d'ouverture du PEdT aux collèges du territoire | | | | | |
| | Objectif 5 : Evaluer l'action par des COTECH et COPIL | | | | | |

| Thématiques | | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--|---|------|------|------|------|------|
| Parentalité | | | | | | |
| Action 4 : Mettre en place un collectif pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur la parentalité avec tous les acteurs | Objectif 1 : Concrétiser une stratégie par la formalisation d'un réseau | | | | | |
| | Objectif 2 : Ouvrir au plus grand nombre notamment pour les parents d'enfants de plus 6 ans | | | | | |
| | Objectif 3 : Développer des coopérations innovantes et adaptées | | | | | |
| | Objectif 4 : Maintenir et développer des actions parentalité portées par l'AFTR et autres partenaires | | | | | |
| Petite Enfance | | | | | | |
| Action 5 : Assurer une veille sur le taux de couverture petite enfance au regard de l'évolution du nombre de places et du nombre d'enfants | Objectif 1 : Consolider l'offre de service existante en EAJE | | | | | |
| | Objectif 2 : Préparer l'ouverture de 12 places supplémentaires de la micro-crèche fin 2026 et définir l'organisation du nouveau fonctionnement commun avec la crèche | | | | | |
| | Objectif 3 : Maintenir la commission attribution des places en intégrant la micro-crèche | | | | | |
| | Objectif 4 : Mettre en place des actions de repérage et de communication pour former et suivre de nouveaux professionnels souhaitant s'orienter vers le métier d'assistants maternels en communiquant particulièrement sur le dispositif des MAM | | | | | |
| | Objectif 5 : Mettre en place des actions de soutien à la qualité des modes d'accueil (formations des professionnels de la petite enfance, label écolo crèche, activités communes AsM - crèche) en lien avec la charte nationale de la petite enfance | | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| <p>Action 6 : Assurer la montée en charge de la mission du Relais Petite Enfance avec le guichet unique, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance</p> | <p>Objectif 1 : Identifier en continu les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans quantitativement et qualitativement via la participation à l'observatoire départemental de la petite enfance</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Mettre en place un guichet unique petite enfance porté par le RPE permettant aux familles d'avoir une orientation tant sur l'accueil collectif qu'individuel</p> | | | | | |
| <p>Petite Enfance – Enfance - Jeunesse</p> | | | | | | |
| <p>Action 7 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs</p> | <p>Objectif 1 : Favoriser l'accessibilité des structures par un accueil adapté à la situation</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Lever les freins psychologiques auprès des familles et des structures</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 3 : Proposer des actions de formation adaptées aux professionnels</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 4 : Formaliser des temps d'échange entre professionnels et familles</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 5 : Dissocier les termes handicap et vulnérabilité pour un accompagnement le plus efficient possible</p> | | | | | |
| <p>Enfance - Jeunesse</p> | | | | | | |
| <p>Action 8 : Maintenir le maillage territorial mis en place et la qualité de l'accueil des services jeunesse</p> | <p>Objectif 1 : Apporter les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des structures pour garantir un accueil optimal des enfants</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Veiller à l'accessibilité financière des familles avec une tarification selon le quotient familial</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 3 : Proposer une offre pédagogique aux enfants favorisant l'accès aux activités ludiques, culturelles et sportives en milieu rural en s'appuyant entre autres sur les ressources du territoire</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 4 : Engager une réflexion (avec AFTR et la médiathèque) sur le dispositif ludothèque en lien avec le cahier des charges de la CAF</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 5 : Engager une action pour la promotion BAFA</p> | | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| <p>Action 9 : Poursuivre les actions envers les adolescents, les jeunes adultes sur le territoire</p> | <p>Objectif 1 : Formaliser la dynamique du groupe de travail des acteurs jeunesse du territoire par la mise en place d'un collectif ou d'un réseau</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Avoir une veille sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes et mener une action de communication auprès des jeunes</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 3 : Favoriser l'implication des jeunes dans des projets en tant qu'acteurs (ex : commission jeunes dans le cadre du CA de l'AFTR...)</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 4 : Mener une réflexion sur la création de lieux d'accueil pour les jeunes</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 5 : Faciliter l'itinérance des actions sur le territoire pour favoriser la mixité sociale</p> | | | | | |
| <p>Animation de la Vie Sociale</p> | | | | | | |
| <p>Action 10 : Travailler sur le modèle économique de l'AFTR</p> | <p>Objectif 1 : Réinterroger le modèle économique existant</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Rechercher de nouveaux partenariats financiers</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 3 : Réinterroger la place des collectivités dans le financement du fonctionnement de l'AFTR : subvention, mise à disposition de locaux, de personnels...</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 4 : Accompagner l'AFTR dans la recherche d'un équilibre financier</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 5 : Préserver autant que possible l'accessibilité tarifaire de l'AFTR à l'ensemble des familles du territoire</p> | | | | | |
| <p>Action 11 : Maintenir et/ou développer les actions de l'AFTR</p> | <p>Objectif 1 : Evaluer les besoins des habitants pour réinterroger la pertinence des actions existantes</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 2 : Proposer des actions adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 3 : Développer des actions sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins repérés</p> | | | | | |
| | <p>Objectif 4 : Développer et formaliser des partenariats</p> | | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | Objectif 5 : Identifier le centre social comme soutien et appui aux associations locales du territoire en fonction de leurs besoins | | | | | |
| Accès aux droits | | | | | | |
| Action 12 : Maintenir la qualité des services d'accès aux droits sur le territoire | Objectif 1 : Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux habitants les offres de service du territoire | | | | | |
| | Objectif 2 : Maintenir l'Espace France Services | | | | | |
| | Objectif 3 : Poursuivre le développement partenarial au sein du site France Services | | | | | |
| | Objectif 4 : Travailler le parcours usager en lien les services sociaux : CCAS, MSVS et autres partenaires | | | | | |
| | Objectif 5 : Relayer les besoins d'itinérance du service | | | | | |
| Action 13 : Faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique | Objectif 1 : Recenser, communiquer, promouvoir les initiatives locales de lutte contre l'illectronisme et de sensibilisation auprès de tout public | | | | | |
| | Objectif 2 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire | | | | | |
| | Objectif 3 : Pérenniser les postes de conseillers numériques sur le territoire | | | | | |
| | Objectif 4 : Proposer une synergie entre les acteurs du numérique pour développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire | | | | | |
| Action 14 : Articuler la CTG avec les différents contrats de territoire existants ou à venir | Objectif 1 : Identifier les acteurs des différents contrats | | | | | |
| | Objectif 2 : Se tenir au courant des actions des différents contrats | | | | | |
| | Objectif 3 : Mutualiser les moyens et/ou les actions si besoin entre les différents contrats | | | | | |



Evaluation des moyens mobilisés par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

| COMMUNE | ALSH | PSU | LAEP | PSAL | AGC | ACF | RPE | CLAS | PS JEUNE | Bonus Territoires | Bonus Handicap | Bonus Mixité | Bonus Attractivité | Journées pédagogiques | PAEJ | Chargé de coopération | TOTAL |
|--------------------------------|------|-----|------|------|-----|-----|-----|------|----------|-------------------|----------------|--------------|--------------------|-----------------------|------|-----------------------|-------|
| ZCR | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MA Les P'tits Loups | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rlais Petite Enfance | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ALSH Périscolaire multi-sites | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chargée de Coopération | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| AFTR | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LAEP AM STRAM GRAM | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ALSH Périscolaire | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ALSH Extrascolaire multi-sites | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Accueil Ados | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre Social | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CLAS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| RAMBERVILLERS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ALSH Extrascolaire | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| JEANMENIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ALSH Extrascolaire | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total Par aide | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Subventions accordées sur le territoire de la 2C2R
 Année :

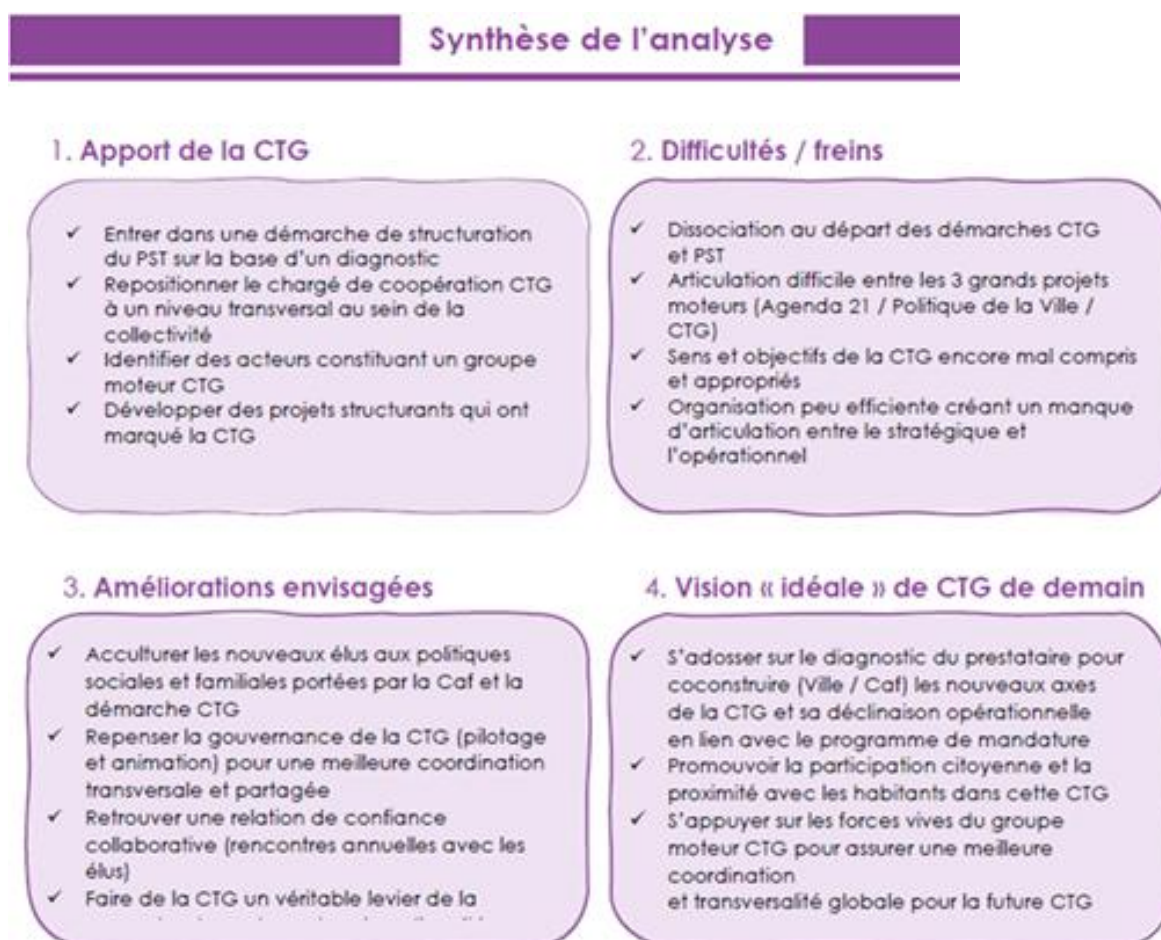
| Plans nationaux Petite Enfance | | | Plans nationaux Jeunesse | | | Fonds locaux | | | REAPP | | | Investissement | | |
|--------------------------------|--------|---------|--------------------------|--------|---------|--------------|--------|---------|--------------|--------|---------|----------------|--------|---------|
| Gestionnaire | Action | Montant | Gestionnaire | Action | Montant | Gestionnaire | Action | Montant | Gestionnaire | Action | Montant | Gestionnaire | Action | Montant |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | | 0 | Total | | 0 | Total | | 0 | Total | | 0 | Total | | 0 |
| Total général | | | | | | | | | | | | | | |

3) Evaluation de la démarche CTG

Utilisation d'un questionnaire élaboré en concertation avec les partenaires recueillant un regard croisé sur l'évaluation de la démarche Ctg à minima auprès des élus, acteurs de terrain, habitants et signataires de la Ctg.

Elaboration d'une synthèse de l'analyse à la suite du recueil des données du questionnaire d'évaluation de la démarche.

Exemple de synthèse donné à titre indicatif



FICHE DE FONCTION CHARGE DE COOPERATION

CTG CC

Nom :

Prénom :

| | A remplir par l'employeur | Commentaires CAF (validation, réserves, perspectives d'évolution...) |
|---|---------------------------|--|
| Employeur | | |
| Qualification | | |
| Situation fonctionnelle | | |
| Temps (en ETP) consacré à sa fonction de coopération par thématique | | |
| Montant du salaire affecté à la fonction de coopération | | |
| Périmètre d'intervention géographique | | |
| Financement de la coopération par une collectivité signataire d'une CTG à hauteur de 0.8 ETP | | |

MISSIONS

| ATTENDUS DU POSTE | |
|---|-----------------------------------|
| Activités du référentiel CNAF | Missions du chargé de coopération |
| <p>Objectif 1 : mettre en œuvre des politiques « enfance, jeunesse, éducation, parentalité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1 : exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Action 1.2 : traduction d'orientations politiques en plan d'actions | |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.3 : évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire | |
| <p>Objectif 2 : mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1 : participation au diagnostic socio-économique du territoire - Action 2.2 : évaluation des demandes et des attentes des familles et traduction des besoins - Action 2.3 : contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission | |
| <p>Objectif 3 : Animer la mise en réseau des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques - Action 3.2 : être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Action 3.3 : développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale | |
| <p>Objectif 4 : Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 4.1 : développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public - Action 4.2 : conception et développement de supports d'informations - Action 4.3 : développement et régulation des relations entre institutions, acteurs et population | |

Pour prétendre à un financement de la CAF, les ETP de chargés de coopération doivent :

- Être financés par une collectivité locale signataire d'une CTG
- Répondre aux attendus de la mission de chargé de coopération déclinés dans le référentiel CNAF
- Faire l'objet d'un rapport annuel d'activité transmis à la CAF

Les modalités de financement sont précisées dans la convention d'objectifs et de financement « pilotage du projet de territoire – chargé de coopération CTG ».

A _____ le, _____ Signature

RAPPORT D'ACTIVITE CHARGE DE COOPERATION CTG

ANNEE N

TERRITOIRE CTG :

NOM ET PRENOM CHARGE DE COOPERATION :

EVALUATION DE L'ACTIVITE REALISEE SUR L'ANNEE (par missions de la fiche de fonction
personnelle du chargé de coopération) :

| |
|--|
| Mission 1 : |
| Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement : |
| Bilan quantitatif et qualitatif |
| Mission 2 : |
| Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement : |
| Bilan quantitatif et qualitatif |

Réservé CAF :

| |
|--------------------|
| Commentaires CCD : |
|--------------------|

| |
|---------------------------------|
| Validation du territoire (RT) : |
|---------------------------------|



Annexe 5

Modalités de pilotage stratégique et opérationnel



Annexe 5 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.



Annexe 6

Délibérations





COMPTE-RENDU
COMITÉ PARITAIRE D’ACTION SANITAIRE ET SOCIALE PLÉNIER LORRAINE

Réunion du mercredi 01 décembre 2023 à 10h00

Participaient à cette réunion :

| | |
|---|---|
| Jean-Baptiste DUPIEUX Nathalie GAND Bernard HELLUY Philippe JAMIN Frédéric MAILLARD | Emeric MENUISIER Isabelle PERRY Dominique STRUB Roger THIRION Amandine TIHA |
|---|---|

Excusés :

| | |
|---|---|
| Mathieu BOUDINET Nadine HENRY Olivier ROUSSELLE | Bernard SCHMITT Christian THEVET Nathalie THOMAS Jean-Luc VANDEVELDE |
|---|---|

Absents :

Laurent ANDRE
Katia DREYER
Benjamin POMBO

Participaient également à la réunion :

Arnaud Huet, Thibaut Chauvel, Anne Renoux, Elisabeth Crémel et Stéphanie Chemello.

☆ ☆ ☆ ☆
☆ ☆

IV) Projets et actions collectives 2024

↳ Projets 2024

- Renouvellement des CTG :

La MSA Lorraine, par l'intermédiaire du service ASS, s'est engagée aux côtés des CAF, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et des Conseils départementaux dans l'élaboration des Conventions Territoriales Globales (CTG) avec pour objectif notamment de valorisation du dispositif Grandir en Milieu Rural. Les premières CTG arrivent à échéance en 2023, elles vont être renouvelées à nouveau pour 4 ans.

Les CAF sollicitent notre validation pour la poursuite de notre engagement dans cette démarche sur les territoires ruraux.

Les membres du CPASS valident la poursuite de l'engagement de la MSA Lorraine dans les renouvellements des CTG identifiées sur nos territoires prioritaires selon leurs dates d'échéances et cela à minima jusqu'à la fin de notre COG.

Vandoeuvre-lès-Nancy, le 08 décembre 2023

La Vice-Présidente



Isabelle PERRY

La secrétaire



Anne RENOUX



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de la Région de
Rambervillers

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|------------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 50 | 37 | 37 + 11 pouvoirs |

| |
|--|
| Date de convocation 6 novembre 2025 |
|--|

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Maison du territoire, sous la présidence de **LEMESLE Christophe**, Président.

Présents : **AIGLE Alain, ALBERT Jean-François, BAILLY Pierre, BERNAUDIN Julie, BOURDON Claude, COLIN Yannick, COLNE Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, CUNY David, DURUPT Thierry, GASSE Michel, GEORGE Dominique, GRANDIDIER Bertrand, HAUSERMANN Jean-Paul, HERBE Michel, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JARDEL Francis, LAURENT Carole, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOUYOUX Astrid, MARTIN Éric, MICHEL Lucette, PARIS Alexandre, PARVE Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, PREVOST-ROZENSKI Cécile, ROBIN Patrice, ROCHOTTE Christian, TANNEUR Céline, THIEBAUT Sandrine, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VIALET CHABRAND Frédéric.**

Absent : **DEMANGEON Loïc.**

Pouvoirs : **ANTONI Aurore à LAURENT Carole, BERTRAND Hervé à JACQUOT Michel, CAYE Michel à JARDEL Francis, CHOLEY Bertrand à LEMESLE Christophe, CUNY Elouann à PARIS Alexandre, DIDIERJEAN Yves à ROBIN Patrice, LAINTE-MARTIN Fabienne à CREUSILLET Marie-Claire, POURCHERT Michel à COLNE Jacques, QUINET Jean-Claude à THIEBAUT Sandrine, SIMONIN Stéphane à GRANDIDIER Bertrand, SOURDOT Jacques à BERNAUDIN Julie.**

Représenté : **HERBE Patrice par DURUPT Thierry.**

Excusé : **RICHARD Xavier.**

Monsieur VIALET CHABRAND Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026 - 2030

N° de délibération : 2025_120

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 37 | 11 | 46 | 0 | 0 | 2 |

Monsieur le Président rappelle qu'une Convention Territoriale Globale a été signée en 2021. Cette dernière arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il indique à l'Assemblée que la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers doit signer une nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030 (Cf. Annexe) pour permettre le versement des prestations de services et prétendre à l'attribution de subventions de la part de la CAF.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la CAF, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte, uniquement aux territoires engagés, un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité.

Aussi, il est donc proposé à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de délibérer et signer la Convention Territoriale Globale afin de bénéficier des aides financières de la CAF dans le cadre des éventuelles actions intercommunales et communales 2026 - 2030.

Considérant l'important travail engagé pour rédiger cette nouvelle CTG,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le contenu de la Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 ci annexée.


- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 18 novembre 2025

Pour extrait conforme

LEMESLE Christophe, Président



Christophe LEMESLE

Christophe LEMESLE
2025.11.14 11:15:01 +0100
Ref:9839610-14830492-1-D
Signature numérique
le Président

En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Ce recours peut également s'effectuer par voie électronique sur le site www.telerecours.fr

Extrait des délibérations

**Commission permanente
du Conseil départemental des Vosges
Réunion du lundi 24 novembre 2025**

**Convention territoriale globale de services aux familles de la Communauté de communes
de la Région de Rambervillers**

Éléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2027 »

- ambition : améliorer la qualité de vie des Vosgiens ;
- stratégie : renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ;
- action : renforcer, améliorer et diversifier les modalités d'intervention en prévention auprès des publics cibles en matière de parentalité et de petite enfance ;
- objectif visé par la collectivité : coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente



Les conventions territoriales globales (CTG) s'inscrivent dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elles sont conclues avec les partenaires que sont le Département des Vosges, la Caisse d'allocations familiales des Vosges, la Mutualité sociale agricole de Lorraine et les établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour objet de :

- identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements ;
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Est proposée à la signature la CTG, conclue pour cinq ans, de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers.

Décision de la Commission permanente

Vu le rapport n° 4 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à la majorité (33 voix pour) de :

- m'autoriser à signer, avec les partenaires concernés, la convention territoriale globale de services aux familles de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers, conclue jusqu'au 31 décembre 2030, jointe en annexe.

N'a pris part ni au débat ni au vote : Madame BOURDON.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur
Valérie JANKOWSKI

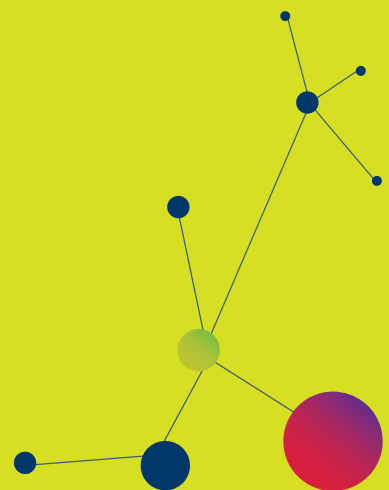
Acte rendu exécutoire le 25 novembre 2025, depuis réception en Préfecture des Vosges le 25 novembre 2025 (référence technique : 088-22880001700011-20251124-55055-DE-1-1) et publication ou notification le 25 novembre 2025.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.



Annexe 7

Glossaire



GLOSSAIRE

| | |
|-----------------|--|
| ACM | Accueil Collectif de Mineurs |
| ADAVIE | Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées |
| ADMR | Aide à Domicile en Milieu Rural |
| AESH | Accompagnant des élèves en situation de Handicap |
| AFTR | Association des Familles du Territoire de Rambervillers |
| AGC /ACF | Animation Globale Collective / Animation Collective Famille |
| ALF | Allocation de Logement Familiale |
| ALSH | Accueil de Loisirs Sans Hébergement |
| ASE | Aide Sociale à l'Enfance |
| ASM | Assistant Maternel |
| AVSEA | Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes |
| BAFA | Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur |
| BAFD | Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur |
| BDV | Bassin De Vie |
| CA | Conseil d'Administration |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CEE | Contrat d'Engagement Educatif |
| CIDFF | Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles |
| CLAS | Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité |
| CLS | Contrat Local de Santé |
| CMG | Complément Mode de Garde |
| CMJ | Conseil Municipal des Jeunes |
| COFIL | Comité de Pilotage |
| COTECH | Comité Technique |
| CTEAC | Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle |
| CTG | Contrat Territorial Global |
| DDT | Direction Départementale des Territoires |
| DEFM | Demande d'Emploi en Fin de Mois |
| EAJE | Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant |
| EGPA | Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| ESP | Eveil et Soutien à la Parentalité |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| FMS | Fédération Médico Sociale |
| IAE | Insertion par l'Activité Economique |
| LAEP | Lieu d'Accueil Enfants Parents |
| LINF | Lieu d'Information aux Familles |
| MAM | Maison d'Assistants Maternels |
| MECS | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| MFS | Maison France Services |
| MSA | Mutualité Sociale Agricole |
| MSVS | Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale |

| | |
|-----------------|---|
| ORT | Opération Revitalisation de Territoire |
| PDLHI | Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne |
| PDN | Promeneur du Net |
| PEdT | Projet Educatif de Territoire |
| PETR | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural |
| PIG | Programme d'Intérêt Général |
| PIJ | Point Information Jeunesse |
| PLUI-H-M | Plan Local d'Urbanisme Interco - Habitat - Mobilité |
| PMI | Protection Maternelle et Infantile |
| PMR | Personne à Mobilité Réduite |
| PPA | Prime d'Activité |
| PS | Prestation de Service |
| REAPP | Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents |
| REP | Réseau d'Education Prioritaire |
| RPE | Relais Petite Enfance |
| RPI | Regroupement Pédagogique Intercommunal |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| SDJES | Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports |
| SIAE | Structure d'Insertion par l'Activité Economique |
| SPPE | Service Public de la Petite Enfance |
| ULIS | Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire |